**AVIS**

Nous prions les abonnés qui nous demandent de changer leur adresse de nous envoyer en même temps l'ancienne.


# LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!


Que nos lecteurs se fassent un devoir d'encourager de préférence nos annonceurs.

Qu'ils aient soin à chaque fois de mentionner qu'ils ont lu leur annonce dans Le Patriote


RÉDACTEUR: J. VALOIS, O.M.I. ADMINISTRATEUR: L. BUSSIÈRE, O.M.I.

24ième Année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 11 avril 1934 — No 6


## *Les "boards" en vogue*

De tous les mots techniques, de tous les néologismes, archaïsmes, solécismes ou barbarismes, le vocable *board* est sans conteste celui qui court le plus souvent sur les lèvres déliées des politiciens.

Que veut dire ce mot magique ? Sa signification est aussi élastique que la variété des ses applications.

*Boards* s'emploie à toutes les sauces: commission, conseil, bureau, office, chambre, ministère et mille autres acceptions.

Ses fonctions: contrôler, diriger, enquêter, réglementer, distribuer, arranger, réconcilier, et, très souvent, empiéter.

Que se présentent problèmes un peu ardus ou situations un peu anormales, il surgit alors un, deux, trois ou plusieurs *boards*.. C'est la mode ! en termes parlementaires: c'est la coutume ! et en pays britannique: le précédent !

Les débiteurs ont maille à partir avec leurs créanciers ou vice versa et vite un *board* du redressement des dettes !

Il se fait du tripotage dans le commerce et la production, vite un *board* pour réglementer la vente et la production !

Le lait ne s'écoule pas selon les désirs ou du laitier ou du consommateur, vite un *board* pour la production et consommation du lait !

Et ainsi de suite. Office du blé, office des boeufs, office des poules, des dindes, des oeufs, office des pommes de terre, etc. . .

Avec tous ces offices, les marchants obtiendront de meilleurs prix: les ouvriers, de plus gros salaires; les fermiers de plus hautes primes pour leurs produits; les laitiers, de plus forts prix pour le lait; les créanciers, un remboursement plus considérable. . . . .

Le blé, avec les *boards*, se vendra plus cher et le pain à meilleur marché; les créanciers recevront plus et les débiteurs solderont moins ! . . . .

Entretemps, nos politiciens, avec le large sourire de la satisfaction d'avoir conçu une idée géniale pour se soustraire aux responsabilités du ministère, font imprimer sur les journaux, en grosses lettres, — il ne faudrait pas que les électeurs ignorent — qu'ils ont trouvé un SOLUTION ADEQUATE (*a fair settlement of the question, of the issue*).

Et la foule se réjouit jusqu'à ce qu'elle s'impatiente d'attendre des résultats plus qu'hypothétiques.

Elle ne s'aperçoit que trop, un jour ou l'autre, combien pèsent sur ses épaules et sa liberté lesdit *boards* qui encombrent les rangs du fonctionnarisme et plantent trop avant leur nez dans les entreprises privées.

Nombre de ces *boards* ne sont, trop souvent, que du monopole d'Etat, de la socialisation, nationalisation . . . . Tel, le *board* de la médecine que vient d'instituer le gouvernement de la Saskatchewan pour les régions que sustente la Commission de secours. . . D'aucuns même proposent l'étatisation complète de la médecine en notre province.

Que l'Etat surveille, s'impose en certaines occurences, très bien ! Mais il nous semble comme à Jean Guiraud que le jour "où il y aura pour toute production agricole et industrielle et pour tout article de commerce un office national ou un monopole d'Etat, le socialisme sera établi; car, qu'est-ce, en définitive, que le socialisme marxiste, sinon l'emprise totale de la collectivité par son organe, l'Etat, sur toute la production et sur sa répartition à la consommation ?"

Ces *boards* omnipotents ne sont-ils pas autant d'échelons que gravit l'Etat dans l'échelle socialiste ? .

Car, le socialisme n'est rien de plus qu'une série de commissions, d'offices qui suppléent, dans toutes les sphères du commerce et de l'industrie, l'initiative privée; c'est l'emprise complète par les multiples tentacules des *boards* de la propriété et de son exploitation, ne laissant à l'individu, à la masse, que le droit de travailler servilement sans la faculté de penser, et de recevoir la part de subsistance qui lui est déterminée par le ou les *boards*.

Nos hommes d'Etat, qui se disent les antagonistes irréductibles du socialisme, par la politique outrée des *boards*, à leur insu, pavent la voie au collectivisme marxiste. Nous n'en voulons comme exemple que certaines clauses du récent *board* pour la régularisation de la vente des produits naturels. Elles sont d'un radicalisme !

"Que les socialistes réclament monopoles et Offices, continue l'auteur précité, rien de plus naturel; ils sont dans leur rôle et travaillent sans jamais s'arrêter au triomphe de leurs doctrines et de leur idéal. Mais que les adversaires du socialisme les y aident, réalisent ainsi leur programme et préparent leur victoire, voilà qui est vraiment déconcertant; et c'est cependant ce qui se passe tous les jours sous nos yeux, parce que les uns, pratiquant la *politique du chien crevé*, ne savent pas réagir contre le courant qui les emporte, que d'autres confondent démocratie et démagogie, social et socialiste, et que d'autres, enfin, sont comme les idoles: ils ont des yeux et ne voient pas, des oreilles, et n'endentent pas !"

*Joseph VALOIS, O.M.I.*

## La conférence de Rome

### Projets de fixation d'un prix minimum du blé -- La France, l'Italie et l'Allemagne importeront avant un an.

ROME. — Le 7 avril, les délégués de la Conférence, convoquée à Rome pour éclaircir la situation mondiale du blé, ont proposé deux sortes de plans pour la fixation d'un prix minimum pour le blé exporté. L'un est rigide, l'autre flexible. Le premier contemple un taux fixe différent pour les divers pays exportateurs; l'autre, moins direct, vise à un prix minimum par un redressement plus juste des quotités exportées. Une méthode suggère de répartir les quotités de douze mois sur trois. Les délégués sont sympathiques au principe du prix minimum.

Entre-temps, la France, l'Allemagne et l'Italie ont assuré les délégués qu'en moins d'un an ils redeviendraient des pays exportateurs et cesseraient leurs efforts pour tâcher de se suffire.

Le conseil aviseur a promis d'approuver le projet d'utiliser le blé pour l'élevage du porc et du boeuf dans le but de retirer du marché la quantité considérable de blé de qualité inférieure.

La Conférence s'étudiera à déterminer un prix défini pour chaque "grade" de blé ou de farine, redressement de la quotité des exportations de façon à maintenir une quantité à un pourcentage fixe en-dessous de la demande dans les contrées importatrices.

ROME. — Lundi dernier, les délégués n'ont pu s'entendre sur la fixation minimum pour le blé. Ils ont confié la chose à un sous-comité.

Un délégué dit que la Conférence est embarrassée et n'a encore atteint aucune conclusion.

### SOMMAIRE



A ROME

## PROPOSITION DE LA FRANCE

**Aux représentants des pays intéressés à la production et à la distribution du blé, réunis à Rome en grande conférence, la France propose une solution pour démêler l'imbroglio, solution très simple et mutuellement avantageuse. Elle s'adresse directement aux pays exportateurs: les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Argentine. Elle leur propose la solution sans leur fournir aucun échappatoire, aucune voie d'évitement; ils n'ont qu'à dire oui ou non.**

**Les économistes français ont analysé tous les aspects de la situation du commerce mondial. Ils sont allés au fin fond de la question. Par la méthode inductive, ils sont arrivés à la conclusion que la clef du problème réside dans l'échange. Le nationalisme outré d'après-guerre paralyse exportations et importations et, partant, gèle les capitaux, les artères de la prospérité mondiale. La politique du chien enragé pour son os, de l'industriel blotti derrière un infranchissable mur de Chine, de l'ermite isolé sur son île.... rend le problème de l'échange insoluble.**

**Pour ces raisons, à peine ébauchées la France, vers laquelle sur ce point, semblent se rallier l'Allemagne et l'Italie, dit aux pays exportateurs: "Voulez-vous vendre votre blé ? Nous sommes prêts à l'acheter, mais à une condition: achetez en retour nos vins et soiries, tous de première qualité. Marché conclu ! et nous cessons de produire tout le blé dont nous avons besoin. Abaissez vos tarifs sur nos marchandises, nous abaissons les nôtres sur vos blés". ..**

**Langage clair et raisonnable.**

**Que répondront les Etats-Unis ? Le plan français cadre bien avec les récents projets de Roosevelt qui vient des pouvoirs pour entamer des négociations à bases réciproques avec les autres pays.**

**Que répondra le Canada ? Se retranchera-t-il dans la politique intraitable de la haute protection, qui semble avoir abouti au fiasco économique ou, du moins, qui n'a pas restauré la situation de notre blé sur les marchés d'outre-mer.**

**Si les délégués n'accèdent pas à l'offre de la France, s'ils n'en reconnaissent pas le principe, ils n'aboutiront pas à grand chose, quoi qu'ils fassent par ailleurs. Ils continueront une politique qui favorise les industries secondaires aux dépens de l'industrie basique, l'agriculture.**

**Ca nous rappelle la réflexion si juste et pleine d'à-propos de l'éminent économiste français, Lucien Romier: "Je suis persuadé qu'une ère de prospérité très belle, très longue, commencerait si seulement un des grands peuples protectionnistes du monde, les Etats-Unis, donnait l'exemple du dégrèvement douanier. (Le Canada peut méditer efficacement la réflexion). Ou bien ils persisteront dans la voie actuelle et il n'est pas besoin d'être grand prophète pour prédire, non seulement une crise aggravée, mais une guerre dans un avenir prochain."**

**J. V.**

## Actualité

### Sans-travail

LONDRES. — Au cours du mois de mars, il y avait en Angleterre 2,200,000 sans travail.

:::

### Le fontionnarisme français

PARIS. — Par un décret, Doumergue réduit d'un dixième la masse des 800,000 employés civils, le reste doit subir une coupure de salaire de cinq à dix pour cent.

:::

### Conférence du désarmement

PARIS. — A la suite d'une conversation entre Arthur Henderson, président de la Conférence du désarmement, et Louis Barthou, ministre des affaires étrangères de France, on prévoit la possibilité de la convocation d'une Conférence du désarmement le 28 mai.

:::

### Accord parfait entre la France et la Belgique

BRUXELLES. — La France et la Belgique considérent d'un même oeil la question du réarmement allemand, d'après un communiqué officiel publié à la suite d'une longue conversation entre M. Louis Barthou, ministre des Affaires Etrangères de France, et M. Paul Hymans, ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

:::

### Le Canada et la S.D.N.

OTTAWA. — Le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre à la Chambre des Communes ou au Sénat la question relative au retrait du Canada de la Société des Nations, déclare le premier ministre, M. R. B. Bennett. Un avis de résolution présenté au Sénat, demandant le retrait du Canada de la Société n'a pas l'appui du gouvernement.

Cet avis de motion est présenté par le sénateur McRae, ancien organisateur en chef du parti conservateur.

M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, avait soulevé la question en Chambre.

:::

### Mort du juge Desaulniers

MONTREAL. — M. le juge Gonzalve Désaulniers, éminent légiste et écrivain, juge de la Cour Supérieure, est décédé à l'âge de 71 ans.


Voir page 2 — biographie


*SAGE CONSEIL*

## *Félix Agricola*

*On ne s'était pas revus de vingt ans, depuis les jours d'école. Son vrai nom a fui ma mémoire. Nous l'avions surnommé Félix Agricola, sans qu'il vît dérision ou y prît offense, parce qu'il exhibait immanquablement une figure joyeuse et avenante, affichait un amour passionné pour la campagne et se proclamait gaîment futur laboureur. Il fallait voir l'illumination de ses yeux quand il nous récitait (ce qui arrivait souvent) le vers de Virgile, où il est dit qu'ils seraient heureux les paysans s'ils comprenaient leur bonheur. A ses heures d'enthousiasme patriotique: Voyez-vous, nous ressassait-il, Sully a eu raison de dire que "l'agriculture est la mamelle du pays".*

*Les années d'étude passérent. Avec son petit bagage de connaissances, chacun s'en alla au métier qu'il s'était choisi ou que lui imposèrent les circonstances. Félix Agricola, fidèle à ce que nous appelions sa marotte, s'en fut aux champs de son père: petite exploitation sise dans une délicieuse vallée que baigne le plus limpide des ruisseaux. Mais la monotonie du labour sur un mesquin lopin de terre engendra bientôt dans son coeur un ardent désir pour le large. Il lui fallait des sections et non pas de petits arpents. Et voilà qu'un beau jour, à l'époque du grand flot d'immigration, un train du Canadien Pacifique filant vers l'Ouest comptait Félix Agricola parmi ses voyageurs. Depuis cette date, plus un mot.*

*Quelle ne fut pas ma surprise et la sienne lorsque, hier matin, nous nous sommes trouvés nez à nez sur la rue du Printemps! Franche poignée de main, quelques bonnes paroles de réminiscences écolières agrémentées de citations des classiques (Félix n'en perdra jamais la manie), et je lui demande carrément: —Et puis, es-tu toujours aussi enchanté de la divine agriculture?*

*La question était trop brutale. Le visage de mon ami, jusque-là rayonnant comme jadis, s'assombrit soudainement et j'entendis ces mots prononcés sur un ton de détresse:*

*— Ca va mal, très mal.*

*—Mais voyons, Félix Agricola, qu'est-il advenu de ta poésie champêtre? La libre campagne aux horizons illimités, le chant de l'alouette, la chasse et la pêche, les prés émaillés de boutons d'or, la fraîcheur du ruisselet, la crème de tes vaches Jersey, l'écho des montagnes que devait faire retentir ta poitrine de robuste laboureur, et toute la théorie de tes rêves de terrien affranchi, indépendant, vigoureux, épris des charmes de la nature! Tous ces enchantements que nous décrivait si bien ta verve juvénile?*

*—Au diable tout ça, imaginations puériles et futiles. L'adulte, surtout s'il est marié, doit vivre d'abord et philosopher ensuite. Le rythme harmonieux de Virgile ni les périodes arrondies de Châteaubriand ne verdissent nos huit mois de neige. Quand enfin la terre est mise à nu et que l'on fait les semailles, on peut s'attendre à mille malheurs. Tantôt c'est un vent satané qui balaie la Prairie et se saisit de votre semence et même de la bonne terre, tantôt la sécheresse et les maudites sauterelles. Et si— rare bonne fortune — on réussit à engranger une récolte, les prix s'effondrent par la cupidité capitaliste ou la stupidité gouvernementale. Mais (et ici Félix ferma un poing menaçant)*

*Chers enfants de Cérés, ô chers agriculteurs,*
*Vertueux nourriciers de vos persécuteurs,*
*Un temps viendra sans doute*
*où des lois plus humaines*
*De vos bras opprimés relâcheront les chaînes.*

*—Non seulement tu reviens me bassiner avec tes citations, lui opposai-je, mais tu lis Voltaire, ce révolutionnaire impie. Le monde ne s'est pas encore remis du poison qu'il lui a servi sur un plateau d'argent!*

*— Non, fit-il, je ne lis pas Voltaire. Ce n'est qu'une phrase que j'ai trouvée par hasard dans un recueil de citations. Et je ne donne ni dans la révolution ni dans l'impiété. Mais l'agriculture doit être encouragée si l'on veut qu'elle fasse vivre son homme et le pays. Pourquoi, au lieu de gaspiller l'argent du peuple à des conférences improductives et à parlementer sans fin, ne plante-t-on pas des arbres sur la prairie nue et dévastée par le vent et la sécheresse? C'est ce que fait le Sionisme en Palestine et ce que, je crois, font les Français en Afrique.*

*—Tu as peut-être raison, lui ai-je répondu, bien que je ne sache pas si la science a décidé que la chose soit ici possible. En tout cas, tu es un extrémiste. Autrefois tu voyais tout en rose, tout te paraît noir maintenant. La vie est semée de joies et de douleurs, de plaisirs et d'épreuves. Ceux-là, il est bon de les accueillir; celles-ci, il faut les souffrir. Et il en est de même dans toutes les situations. Que de ventres creux dans les villes! Que de poumons anémiés dans les bureaux et les magasins! Quant aux gouvernements, n'est-ce pas le peuple qui se les donne? Rentre chez toi et sème beaucoup de bon grain ce printemps.*

*Sur ce nous nous sommes quittés encore une fois, avec promesse de bientôt nous revoir puisque nous avons désormais l'adresse l'un de l'autre.*

*X...*

## *L'indulgence de l'année sainte*

### On pourra l'obtenir jusqu'à la Quasimodo de 1935



ROME. — Dans une bulle où il proclame possible l'obtention de l'indulgence de l'année sainte dans tous les pays du monde jusqu'à la quasimodo de 1935, le Souverain Pontife fait des quelque douze mois qui s'écouleront d'ici ce jour-là une année de prière pour obtenir l'adhésion de tous les chrétiens à la véritable Eglise et pour réparer l'injure que font à la Majesté divine les associations d'athéisme militant.

Pour gagner l'indulgence, il faudra notamment visiter quatre églises. Les ordinaires désigneront les églises à visiter.

Le Saint-Père dit que les fidéles devront, au cours de ces visites, prier pour que l'unité du troupeau du Christ soit rétablie et faire amende honorable pour les injures des associations d'athées, de sans-Dieu, qui arrachent à des hommes la suprême consolation de la religion et leur enlèvent les bienfaits de la véritable civilisation, qui est la civilisaton chrétenne. Il demande de plus aux fidèles de prier pour la liberté de l'Eglise dans tous les pays, pour la paix, pour la concorde, pour que les peuples obtiennent une véritable prospérité et pour l'accroissement des missions.

Le Saint-Pére annonce qu'il officiera à une cérémonie d'expiation solennelle à St-Pierre, à une date qui sera publiée plus tard.

Il exprime la joie profonde que lui a causée l'année sainte.

## Roosevelt pourra conclure les traités de commerce

WASHINGTON. — La Chambre des représentants a adopté par 273 voix contre 111 un projet de loi conférant au président Roosevelt le pouvoir de conclure sans l'approbation du Congrès des traités de commerce pour l'exportation des excédents de production, et celui de réduire de moitié les droits douaniers pour négocier les traités en question. Elle a ajouté deux amendements au projet. Un de ces amendements limite à trois ans la durée des pouvoirs que la loi projetée confère au président. L'autre interdit au président d'annuler ou de réduire les dettes que les pays étrangers ont contractées envers les Etats-Unis.

## *Le Souverain Pontife ferme la porte de l'année sainte*

CITE VATICANE. — En présence de quelque 50,000 fidèles, le Souverain Pontife a fermé à Saint-Pierre, le 2 avril, la porte de l'année sainte proclamée pour commémorer le 19e centenaire de la Rédemption. Le nombre des pélerins qui sont allés à Rome au cours de cette année sainte s'élève à 1,200,000.

Pendant la fermeture de la porte de Saint-Pierre a eu lieu celles des portes des trois autres basiliques majeures patriarcales, St-Jean-de-Latran, St-Paul et Ste-Marie-Majeure.

La prochaine année sainte aura lieu en 1950.

## La canonisation de Jean Bosco

LA CEREMONIE MARQUE LA FETE DE PAQUES A ROME — S. S. PIE XI BENIT LA FOULE DE LA PLACE ST-PIERRE — ALLOCUTION DE SA SAINTETE

La canonisation de Jean Bosco, fondateur des Salésiens, a marqué la fête de Pâques à Rome. On estime à 70,000 le nombre des personnes présentes à Saint-Pierre pour la cérémonie. Parmi ces personnes, il y avait le prince héritier de la couronne d'Italie, vingt princes de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Autriche, le roi et la reine de Siam. La musique de la grand'messe pascale célébrée dans l'immense basilique était une nouvelle composition de don Perosi. Aprés la cérémonie, le Saint-Pére a béni, du haut du balcon central de la basilique, une foule d'une centaine de mille rassemblée sur la place Saint-Pierre, malgré une pluie abondante.

Dans une allocution, le Saint-Pére, aprés avoir rappelé la Résurrection, a parlé de saint Jean Bosco. Au cours de notre jeunesse, — il y a longtemps, a dit le Saint-Pére, nous l'avons connu (saint Jean Bosco est décédé en 1888). Il nous a encouragé, guidé dans nos études. Nous avons admiré ses oeuvres. Il s'était voué à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Sans se laisser arrêter par la méfiance, l'opposition même qu'il rencontra chez quelques-uns de ses fréres dans le sacerdoce, il poursuivit son oeuvre d'éducation des enfants délaissés. Il entendait que l'éducation ne fût pas seulement physique, mais avant tout spirituelle. Il l'orientait vers la probité et la bonté, vers la vertu. Il voulait que, pour être complète, elle comprit les sciences, les humanités, avec les vérités surnaturelles.

Le Saint-Pére a terminé son allocution en exhortant les fidéles à suivre l'exemple de ce "héros de sainteté" pour obtenir la victoire spirituelle que la Rédemtpion rend possible à l'humanité.

A Jérusalem, aprés une grand'messe pontificale au Saint-Sépulcre, le patriarche, Mgr Barlassina, participa à une procession solennelle.

A Québec, le primat de l'Eglise du Canada, le cardinal Villeneuve, a donné une bénédiction papale.

## Les adieux de Saskatoon à S. Ex. Mgr Prud'homme

### Banquet du clergé au "Rosary Hall" -- M. l'abbé O'Leary exprime les sentiments des prêtres--Adresses des fidèles, en trois langues -- Réponses de S. Ex. Mgr Prud'homme -- Réceptions dans les communautés.

Le 4 avril, les prêtres du nouveau diocèse de Saskatoon, presque au complet, ainsi que quelques autres, offrirent à leur évêque trés aimé un banquet d'adieu. Il eut lieu au "Rosary Hall" et fut servi avec beaucoup de succés par les Dames de l'Autel de la Cathédrale St-Paul.

### M. l'abbé O'Leary

M. l'abbé O'Leary, curé de la cathédrale, se fit l'interpréte du clergé et exprima en termes choisis l'estime, la reconnaissance et l'amour des prêtres du nouveau diocèse pour l'évêque si bon et si zélé qui fut jusqu'à ces jours derniers, celui de Prince-Albert et Saskatoon. Les voeux du clergé sont unanimes, et s'ils sont exaucés, comme ils le seront, S. E. Mgr Prud'homme jouira d'une longue et heureuse vie dans le beau et grand diocèse que reste Prince-Albert.

Un joli cadeau fut ensuite offert au nom du clergé.

### Réponse de Son Excellence

Son Excellence répondit avec beaucoup d'éloquence et de coeur en remerciant ses prêtres de leur filiale attention et des consolations qu'ils lui ont données, ainsi que de leur fidéle coopération. Il affirme qu'il leur a donné son coeur ainsi qu'à la région de Saskatoon et qu'il s'en sépare avec peine, mais avec une respectueuse déférence et une cordiale obéissance et qu'il ne les oubliera jamais.

Le "Patriote" a déjà publié cette belle pièce d'éloquence.


(Suite à la page 2)


:::

## *Noces sacerdotales du Revérend Père Desmarais, o.m.i.*

*Le R. P. Alphonse Desmarais, O.M.I., curé d'Athabaska, en Alberta, célèbrera, jeudi, le 12 avril, ses noces sacerdotales. . Outre la fête religieuse, un grand banquet sera servi en son honneur.*

*Le R. P. Desmarais a dépensé 50 années de sa vie sacerdotale à l'oeuvre du christianisme et de la civilisation dans l'Ouest canadien. Il est un des pionniers-missionnaires qui ont tant fait pour le rayonnement de la foi et la survivance française dans les immenses steppes d'un pays neuf.*

*Le "Patriote" s'associe aux joies du vénéré jubilaire, il s'unit aux amis nombreux du vaillant missionnaire pour lui offrir ses voeux de bonne fête et le témoignage de son admiration.*

# Les adieux...

(Suite de la 1ère page)

## Les adieux des fidèles

A 7h. 30 la cathédrale était remplie de fidèles qui, à leur tour, venaient faire leurs adieux à leur évêque si dévoué. Le choeur faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Après une allocution de S. Exc. Mgr McGuigan, M. Shannon en anglais, M. Arsenault en français et M. Miderost en allemand, en de belles adresses, exprimèrent leur fidèle attachement à Son Excellence, leur reconnaissance pour les grandes choses qu'il a accomplies à Saskatoon où il n'y avait qu'une paroisse il y a 13 ans, et où il y en a maintenant quatre, entourées d'une magnifique couronne d'établissements religieux.

Les adresses exprimaient aussi la peine de la séparation et la filiale obéissance envers l'autorité supérieure.

Celle de M. Arsenault était particulièrement touchante. Il était facile de voir que la population était fidèlement représentée par ceux qui lisaient ces trois adresses.

S. Exc. Mgr Prud'homme, à son trône, et revêtu des ornements pontificaux, recevait les adresses avec beaucoup d'émotion et bientôt on put entendre ses trois magnifiques réponses en anglais, en français et en allemand. Voici le texte de son discours français:

## Discours de Son Excellence

Mes chers Frères,

Les sentiments que vous venez de m'exprimer avec tant d'esprit de foi et de délicatesse vous honorent autant qu'ils me touchent. A l'heure où le Saint-Siège, pour le plus grand bien de l'Eglise et dans l'intérêt des âmes, soustrait à ma juridiction cette portion intéressante de mon diocèse, il est tout naturel que je me sente heureux de revenir au milieu de vous une dernière fois.

Depuis treize ans que je suis votre évêque, je puis me rendre devant Dieu le témoignage que je n'ai rien négligé pour me faire tout à tous mes chers diocésains pour les gagner à Jésus-Christ. Je puis dire avec un poète anglais: Je sais ce que vaut ce que je vous ai donné, mais je sais bien que je vous ai donné le meilleur de moi-même, de mon activité et de mes soins.

J'aimais Saskatoon, jeune ville aux brillantes espérances d'avenir pour l'Eglise et notre pays; j'aimais vos belles institutions que j'ai tâché de favoriser et d'accroître dans la pleine mesure de mon dévouement; j'aimais la grande famille qui l'habite, parce que la masse de la population n'a jamais manqué de répondre à mes efforts par une collaboration généreuse aux divers mouvements d'action catholique qui s'imposaient pour le bien de l'Eglise. Oui, je ne crains pas de dire que je vous ai aimés tous et que je me suis toujours étudié à remplir envers vous les fonctions d'un bon pasteur d'âmes. Le Saint-Siège a parlé, je m'incline avec respect et soumission devant ses volontés, bien que je regrette vivement de me séparer de vous.

En cette circonstance solennelle qui nous réunit une dernière fois dans cette église sous le regard du Dieu-Eucharistie, permettez-moi de vous rappeler quelques souvenirs, de vous adresser des remerciements et de vous laisser des recommandations.

Loin de moi la pensée de me glorifier du bien accompli durant le temps de mon apostolat. L'honneur et la gloire en reviennent à Dieu. Plus encore que la culture des champs, celle des âmes a besoin du secours de la grâce d'en-Haut, comme dit S.-Paul: "Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus. (1 Cor. III, 7)." Pauvre instrument au service de la toute-puissance divine, j'ai tâché du moins d'être fidèle à ma mission d'évêque qui consiste à nourrir son troupeau du pain de la vérité et de le défendre contre l'envahissement des erreurs. Justice, vérité et charité, voilà les trois grandes et belles vertus que l'évêque doit s'efforcer de mettre en pratique dans l'accomplissement de son ministère. Ce n'est pas toujours une tâche facile que de revendiquer les droits de Dieu en soutenant l'honneur de l'Eglise. La pauvre nature humaine, viciée dans sa source, s'arme trop souvent, hélas! de toutes les industries de sa misère et de son impuissance pour essayer d'entraver la marche du bien. Pour tenir tête aux conjurations et aux tempêtes qui s'élèvent parfois dans les rangs même du peuple fidèle, l'évêque, interprète autorisé de la loi et des vouloirs divins, comprend que c'est alors son devoir—devoir pénible mais impérieux—de s'opposer de tout son pouvoir à l'envahissement des passions et d'empêcher les semences d'ivraie dans le champ du Père de famille.

Cette tâche de promouvoir la cause du bien, de semer la vérité et de répandre la justice, vous avez su me la faciliter par votre esprit de foi, votre respect et votre soumission à l'autorité que représente l'évêque à vos yeux. Aussi, croyez que le souvenir le plus doux que j'emporte de mes relations avec le peuple de Saskatoon, au regard de certains petits nuages passagers, sera précisément celui des travaux, du zèle et de la manière dont vous vous efforciez de répondre à mes efforts. Ma consolation en vous quittant, ma joie, toutes les fois que je penserai à vous, ce sera de pouvoir dire avec l'Apôtre que "je me suis toujours conduis vis-à-vis de vous en vrai ministre de Dieu, en toute patience, en tout dévouement: par la longanimité, par la douceur, par l'Esprit-Saint, par un amour véritable, par la parole de vérité, par la vertu de Dieu même, et par les armes de la justice... in virtute Dei, per arma justitiae. (II Cor. 4-10)."

Les travaux, les sacrifices dont ils sont le prix et la manière dont vous avez répondu à la direction de l'évêque ont contribué à m'attacher à vous par des liens de plus en plus étroits. En maintes circonstances, vous avez manifesté des témoignages d'estime et de respect dont je me suis réjoui dans le Seigneur. L'affection profonde que vous me montrez en ce moment me console et me fait oublier bien des petites peines, inhérentes à mon ministère. Je me sens consolé, parce que je constate que les semences de bien que j'ai déposées dans vos âmes ont porté des fruits abondants de saints; j'oublie la peine que j'éprouve à vous quitter et le regret de ne pas pouvoir recueillir les moissons de vertu qui forment les espérances de l'avenir. Pour les preuves que vous me donnez de vos bonnes dispositions et pour les espérances que vous m'avez permis d'entrevoir pour l'avenir, soyez loués et remerciés.

Vous aurez soin de reporter sur le successeur que la Providence m'a donné cet amour reconnaissant que vous voulez bien me porter. Je vous quitte, mais l'évêque, représentant de Dieu, et chef dans l'Eglise, ce restera au milieu de vous. Les mêmes traditions de zèle, de dévouement pastoral se perpétuent, malgré la diversité des personnes. Ce que je n'ai pu faire parmi vous, la grâce de Dieu aidant, le nouvel évêque saura l'accomplir, et là où mon impuissance s'est déclarée vaincue, son ardeur renouvelée saura triompher. Toutefois, je ne crains pas de l'affirmer, on pourra vous aimer autant que je vous ai aimé, mais pas davantage. On ne dépensera pas à votre service un zèle plus désintéressé ni plus ardent que j'ai conscience de vous avoir voué. Soyez soumis et reconnaissants à mon successeur; accordez-lui votre confiance; témoignez-lui votre vénération et votre estime sans réserve et une vive affection. Désormais, il sera votre chef, votre guide, votre père.

A cette heure de la séparation, je prie le Seigneur, Père de miséricorde, de vous prendre tous sous sa protection, de vous bénir et de vous garder. A Jésus et à Marie, je demande d'unir en une même bienveillance le pasteur et le troupeau, *ut unum sint*. Puisse cette charité douce, ardente, compatissante, charité qui s'est épanchée des plaies de Jésus au Calvaire, embraser tous les coeurs et les unir intimement pour les combats du salut! Sous la houlette de votre nouveau pasteur, et dociles à ses enseignements, vous avancerez, fermes et vaillants, dans les voies de la vertu, de la piété, et vous parviendrez ainsi au bonheur éternel. Ainsi soit-il.

La bénédiction du T. S. Sacrement termina cette belle cérémonie.

## Reconnaissance des communautés

Le lendemain, Son Exc. Mgr Prud'homme fut reçu dans les différentes communautés de la ville qui lui exprimèrent en termes délicats leur reconnaissance et leur affection.

Etaient présents autour de S. E. Mgr l'évêque de Prince-Albert: Mgr McGuigan, archevêque de Régina, (qui présenta le regret de S. E. Mgr Mélanson de ne pouvoir être présent); le Révérendissime abbé mitré de Muenster; MM. les abbés O'Leary, Drapeau, Pierre, Baillargeon, Kennedy, O.M.I., Granger, F. M.I., Dubois, D.Th., Beaudoux, D. Th., Connolly, O.M.I., Demers, Ouellette, D.Th., Lacroix, Tombu, Fonmosse, Mulcahey, Carroll, Charron, Joly, Deslauriers.

## TISDALE, Sask.

*Adoration solennelle*

Dimanche, le 18 mars, avait lieu dans la jolie chapelle de l'hôpital l'adoration solennelle, à l'occasion de la clôture de l'année sainte.

Les adorateurs vinrent nombreux offrir leurs hommages à Jésus Hostie. La chapelle était remplie pour la bénédiction du S. Sacrement, puis chacun se retira animé du désir plus ardent d'adorer Dieu plus parfaitement dans le sacrement de son amour.

Avec Pâques, le beau temps nous est revenu et notre petite congrégation était au complet pour fêter la resurrection du Christ. A la joyeuse surprise de tous l'église était décorée d'une nouvelle peinture à l'huile, travail magnifique de notre curé.

Grâce au talent artistique et au dévouement inlassable de notre dévoué pasteur, notre petite église peut rivaliser en splendeur avec celles des centres beaucoup plus importants.

Dimanche, le 8 avril, au presbytère, avait lieu la dernière et très intéressante séance récréative de nos veillées animées pour cet hiver. M. le curé donnait une représentation des martyrs du Mexique.

Mme Henri Marleau est de retour d'un voyage à Vonda où elle était allée rendre visite à ses vieux parents malades.

Mme M. Sirois de Vonda est actuellement en visite chez sa fille, Mme Jos. Strasser.

*Décès*

Nous apprenons avec un regret profond la mort du docteur A. M. MacKay survenue à Victoria où il était allé passer quelques mois accompagné de Mme MacKay dans le but de refaire sa santé. C'est un deuil immense pour le district et une grande perte pour l'hôpital. Homme énergique, courageux et dévoué, il a su gagner l'estime de tous.

Il laisse pour pleurer sa perte, sa femme et deux enfants en bas âge: Marguerite et Malcolm.

## CADILLAC, Sask.

Dimanche soir, le premier avril, les Dames de l'Autel de Cadillac donnaient une partie de cartes chez Mme Osias Duclos, leur nouvelle présidente.

Il y avait une cinquantaine d'invités qui avaient répondu à leur appel. Ils eurent l'occasion de passer une belle soirée tout en travaillant pour l'entretien de leur église. Il y eut tout d'abord le bridge, puis un goûter exquis et en dernier lieu une soirée du bon vieux temps, avec chansons, contes, et tirages de divers objets.

Cette société des Dames de l'Autel fait dans la paroisse une oeuvre magnifique; elle se charge de l'entretien de l'autel, de l'église et de la sacristie. Ses réunions mensuelles chez l'une des dames sont l'occasion de délassements et d'amusements pour les paroissiens qui apprennent ainsi à se connaître et à s'estimer. Les jeunes peuvent alors faire connaissance sous le regard bienveillant des parents et tous comprennent ce que c'est que d'appartenir à une même paroisse.

Les dames de Cadillac veulent remercier Mme Duclos pour la belle soirée qu'elles ont passé chez elle.

Un témoin oculaire.

## WILLOW-BUNCH, Sask.

TABLEAU D'HONNEUR DU COUVENTT

Gr. XI — Prudentienne Lapointe, 89.
Gr. X—Lina [illegible], 81.
Gr. VIII—Viola Bruneau, 87
Gr. VI—Rosalie Allen, 87.
Gr. IV— Jean Lambert, 89.
Gr. III S.—Martin McGillis, 86.
Gr. III J.—Marcel Duperreault, 89
Gr. II—Madeleine Deshaye, 88.

## DOUTE:

PEUT-ON DIRE: "L'Eglise doit s'abstenir absolument des questions politiques"?

* * *

## REPONSE:

NON: cette doctrine est opposée au devoir qui incombe à l'Eglise de se préoccuper de tout ce qui intéresse la morale et la religion.

Voici ce que dit Léon XIII à ce sujet:

"L'Eglise ne saurait être indifférente à ce que telles ou telles lois régissent les Etats, non pas en tant que ces lois appartiennent à l'ordre civil et politique, mais en tant qu'elles sortiraient de la sphère de cet ordre et empiéteraient sur ses droits."

"Ce n'est pas tout. L'Eglise a encore reçu de Dieu le mandat de s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion, et de faire de continuels efforts pour pénétrer de la vertu de l'Evangile les lois et les institutions des peuples. Et comme le sort des Etats dépend principalement des dispositions de ceux qui sont à la tête du gouvernement, l'Eglise ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles, qui refusent ouvertement de respecter ses droits, qui cherchent à briser l'alliance établie par la nature même des choses entre les intérêts religieux et les intérêts de l'ordre civil. Au contraire, son devoir est de favoriser ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat et s'efforcent de les faire servir par leur accord au bien général.

"Ces préceptes renferment la règle à laquelle tout catholique doit conformer sa vie publique..."

(Encyclique "Sapientia Christianae", 10 janvier, 1890.)

# MOINS DE FAILLITES COMMERCIALES AU CANADA AU COURS DE L'ANNEE 1933

**Il y a eu 2,344 faillités commerciales dans les neuf provinces et 32 à Terre-Neuve l'an dernier. -- Actif total de $20,336,-190 et passif total de $37,303,623, pour l'année sous revue**

## COMPARAISONS AVEC LES CHIFFRES DE 1932

Dans son dernier numéro, que nous venons de recevoir, Dun's Bulletin, de Toronto, rapporte que le total des faillites commerciales au Canada et à Terre-Neuve s'est élevé à 2,376 au cours de l'année 1933 comparativement à 2,938 pour l'année précédente. Le total de 1933 comprend 2,344 faillites enregistrées dans les neuf provinces du Dominion et 32 faillites à Terre-Neuve. L'actif total des faillites de 1933 s'est chiffré à $20,336,140., à rapprocher de $37,303,623. en 1932; et le passif des faillites de 1933 a été de $29,409,706., en regard de $56,630,654., l'année précédente.

Dans la province de Québec, le nombre de faillites commerciales, en 1933, a été de 919, avec un actif de $8,242,270., et un passif de $12-205,341 En Ontario, il y a eu 813 faillites commerciales en 1933. L'actif total de ces faillites a été de $8,244,849., et le passif dt $10,762,325

Voici un tableau comparatif donnant le nombre de faillites enregitrées dans chaque province en 1933 l'actif et le passif de ces faillites, et les totaux;

**Faillites commerciales en 1933**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ontario .. .. .. .. .. .. | 813 | $ 8,244,849 | $10,762,325 |
| Québec .. .. .. .. .. .. | 919 | 8,242,270 | 12,205,341 |
| Colombie Angl. .... .. . | 115 | 606,933 | 1,453,270 |
| Nouvelle-Ecosse . . . . . . | 92 | 245,282 | 853,693 |
| Manitoba .. .. .. .. .. | 188 | 1,606,219 | 2,019,843 |
| Nouveau-Bruns. .. .. . | 47 | 437,425 | 675,893 |
| Ile du Prince-Ed. .. .. | 15 | 40,229 | 121,076 |
| Alberta .. .. .. .. .. .. | 104 | 586,863 | 781,597 |
| Saskatchewan .. .. .. | 51 | 258,853 | 377,803 |
| Total (Canada) .. | 2,344 | $20,268,923 | $29,250,841 |
| 1932 (Can. et T.-S.) | 2,933 | $37,303,623 | $56,630,654 |
| Terre-Neuve 1933 .. | 32 | 67,217 | 248,865 |

# Mort de M. le juge Desaulniers

MONTREAL. — Au cours d'une visite chez son ami le docteur J.-N. Roy, 3434 rue St-Hubert, M. le juge Gonzalve Desaulniers, de la Cour supérieure, est mort soudainement jeudi dernier. Il s'était rendu le consulter pour sa gorge, mais à peine entré, il succombait à une angine de poitrine. Le juge Desaulniers était âgé de 71 ans. Il avait été nommé juge le 15 janvier 1923. M. Desaulniers était l'auteur de plusieurs ouvrages littéraires. Il était président de l'*Alliance française*.

Le défunt était né à St-Guillaume d'Upton, comté de Bagot, le 24 juin 1863, fils d'Antoine Desaulniers et d'Hélène Letellier. Il fit ses études classiques chez les Jésuites, à Montréal, et fut admis au Barreau de la province de Québec, en juillet 1895. Deux ans plus tard, il épousa Mlle Elisabeth Martin, fille de Moïse Martin, qui lui survit. Lui survivent aussi, un fils, M. Raymond Desaulniers, et deux filles, Mme Maurice Girard (Hélène), et Mlle Jeannette Desaulniers.

Ses études de droit terminées, M. le juge Desaulniers consacra ses moments de loisir au journalisme. Ainsi fut-il du personnel de l'*Etendard* et du *Pays*. Il est au nombre des fondateurs de l'Ecole littéraire. Son volume "Les Bois qui chantent", publié il y a quelques années contient la majeure partie de ses poèmes. Il fut couronné par l'Académie française. Le juge Desaulniers laisse en plus une biographie de sir Lomer Gouin. Il avait sur le métier une conférence intitulée: "Trente ans à l'Alliance française".

M. le juge Desaulniers était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre du club St-Denis, du Montreal Club, du Reform Club et du club Chapleau.

*STATISTIQUES*

# Le coût de l'instruction

Situation anormale dans laquelle se trouvent les Canadiens.

OTTAWA. — D'après un rapport du bureau fédéral de la Statistique, les consommateurs canadiens dépensent annuellement une somme d'environ $4,750,000,000 dont un montant approximatif de 165 millions de dollars pour l'instruction seulement. D'après les chiffres compilés au dernier recensement, les Canadiens dépensent annuellement $150,000,000 de plus que leur revenu. On estime que leur revenu est d'environ $4,600,000,000 par année, dont $3,392,854,200 en salaires et gages. La balance est le profit du capital.

Il est assez difficile d'expliquer comment il se fait que les Canadiens dépensent plus qu'ils ne gagnent. Le contraire devrait exister. On attribue cette situation étrange à plusieurs raisons, entre autres aux revenus des commerces illégaux et autres facteurs qui ne sont pas inscrits dans les registres. Une autre cause contribue également à cette situation anormale. C'est l'extension du système de crédit et des paiements par versements, qui font que les achats d'une année dépassent souvent les revenus.

D'après le recensement de 1931, les Canadiens répartissent leurs dépenses dans la proportion suivante: vivres, vêtements, loyers et taxes, 55 pour cent; épargnes, environ huit pour cent; autres dépenses, 30 pour cent.

Le coût de l'instruction primaire, secondaire et supérieure au Canada (institutions publiques et privées) se chiffre à environ $165,000,000 pour chacune des années 1930- et 1932. Il dépassait cette somme en 1931. Voici la répartition approximative entre les diverses catégories: Universités et collèges, $20,000,000; high schools, $35,000,000, écoles élémentaires, $110,000,000. On estime le total des déboursés de la population à $4,750,000,000 de sorte que l'instruction y est pour environ 3.5 pour cent dans ce chiffre, contre 55 pour cent pour la nourriture, le vêtement, le logement et les impôts municipaux.

# DIVERS

## Le traitement des cancers gastriques

PARIS. — MM. Gosset, Monod et Regaud ont exposé à l'Académie de Médecine les résultats de leurs essais de traitement des cancers gastriques inextirpables par le radium à distance.

Dans sept cas, ils ont obtenu une amélioration importante et une survie plus ou moins prolongée; un malade a survécu près de cinq ans. La radiumthérapie transcutanée à distance, malgré les résultats encourageants qu'elle peut fournir, n'entre pas en concurrence avec l'exérèse chirurgicale des cancers gastriques; cette opération doit être préférée chaque fois qu'elle est possible. En l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens, la "télécuriethérapie" des cancers de l'estomac n'est qu'un moyen palliatif, mais précieux.

## Tué dans un accident d'auto

REGINA. — Harry Wallace, âgé de 28 ans, instituteur à Estevan, Sask., a été tué instantanément dans une collision d'autos samedi dernier.

## UNE ENQUETE SUR LE SECOURS

Ottawa. — On prévoit une enquête sur la façon dont les argents fournis par le fédéral ont été dépensés. Mackenzie King la demande en affirmant que le trésor du Dominion a été pillé par les provinces et les municipalités en raison du manque de vérification.

"Si une province nous a fraudés, nous allons ravoir l'argent!" déclara Bennett en frappant son bureau du doigt.

## L'Angleterre veut une déclaration de l'Allemagne

Lundi dernier, la Grande-Bretagne a demandé à l'Allemagne (et elle exige une réponse dans l'intervalle d'une semaine) des précisions au sujet des projets d'accroissement d'armements de celle-ci.

Sir John Simon, secrétaire des Affaires Etrangères de l'Angleterre, a dit à la Chambre des Communes qu'on examine si les projets allemands sont conformes au traité de Versailles. Il a ajouté:

"Notre gouvernement prend cette question en sérieuse considération. J'ai donné des instructions à notre ambassadeur à Berlin pour qu'il se renseigne auprès du gouvernement allemand à ce propos."

La Chambre des Communes a éclaté en applaudissements quand sir John eut fini de parler.

## Ile-du-Prince-Edouard

FIN DE LA SESSION

CHARLOTTETOWN, I. P. E.—La session de l'Assemblée législative de l'Ile-du-Prince-Edouard a été prorogée vendredi dernier, et les députés regagnent leurs comtés. La session qui vient de se terminer a été l'une des plus courtes de l'histoire de la province. Elle s'est ouverte le 6 mars et s'est terminée juste une journée avant que son mois de durée fut écoulé.

La législature a adopté 39 lois en ce court espace de temps. La mesure la plus importante parmi ces lois est sans contredit celle qui donne au gouvernement de la province le pouvoir de contrôler la mise sur le marché des produits naturels de l'île et lui permet de faire des prêts aux fermiers. Cette double mesure a été adoptée à l'unanimité, les membres de l'opposition libérale ayant déclaré qu'ils en approuvaient le principe.

Le lieutenant-gouverneur, M. Georges DeBlois, a présidé aux cérémonies de prorogation.


# LE PATRIOTE de l'Ouest

LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4me Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT
Un an, Canada .......... $2.00
" " Etats-Unis .......... $2.50
" " Europe .......... $2.50

EN ONTARIO

# La cause des écoles séparées devant les tribunaux

**Une décision du gouvernement ontarien -- Henry, premier ministre, ne veut pas régler lui-même la question -- Jérémiades des Orangistes--Commentaires du "Droit" et du "Devoir"**

TORONTO. — Dans les derniers moments de la sesion législative, le premier ministre a annoncé que la province demanderait au "plus haut tribunal", probablement le Conseil Privé, de se prononcer sur la question des impôts des écoles séparées. Depuis des années, les écoles séparées réclament une juste répartition des impôts payés pour fins scolaires.

Les chefs orangistes à Toronto s'opposent ouvertement à la décision du premier ministre. "La proposition du premier ministre est tout à fait fausse en principe, déclare C. M. Carrie, ancien grand maître de la Grande Loge d'Orange pour l'Ouest d'Ontario. Si le premier ministre Henry croit qu'il peut en venir à un accord définitif de la question des écoles séparées, il se trompe beaucoup.

'Il n'y a aucune raison solide pour que tout le gouvernement se serve des deniers publics pour pousser les prétentions confessionnelles injustes de l'Eglise Catholique Romaine devant les tribunaux. Que les évêques portent leur propre cause devant les tribunaux et paient leurs propres frais. Les demandes des agitateurs de l'école séparée ne doivent pas être pilotées par le gouvernement.

"Il y a eu "accord définitif" en 1863 et en 1867 et plus tard en 1886. L'archevêque McNeil et le Catholic Register avouent qu'il ne saurait y avoir de "finalité". Depuis tout près d'un siècle, les écoles séparées catholiques romaines ont accaparé tout ce qu'elles ont pu et elles se sont lamentées pour en avoir davantage. Elles ne sont jamais satisfaites. Ce qu'il y a d'inique dans cette affaire, c'est que le gouvernement semble chercher une excuse pour accorder de nouvelles concessions aux écoles séparées."

-:::-

## Notre cause devant les tribunaux

### La légitimé des demandes catholiques

(LE DROIT)

Les catholiques ontariens ne demandent pas de nouvelles concessions. Ils veulent simplement que les accords définitifs dont parlent les Orangistes et qui furent décidés en 1863, en 1867 et en 1886 soient respectés dans la pratique, que la loi actuelle pourvoie à leur application.

En vertu de la Loi des écoles séparées de 1863, le contribuable des écoles séparées a le droit de ne pas payer d'impôt aux écoles publiques. Ce droit est reconnu dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord: "Toute personne, propriétaire ou locataire, y est-il dit, qui paie des impots, qui... est catholique romaine et contribuable des écoles séparées. . sera exemptée de tous les impôts prélevés pour le maintien des écoles publiques".

A cette époque, les biens immeubles étaient la seule forme de propriété imposable pour les fins scolaires. Depuis, la propriété a pris d'autres formes. En 1886, la législature d'Ontario, afin de répondre aux besoins créés par l'évolution de la propriété, modifiait la loi d'évaluation et exemptait les catholiques actionnaires dans des compagnies anonymes de verser des taxes aux écoles publiques. Il y eut ensuite un amendement à cette loi, en vertu duquel les compagnies pouvaient, au gré de leurs directeurs, distribuer leurs taxes scolaires en tenant compte de la religion pratiquée par les actionnaires.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'établir le nombre des actionnaires catholiques dans des compagnies dont les actions changent continuellement de main. Mais le principe reconnu par les lois de 1863, de 1867 et de 1886 demeure. Le droit des contribuables catholiques n'a pas changé. Il appartient donc au gouvernement de légiférer de façon que les catholiques puissent l'exercer. Il ne s'agit pas de prendre une partie des taxes des écoles publiques pour les attribuer aux écoles séparées, mais bien d'empêcher que les taxes des écoles séparées soient accaparées par les écoles publiques.

Le gouvernement ontarien ne nie pas la légitimité des réclamations catholiques. Mais il ne veut pas régler la question lui-même; il ne veut pas assumer une responsabilité qui, pourtant, lui incombe.

Au lendemain de la cause scolaire du canton de Tiny, réglée par le Conseil Privé, Lord Haldane, qui rendit le jugement, avait déclare "que cette cause, comme du reste d'autres problèmes qui surgissent dans l'application de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ne peut pas recevoir un verdict satisfaisant dans les cours de justice. La véritable solution de ces épineuses questions ne peut être obtenue que des habitants du Canada, mais à condition qu'ils les solutionnent dans la paix et l'harmonie".

La légitimité des demandes des catholiques est tellement évidente qqe nous n'avons pas de raison de redouter les conséquences d'un appel aux tribunaux. Cependant, avant de porter un jugement définitif sur la décision du gouvernement, nous attendrons de savoir quelles sont les questions que celui-ci soumettra aux juges.

Charles GAUTIER.

## Fin de session

**En Ontario -- Les élections prochaines -- La réforme de l'impôt scolaire -- En quoi il consisterait -- on l'ajourne -- un appel aux tribunaux -- Détails à venir -- Conséquence pour les écoles catholiques**

La sesion provinciale ontarienne est, pour toutes fins pratiques, choses du passé. Il ne reste plus au lieutenant-gouverneur qu'à prononcer l'habituel discours de clôture. Cette fois, il s'agira d'un véritable discours d'adieu, puisque tout le monde paraît d'accord sur ce point que l'assemblée législative vient d'achever son mandat et que la province voisine sera bientôt en pleine campagne électorale.

Cette proximité de l'élection est probablement, du point de vue politique, la plus claire explication de l'attitude prise à la dernière heure, en ce qui concerne le remaniement de la loi sur l'impôt scolaire, par le cabinet Henry.

La question, on le sait, n'est pas nouvelle. Du temps de M. Ferguson même, elle a été longuement débattue à la Chambre d'assemblée. Il ne s'agit point d'insérer dans la loi ontarienne un principe nouveau mais bien de permettre à un principe qu'elle reconnaît déjà son plein de rendement.

✤ ✤ ✤

Il y a, en Ontario, comme chez nous, deux grands types d'écoles primaires, que l'on pourrait, en gros, qualifier d'écoles de majorité et d'écoles de minorité. Bien que certaines écoles dites publiques de l'Ontario soient, en fait, fréquentées et dirigées par des catholiques et que certaines écoles dites séparées, soient, en fait ausi, des écoles spécifiquement protestantes, la règle générale, dans la province voisine, c'est que l'école publique est une école officiellement neutre, fréquentée presque exclusivement par des enfants non-catholiques, tandis que l'école dite séparée, c'est técole fréquentée et dirigée par les catholiques.

Les contribuables de l'école séparée, s'ils le veulent, sont dispensés de souscrire au maintien de l'école publique (il n'est toujours question ici que d'écoles primaires) et l'école séparée est censée recevoir sa part de l'impôt scolaire.

✤ ✤ ✤

Mais — et c'est ici que naît le problème actuel — il y a deux sortes d'impôts scolaires: celui qui est prélevé sur les individus et celui qui affecte les sociétés par actions.

Dans le cas des individus, il existe déjà une disposition qui joue contre les contribuables des écoles séparées. Tout individu, en effet, est censé souscrire au maintien de l'école publique. Pour se soustraire à cette obligation, il faut une déclaration expresse.

D'où la conséquence que tout catholique qui ne fait point cette déclaration est automatiquement classé parmi les contribuables de l'école publique.

Ajoutez que, si tout catholique est libre de souscrire à l'école publique, que s'il y est même obligé à moins de déclaration précise à ce propos, nul non-càtholique ne peul s'inscrire parmi les contribuables de l'école séparée (au sens où on l'entend habituellement).

Mais ce n'est point ce cas que l'on discute présentement, c'est celui des compagnies, des sociétés par actions.

✤ ✤ ✤

C'est un fait brutal et que personne ne songe à contester: depuis cinquante ans surtout, les sociétés par actions ont pris dans la vie économique une place énorme, et qui va toujours croissant. A l'heure actuelle, la presque totalité des grandes afaires sont ainsi organisées, même quand elles sont, en fait, restées la propriété d'une seule famille.

Comment, lorsque se côtoient deux régimes scolaires légalement reconnus, répartir l'impôt qui affecte les sociétés par actions?

Chez nous, on a trouvé une solution simple: l'impôt est réparti entre les deux régimes selon la proportion des enfants qui fréquentent leurs écoles. Dans l'Ontario, dès 1886, on reconnut qu'il était juste que les écoles de la minorité reçussent une part des impôts prélevés sur les compagnies. Mais te texte qui consacrait ce principe fut rédigé de telle façon qu'il ne peut jouer que dans un nombre de cas relativement petit.

D'où cette conséquence que la très grande majorité des impôts des compagnies, même quand les actionnaires catholiques détiennent, on en est moralement sûr, une part importante du capital, vont aux seules écoles dites publiques.

Avec cette autre conséquence naturellement, que les écoles séparées souffrent, et beaucoup, de cette inégalité de traitement.

✤ ✤ ✤

Depuis longtemps, ainsi que nous l'avons noté, les catholiques protestent contre cet état de choses et demandent qu'on don[illegible] au principe du partage de l'impot, dé[illegible] inclu dans la loi, son rendement logique. Des protestants en vue les appuient, mais les orangistes crient qu'il ne faut rien changer à l'état de choses actuel. Et cela fait pour les partis politiques qui n'ont pas le goût de l'héroïsme une situa[illegible]n pénible.

D'après les dépêches de la *Canadian Press*, M. Henry, le premier ministre ontarien, a déclaré qu'il allait soumettre la question "aux plus hauts tribunaux", — ce qui lui permettra de dire aux électeurs: *Attendez la décision des tribunaux . . .* Il ne semble point que ses adversaires officiels aient dit grand'chose à ce propos. Peut-être aiment-ils autant, eux aussi, qu'on ne parle pas trop de la question au cours de la campagne.

Reste à savoir ce que les catholiques, indépendamment des groupements politiques, penseront de cette tactique. Nous ne devrions pas tarder à le savoir.

✤ ✤ ✤

La dépêche de la *Canadian Press* laise quelque doute sur le caractère du problème qui sera posé aux tribunaux. *'De nombreuses représentations ont été faites, fait-elle dire tations ont été faites, fait-elle dire* au premier ministre, *en ce qui concerne la présente division de l'impôt scolaire, 'et le gouvernement, soucieux de la question des droits légaux, a eu de la difficulté à trouver une base sur laquelle on pourrait payer* (aux écoles séparées, supposons-nous) *une plus large part de l'impôt*".

Ceci ne paraît pas très clair. Mais les journaux ontariens ne devraient pas tarder à nous fixer sur l'exacte portée des paroles de M. Henry. Peut-être, dès lundi, serons-nous en état de renseigner là-dessus nos lecteurs.

En tout cas, et le plus tôt possible, nous les tiendrons au courant.

(Le Devoir) Omer HEROUX.

-:::-

## Moins de français

**Résolution adoptée par l'"Ontario Educational Association" M. W. Guertin proteste.**

TORONTO. L'"Ontario Educational Association", en congres ici, a adopté une résolution, pour réduire l'enseignement du français dans les écoles de la province. Cette résolution, proposée par la section du comité de Halton, propose "d'instituer des cours complets en sciences économiques, politiques et commerciales, et d'insister moins sur l'enseignement du latin et du français." Elle a causé une vive discussion. Me Waldo Guertin, d'Ottawa, président du comité des résolutions a proposé un amendement que le mot "français" soit biffé de la résolution, parce que c'est une langue vivante. La résolution a été toutefois adoptée telle que conçue. M. F. P. Gavin, de Hamilton, a été élu président de l'Association.

-:::-

## Un sauvage qui n'est pas le plus sauvage

**Un incident sans précédent à la Grande Loge orangiste d'Ontario-Ouest -- "Gardez votre langue maternelle" Les jaunes s'attaquent au gouvernement Henry.**

CHATHAM. --- Un sauvage puissang, H.-B. Williams, de l'Ile Walpole, s'est déclaré en faveur du bilinguisme enpleine convention orangiste ici, ces jours derniers.

La Grande Loge orangiste d'Ontario-ouest tenait sa 75ème convention annuelle. Les délégués venaient d'entendre le très révérend frère W. H. Dawson, d'Iroquois Falls, grand-maître de la Loge, dénoncer sans réserve l'école séparée et l'ensèignement du français dans les écoles d'Ontario.

### La langue maternelle

C'est à ce moment qu'un délégué sauvage, M. H. B. Williams se leva pour défendre les Canadiens français. Il a déclaré qu'il sympathisait sincèrement avec les Franco-ontariens qui veulent conserver leur langue.

"Je suis en faveúr du bilinguisme', dit-il. Nous envoyons nos enfants à l'école pour apprendre l'anglais mais nous voulons conserver notre langue maternelle. Les Canadiens français ont le devoir et le droit de sauvegarder aussi leur langue maternelle: le français".

On croit que c'est la première fois qu'un orangiste prend ainsi la défense du français en pleine convention annuelle de la Grande Loge.

### Contre Henry

Les autres délégués ont naturellement adopté une autre attitude. Le grand matre W. H. Dawson s'est violemment attaqué au premier ministre Henry qu'il a accusé de faire le jeu des catholiques et des Canadiens français.

### Un plébiscite

Il a invité l'Ordre d'Orange a préconiser un plébiscite au sujet des écoles séparées en Ontario. "Il est temps que l'on demande au moyen d'une grande consultation populaire si les catholiques doivent conserver les "privilèges" scolaires qu'on leur a accordés jusqu'ici.

Le délégué Cecil H. Spooner, de Toronto, a aussi blâmé le gouvernement Henry de se montrer trop sympathique aux catholiques.

Un grand nombre de résolutions ont été adoptées. On a protesté contre la reconnaissance des droits du bilinguisme par la Commission Canadienne de la Radio.

-:::-

## Centenaire de Cartier

*DES DELEGUES FRANCAIS ET BELGES ASSISTERONT AUX FETES DU 4ième CENTENAIRE DE CARTIER A GASPE*

QUEBEC,— Gaspé sera la scène de plusieurs cérémonies mémorables cet été quand les dignitaires de l'Eglise et de l'Etat du Canada et de plusieurs autres pays, y compris la France et la Belgique, se réuniront pour rendre hommage à Jacques Cartier à l'occasion du quatrième centenaire de son arrivée au Canada.

La célébration pour commémorer l'événement aura lieu un seul jour, le 25 août, apprend-on. Les délégués belges et français sont attendus le matin du 25 août, à bord du Champlain, de la compagnie générale transatlantique qui naviguera pour la première fois dans les eaux canadiennes.

Une messe en plein air sera un des principaux événements des fêtes du quatrième centenaire. A la fin de la messe, on bénira solennellement une croix de pierre, érigée pour rappeler celle que Jacques Cartier planta en mettant pied à terre à Gaspé il y a 400 ans. La pierre qui servira à l'érection de la croix viendra de Saint-Malo, endroit de la naissance de Cartier.

Le soir du 25 août un grand banquet réunira les hautes personnalités du Canada.

*UNE ARMADA D'UNE CINQUANTAINE D'AVIONS VIENDRAIT AU CANADA A L'ETE.*

OTTAWA,— On apprend dans les cercles d'aviation d'Ottawa qu'il est possible qu'une armada d'avions de l'Aéronautique Royale d'Angleterre vienne au Canada à l'occasion des grandes fêtes qui sont organisées pour marquer le quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

Cet intéressant projet a été discuté en Angleterre, mais on ne sait pas encore s'il sera mis à exécution. Plus de cinquante avions seraient transportés par bateau jusqu'à la côté Canadienne, par la route suivie par Cartier avec sa petite flotille. Ils remonteraient ensuite le St-Laurent et feraient une tournée au Canada, et peut-être aussi aux Etats-Unis. L'exploit proposé suscite un vif intérêt au pays. Aucune décision n'a été prise cependant par les autorités de l'Aéronautique en Angleterre.

## Chaire française

RIO DE JANEIRO. - On mande de Sao-Paulo qu'un décret crée dans cetle ville une Université qui comprendra des Facultés de droit, de médecine, de pharmacie, de philosophie, de sciences et de lettres, etc.

L'Université comporlera une chaire de langue et de littérature françaises.



# L'opinion catholique et la C. C. F.

## Par Georges-Henri Levesque, O. P.

***** ***** ***** *****

Nul doute que la C.C.F. ne tienne beaucoup à enrôler les catholiques sous sa bannière, pour la bonne raison qu'ils forment un peu plus des deux cinquièmes de la population canadienne et qu'ils sont, d'ordinaire, des citoyens dévoués et consciencieux. De plus, il est facile de prévoir qu'une province au moins lui échappera: le Québec, si les catholiques refusent d'endosser son programme.

Mais, comme les catholiques sont avant tout catholiques, elle sait bien qu'ils rejetteront en effet son programme, s'il se présente comme opposé à leurs principes religieux et sociaux. Aussi bien les Cécéefs ont résolu de mettre tout leur art politique à montrer que leurs doctrines, loin de contredire les principes catholiques, sont en parfaite conformité avec eux.

Pour nous qui sommes personnellement convaincu du contraire (1), nous voudrions supplier le peuple catholique de ne pas se laisser prendre à leur jeu. Demandons-leur plus de sincérité; sachons crever leurs sophismes et déjouer leurs manoeuvres.

### Des théologiens en faveur de la C.C.F.....?

Voilà une première manoeuvre. On nous laisse entendre que des théologiens catholiques approuvent nettement le programme des Co-Ops. M. Woodsworth lui-même, dans un discours prononcé lors du fameux congrès de Régina, prétendait avoir reçu des encouragements de certains membres du *Roman Clergy*. Mais on a soin de ne pas nommer ces théologiens, que nous serions bien aise de connaître.

Sans doute, il doit s'agir d'approbations du genre de celle qu'on a voulu arracher au Rev. Father J. A. Ryan. Tout le monde sait que ce dernier est la grande autorité sociale catholique aux Etats-Unis. Quelle veine si la C. C. F. pouvait se réclamer de ses écrits! M. Woodsworth l'a bien compris, et le 1er février dernier, en présentant à la Chambre son fameux bill, il citait Father Ryan, premièrement, pour l'opposer à certaines interprétations scripturaires de l'hon. premier ministre, mais aussi dans le but de lui faire endosser à l'avance les thèses socialisantes qu'il allait exposer. Voici les paroles de Father Ryan: *"If for any reason the public work remedy fails, the public authorities will be under moral obligation to take TEMPORARY charge of and operate our essential industries . .."* Mais il y a loin de ce texte au programme de M. Woodsworth. Tandis que celui-ci prône, comme une règle générale, la socialisation de tout ou à peu près, Father Ryan, lui, ne fait que proposer une socialisation partielle, et encore à titre de mesure provisoire.

D'ailleurs, Father Ryan a publié en décembre 1932, dans l'*Ecclesiastical Review*, un article sur le socialisme qui réprouve les principes fondamentaux de la C.C.F. Mieux que cela, en réponse à une consultation du R. P. Valois, O.M.I., directeur du *Patriote de l'Ouest*, l'éminent sociologue américain s'est prononcé clairement contre le programme du parti ouvrier-agraire de la Saskatchewan, programme qui, on le sait, diffère bien peu de celui de la C. C. F. *"Obviously,* écrivait-il, *their program is socialism... I do not believe in socialism... and it (their socialism) seems to me to be in contradiction with what our present Holy Father has to say on socialism in his encyclical "Quadragesimo anno"*.

Si les témoignages des autres théologiens mystérieux dont semble se réclamer la C. C. F. sont aussi *favorables* que celui de Father Ryan, on comprend pourquoi les Co-ops tiennent si peu à nous donner des noms. Par contre, nous pourrions facilement, nous, leur présenter une liste de théologiens qui se sont prononcés contre leur programme.

En mars dernier, l'Ecole Sociale Populaire réunissait autour du R. P. Archambault, S.J., un groupe de théologiens sociologues, une douzaine environ, pour étudier le programme de la C. C. F. Or, tous le déclarent inacceptable. Et même tous approuvèrent les conclusions d'une étude présentée alors, et publiée depuis dans une brochure intitulée *Pour la restauration sociale au Canada*, — conclusions qui sont loin d'être en faveur de la C. C. F. Mgr L.-A. Paquet, lui-même, dont personne certes ne contestera l'autorité, empêché de se joindre à ce groupe, tint cependant à lui envoyer une communication écrite où il mettait, lui aussi, le socialisme des Co-Ops au nombre des socialismes rejetés par les encycliques. A remarquer enfin que la brochure susdite et l'étude qu'elle contient ont été publiées avec l'*imprimatur* de l'Archevêché de Montréal.

### Et des évêques aussi...?

Ce qui serait plus fort . . . si c'était plus vrai. Voyons toujours.

*Une voix épiscopale de l'Ouest...?*

*Catholic Prelate backs C. C. F. policies*, s'écriait triomphalement, le 14 octobre, *The Commonwealth*, petit journal qui se dit indépendant, mais qui en fait ne vit que pour défendre et propager la C.C. F. Et il ajoutait: *"It would be difficult to find a more uncompromising supporter of essential C. C. F. projects and methods than this venerable and far-seeing prelate of the Far West."*

Ce prélat catholique n'est autre que S. Exc. Mgr W.-M. Duke, archevêque de Vancouver. Et il s'agit de certaines déclarations faites par lui, à l'occasion de la fête du Rosaire.

Nous ne nierons pas que Mgr Duke, comme d'ailleurs bien d'autres autorités sociales catholiques, ne se soit montré favorable à quelques mesures préconisées par la C. C. F., v.g., l'établissement d'un conseil économique national, une législation sociale qui assure à l'ouvrier un salaire convenable et le protège contre les accidents, la maladie, etc . . . Mais conclure de là que l'éminent archevêque approuve toute la politique socialiste de la C.C. F., c'est certainement forcer et trahir sa pensée véritable. Si Mgr Duke demande, à titre exceptionnel, la "public ownership of many commodities", cela ne veut pas nécessairement dire qu'il est en faveur du principe de socialisation générale prêché par les Co-Ops.

Il s'est d'ailleurs prononcé carrément, alors, contre le socialisme, et même contre un certain socialisme mitigé qui se prétend religieux et chrétien . . . Et quel homme de bonne foi pourrait soutenir que Mgr Duke ne visait pas clairement la C. C. F. en parlant ainsi?

*Une voix épiscopale de l'Est . . .?*

Le 25 août 1933, le *Montreal Beacon*, journal catholique anglais, publiait imprudemment une étude hâtive où il s'efforçait d'établir la conclusion suivante: a catholic can join the C. C. F. Mais il se présentait, comme tant d'autres périodiques catholiques, avec une approbation générale de l'Autorité diocésaine. Avant de lancer dans le public une thèse de cette importance, le *Beacon* aurait dû la soumettre au jugement de Mgr l'Archevêque. Nous savons de source certaine qu'il ne l'a pas fait.

Il y avait là un bon filon à exploiter au profit de la C.C.F. On n'y manqua pas. Plusieurs journaux favorables à la cause des Co-Ops, comme le *Weekly News* de Winnipeg, s'empressèrent de publier l'article du *Montreal Beacon*, annonçant en grosses manchettes: *A catholic can join the C. C. F.* et ajoutant imédiatement en sous-titre: *In the Montreal Beacon — Published with the approval of His Excellency the Archbishop of Montreal.*

Et maintenant ces journaux seront-ils assez loyaux pour annoncer à leurs lecteurs que Mgr l'Archevêque de Montréal, dans le but évident de réprouver l'attitude du *Montreal Beacon*, lui a enlevé son approbation générale, ainsi que n'importe qui peut le constater par les livraisons actuelles? Qu'ils notent bien aussi que le *Beacon*, dans un article du 24 novembre, a modifié son jugement sur la C. C. F. Et surtout, qu'ils tiennent compte de l'énergique discours que Mgr Gauthier prononçait en septembre dernier, peu de temps après l'imprudente déclaration du *Beacon*, où il mettait les fidèles en garde contre la C. C. F. et se disait très peiné de constater que certains catholiques *lui eussent déjà donné leur adhésion.*

On le comprend, cette attitude clairvoyante et ferme de Mgr Gauthier n'a pas été sans causer une amère déception aux Co-Ops. D'aucuns même en ont été profondément étonnés: ils ont eu la naïveté de croire — ou la hardiesse de soutenir — que Mgr Gauthier se trompait et cessait d'être catholique en rejetant la doctrine cécéféiste. Aussi, dans une réplique *courteous* publiée dans le *Commonwealth* (30 sept.), se sont-ils permis de lui donner une leçon de catholicisme et de lui rappeler les enseignements du Pape! . . .

*La voix de l'Episcopat canadien?*

Un fervent cécé-ef me disait récemment: "Les évêques et archevêques du Canada viennent d'avoir leur réunion plénière à Québec. Nous savons qu'il y a été question de la C. C. F. Si le corps épiscopal avait été vraiment contre elle, il n'aurait pas manqué l'occasion de le déclarer publiquement. Or, la lettre collective qui nous est venue de cette assemblée ne se prononce pas contre la C. C. F. Donc..."

Ne concluons pas trop vite.

C'est vrai, le document épiscopal ne frappe pas nommément la C. C. F. Mais ne sait-on pas que, sans être nommé, on peut être visé? Or, nous croyons bien pouvoir affirmer que la déclaration épiscopale vise directement la C. C. F., puisqu'elle répudie certaines erreurs qui, en fait, — nous l'avons déjà démontré ailleurs — sont à la base même des doctrines cécéféistes, tels l'amoindrissement du droit de propriété privée, une conception trop matérialiste de l'ordre social, etc... C'est là une interprétation que nous croyons tout à fait conforme à l'esprit du document, mais que nous présentons, bien entendu, avec toute la soumission due à ses vénérables auteurs.

### Et le pape enfin...?

Non, ce serait trop beau, puisque après tout cela suffirait.

C'est pourquoi les Co-Ops, pour bien prouver qu'ils sont avec le Pape... et donc que le Pape est avec eux, s'acharnent à citer et à commenter les encycliques, ou plutôt *certaines* pages des encycliques: celles qui fustigent les vices du capitalisme.

D'autant que ces citations peuvent être servies avec un bel effet oratoire! MM. Woodsworth et Garland l'ont souvent expérimenté. On fait tout d'abord une présentation anonyme, mais émue, de la citation. Puis, avec fougue, on lit les passages où Pie XI morigène le capitalisme. Et à la fin, on s'écrie dans un transport sacré: *Who wrote that? Pope Pius XI! There is an indictment more violent than anything I have ever laid my tongue to!*

Mais après cela, ils se gardent bien de poursuivre leur lecture jusqu'aux pages où le Pape parle du socialisme . . . car alors le Pape cesserait d'être avec eux.

Un tel procédé est inadmissible. Si encore on se contentait d'omettre certaines parties de l'encyclique, mais il arrive souvent aussi qu'on dénalure celles qu'on offre au public. C'est ainsi que M. Woodsworth prête trop facilement au Pape ses propres idées et ses propres sentiments: *"there is a rising tide of revolt that finds expression in Papal encyclicals"...* dit-il en préfaçant la brochure de M. W. Irvine: *Political servants of capitalism.*

En somme, il vaut encore mieux s'en tenir aux évêques et aux théologiens pour avoir les véritables interprétations des encycliques. Ce sera plus sûr . . . quoique moins favorable à la C. C. F.

(1) Nous avons déjà exposé nos raisons dans la brochure: *Pour la Restauration sociale au Canada*, et dans *l'Action Nationale* (oct. 1933).

## Pour Lire au foyer

# Mouvement social à Wauchope

### La formation d'une Ecole d'action sociale et d'action catholique -- Sous la haute direction du R. P. Adrien, o.p.m. -- Discours de M. Charles Quennelle -- Il donne une analyse sommaire de l'encyclique "Quadragesimo Anno"

Deux grands faits ont signalé la Semaine Sainte de 1934 à Wauchope: la célébration solennelle des Mystères de la Rédemption et l'inauguration officielle d'une écote de Science Sociale et d'Action catholique. Ces deux faits, dans la pensée de notre dévoué curé devaient contenir la réponse des catholiques de la paroisse aux directives du Souverain Pontife et de nos évêques.

La célébration des mystères a consisté dans la célébration intégrale des cérémonies liturgiques et les nombreuses prédications du R. P. Adrien, professeur au Séminaire de Régina.

L'inauguration de l'Ecole des Sciences Sociales eut lieu le dimanche soir à la salle paroissiale, qui pour la circonstance fut remplie à sa capacité. La soirée avait éte placée sous le patronage de l'A.C.F.C. dont les dignitaires occupaient la première rangée. On avait préparé un programme varié qui se déroula sous la direction de M. Emile Bernuy, chef de gare. Voici les articles du programme:

1—Piano—M. Edmond Escaravage, organiste paroissial.

2—Allocution—M. Charles Quennelle, fils de feu Maurice Quennelle, premier président général de l'A.C.F.C.

3—Duo de piano—MM. Edmond Escaravage et Charles Quennelle.

4—Chant: "Le vieux moulin", de Botrel, interprété par Mlles Marguerite, France et Justine Quennelle.

5—Conférence: "Aspect Social", par le R. P. Adrien, O.F.M.

6—Piano—M. Edmond Escaravage.

7—Pot-pourri de chants canadiens, à quatre voix, harmonisés par Desjardins—M. E. Escaravage, E. Bernuy, J. Lemée, F. Bernuy, Mlles Marguerite, France et Justine Quennelle.

8—Allocution—Notre Ecole Sociale, par M. le curé.

9—Piano—M. E. Escaravage.

10—O Canada!: l'assistance.

Dans sa conférence qui dura environ une heure et demie, le R. P. Adrien nous expliqua le sens de la formule qui revient si souvent dans l'Encyclique "Quadragesimo anno", aspect social du droit de propriété, du salaire, de la distribution des biens, du capital, du travail... et de cet exposé, il déduisit les grandes lois vitales et économiques qui doivent diriger tout véritable citoyen dans l'accomplissement de sa fonction sociale. Le développement, basé sur des principes irrécusables et émaillé de faits, souvenirs, anecdotes, bons mots toujours pittoresques et souvent piquants nous tint sous un charme continu et croissant.

M. l'abbé Zéphir Garand, curé, dans une substantielle allocution donna l'historique de l'Ecole des Sciences Sociales et d'Action catholique de Wauchope: l'an passé, le 14 mai, à l'occasion de la première conférence du R. P. Adrien, M. le curé avait émis le voeu que les paroles du conférencier fussent le point de départ d'un mouvement social; ce voeu ce réalisa cette année par des cours réguliers sur les questions sociales qui ont débuté le 4 février et qui depuis se donnent chaque dimanche. Dans sa modestie, M. le curé attribue tout le mérite de cette oeuvre au R. P. Adrien; mais celui-ci, non moins habile en théorie qu'en pratique, fit aimablement la citation du mot biblique: Paul a planté, Apollon a arrosé, Dieu a donné la croissance, et surtout déclara qu'en vertu des lois du droit de propriété, M. le curé est l'initiateur, le fondateur, le directeur de l'Ecole. Sur proposition de M. le curé, le R. P. Adrien accepta bien volontiers la haute direction et l'obligation de venir assez souvent apporter à l'école sa précieuse collaboration.

M. Charles Quennelle présenta une remarquable allocution dont voici le texte:

Monsieur le président,
M. le curé,
Révérend Père Adrien,
Mesdames, messieurs,

En invitant, pour inaugurer cette Soirée Sociale, le Benjamin des Officiers du Cercle Local de l'A.C.F.C., l'on a voulu, sans doute, méconnatre mes faibles ressources; mais je crois comprendre que le motif de ce choix a été d'honorer, dans le fils, la mémoire du père, qui fut le premier président général de l'A.C.F.C.

Mon premier devoir, celui que le coeur m'impose, est de souhaiter au nom de l'A.C.F.C. et de tous les paroissiens de Saint-François-Régis, la plus cordiale bienvenue au Révérend Père Adrien.

Révérend Père Adrien, vous êtes maintenant l'un des nôtres. Nous gardons un souvenir impérissable de votre première visite à Wauchope, il y aura bientôt un an.

Nous vous avons vu alors, donnant libre cours à votre zèle apostolique, imiter le geste sublime du divin semeur, et répandre parmi nous à pleines mains la bonne semence.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que cette semence est tombée en bonne terre. Elle a germé, elle a grandi, elle s'est développée jusqu'au point qu'a pu se réaliser le rêve de monsieur le curé. Et nous sommes fiers de vous offrir ce soir le premier fruit de cette semence: notre école d'Action Sociale et d'Action catholique, fondée dans le cours du mois de janvier dernier. Votre parole a réveillé des vocations sociales et dirigé nos activités vers la Question Sociale.

Et je voudrais, ce soir, retracer, très sommairement, le travail qui a été accompli jusqu'ici dans le domaine social...

Mesdames, messieurs,

Dans le déluge d'incertitudes ou se débat l'humanité, il est plus urgent que jamais de rappeler aux catholiques qui pourraient l'ignorer, qu'il y a un ordre social chrétien. A ceux qui s'inquiètent ou qui se scandalisent de l'intervention de l'Eglise dans les questions économiques et sociales nous répondons avec Léon XIII: "L'Eglise, de par la volonté et l'ordre de Dieu, son fondateur, est une société parfaile; société dont la mission et le rôle sont de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques, de sauvegarder l'intégrité des moeurs et l'exercice des vertus chrétiennes, et par là de conduire tous les hommes à cette félicité céleste qui leur est proposée."

D'ailleurs, ceux qui ont assisté aux leçons qui ont été données a notre école de Science Sociale, ne peuvent nier à l'Eglise ce droit.

Il serait intéressant de suivre, à travers les âges, les traces du rôle civilisateur de l'Eglise; de voir comment cette grande puissance civilisatrice a toujours travaillé au perfectionnement intellectuel, moral et même matériel de l'humanité, trois éléments qui constituent la vraie civilisation.

Mais ce travail m'entraînerait trop loin; et je sais que tous vous avez hâte d'entendre le conférencier. Je me bornerai donc à quelques considérations sur le plus récent document qui doit nous servir de guide dans l'exploration du champ de la doctrine sociale catholique: l'encyclique Quadragesimo anno de Sa Sainteté le Pape Pie XI, glorieusement régnant.

Cette encyclique ne trace pas un programme nouveau: elle rappelle, interprète et développe les grands principes sociaux formulés par Léon XIII.

Ce qui apparaît d'abord, c'est la sollicitude de l'Eglise catholique pour le bien social véritable et pour le pacifique progrès des peuples.

C'est ensuite la réaffirmation du droit d'intervention de l'Eglise dans les questions sociales, droit absolu et imprescriptible. L'Eglise ne peut se désintéresser des conditions de la vie collective et terrestre qui ont leur répercussion sur le sort éternel des âmes...

C'est encore le rappel des droits et des devoirs des trois grands facteurs de l'ordre social: l'Eglise, l'Etat et les intéressés ou l'Organisation professionnelle. C'est la première partie de l'encyclique Quadragesimo anno.

La seconde partie, qui est plutôt une ébauche sociale, débute par l'inspection de la propriété.

Le droit de propriété est peut-être la question la plus importante de toute l'Encyclique, à cause des assauls de toutes sortes que le socialisme, sous toutes ses formes, livres aujourd'hui à la propriété. C'est le sujet de la dernire leçon donnée à l'école et je veux m'y arrêter un instant.

Dans la notion du droit, nous rencontrons surtout trois opinions diverses:

1o—L'école dynamiste, appelée aussi école allemande, prétend que le droit, c'est de la force brutale; que la force prime le droit: c'est avec cette école que l'on est arrivé à ce systme monstrueux dont les pratiques et les oeuvres barbares frappaient le monde en 1914.

2o—L'école utilitaire, appelé école anglaise, qui défend la morale de l'intérêt, la religion de l'intérêt.

3o—Enfin, l'école catholique qui définit le droit un pouvoir moral, une force morale. Et elle enseigne que le droit de propriété résulte de la nature de l'homme, qu'il est de droit naturel, mais non pas absolue et exclusif.

Ce droit est nécessaire à l'homme pour sa conservation et son développement, soit comme individu, soit comme membre de la société familiale, soit comme membre de la société humaine...

L'intérêt, l'ordre et la paix réclament le droit de propriété privée.

Tels sont les principaux points que nous avons explorés déjà. Et l'on a annoncé quelques sujets des leçons suivantes: devoirs et limites de la propriété, examen du capitalisme, du communisme et du socialisme, et enfin des causes du mal et des remèdes que la doctrine catholique offre au monde.

Espérons que les circonstances nous permettrons de poursuivre cette étude si intéressante...

❖ ❖ ❖

Cette soirée fit du bien à tous; elle marquera une date dans les annales de Wauchope et fait naître les plus belles espérances pour LA PAIX DU CHRIST DANS LE REGNE DU CHRIST.

GAEL.

———:::———

# Jours bénis! Jours enfuis!

(Suite)

Oh! la prairie merveilleuse! houlée et vaste comme un océan, large comme un désert; mais déployant la verte fraîcheur d'une oasis luxuriante!

Chaque soir, avant le coucher du soleil, nous campons près d'un des innombrables marais reflétant dans le cristal de leurs eaux l'azur du ciel et sur leurs rives, des touffes de quenouilles où nichent des milliers de canards et de sarcelles.

Tandis que les Métis habiles détellent les bronchos, enroulent une corde autour de leurs pieds de devant avant de les lâcher pour la nuit dans ces gras pâturages, d'autres montent les tentes, bâtissent le feu, apportent l'eau, chassent les canards, les lièvres, les poules de prairies.

Joints à ces diverses viandes, du thé noir très fort, des épaisses galettes toutes chaudes, qui remplacent généralement le pain; du fromage, de la gelée, du miel, du sirop, composent de succulents repas servis dans nos assiettes et tasses de ferblanc. Et nous mangeons avec un joyeux appétit, tous, assis dans l'herbe autour du feu mourant.

Différents instruments de musique font partie intégrante de ces longs voyages. Musique, danses et chansons emplissent de cadences et d'harmonie la beauté des soirs sereins.

Avant de se retirer, la prière est récitée en commun et, bientôt, roulé dans des couvertes indiennes, un manteau pour oreiller, profondément enfoui dans le moëlleux duvet d'un foin odorant, chacun repose, sous la protection des tentes. Au dehors, les étoiles scintillent; un mince croissant monte des profondeurs mystérieuses du firmament.

Oh! l'irrésistible magie de cette vie primitive, enchanteresse! La grandeur de sa simplicité! La quiétude de cette vierge nature! Le parfum enivrant des roses sauvages et de la menthe! La limpidité, la suavité de la pure atmosphère! La délicieuse sensation d'une liberlé, sans limite La splendeur de l'immensité!

Le voyage dure cinq jours. Nous atteignons le célèbre Basfond. Brisant l'uniformité de la Prairie. enfoncé entre deux côtes parallèles, le Basfond était aux temps préhistoriques, un large fleuve, avec une multitude de rivières tributaires, convergeant vers le courant principal. A part de nombreux petits lacs, entièrement desséché depuis des siècles, par des tremblements de terre titanesques, il présente actuellement le spectacle réjouissant d'une fertile vallée, large d'un mille, s'étendant du nord-ouest au sud-est, sur une longueur de plus de 200 milles, atteignant la vallée du Missouri.

Tandis que la rive nord est aride et nue, les collines sud se couvrent d'une profusion d'armes, d'érables, de trembles et de saules. Une multitude de sources jaillissent de la côte; d'innombrables oiseaux chantent sous les frais ombrages, où se cachent aussi des lièvres, des chevreuils et des cabris.

Sur cette terre de féerie, le village se déploie autour de l'église; la vaste maison et les magasins de M. Longpré; les bureaux des terres et du télégraphe, la station de la Police Montée, la maison d'école, quelques huttes de boulins et de terre, s'éparpillent sur une surface d'un demi-mille.

La population se compose en grande partie de Métis Cris; avec un missionnaire résident, en contact journalier avec des hommes blancs cultivés, ils sont beaucoup plus avancés intellectuellement que ceux de leur race demeurés au large; tous parlent couramment le français, l'anglais, le cris.

Sous son toit hospitalier, M. Longpré donne asile à tous ses employés: commis, ranchers, cowboys, freighters; nous y trouvons, mon père et moi, un agréable chez nous.

La figure sympathique de ce beau vieillard, entouré de ses hôtes nombreux, aimé et respecté comme le plus vénérable des pères, rappelle ces patriarches des époques bibliques, au milieu de leur famille.

M. Longpré reste rarement chez lui, ses affaires l'obligent à de constants déplacements à travers toute l'Amérique du Nord. Il a pris mon père en affection et aime à s'en faire accompagner aux cours de ses voyages.

Ainsi, suis-je souvent seule; mais parmi tous ces étrangers, je suis en sûreté comme dans les bras d'une mère. Une moralité parfaite, un respect chevaleresque sont des traits distinctifs chez eux.

Je ne me sens pas isolée, non plus. Chacun s'ingénie à me distraire, à m'obliger, à me plaire. J'ouvre mon école avec vingt élèves métis, garçons et filles.

Intelligents et dociles, déjà pourvus d'un petit bagage de science, que le misionnaire leur a enseigne, avant mon arrivée, je trouve ma tâche facile et plaisante. Je connais en peu de temps chaque parent et chaque enfant.

Une étude raisonnée m'initie bientôt aux mystères de leur mentalité particulière. Défiants et haîneux pour ceux qui les méprisent, ils sont des êtres aimants, dévoués, généreux et croyants, quand on se donne la peine de les comprendre et qu'on sait les apprécier.

(A suivre)

# Le patriotisme en affaires

### Une conférence de M. Raymond Denis à Montréal, sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce

M. Raymond Denis, président de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan et géranl général pour l'Ouest de la Compagnie d'assurance La Sauvegarde, a donné plusieurs conférences très remarquables dans la province de Québec sur le patriotisme en affaires. Nous empruntons au "Devoir" le compte rendu de celle faite à la Palestre Nationale de Montréal, sous les auspices de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce.

Le président de l'Association franco-canadienne de la Saskatchewan a d'abord fait le procès des écoles de la Saskatchewan. Puis, il a remercié la province de Québec pour tout ce qu'elle avait déjà fait pour les provinces-soeurs, particulièrement celles de l'Ouest. Il demande à Québec de continuer à la Saskatchewan son appui. M. Denis fait ensuite le bilan de nos faiblesses et de nos reculs économiques et déclare qu'on ne sauvera notre pays et qu'on ne reprendra la place qui nous revient de droit dans le domaine économique comme dans les autres qu'à la seule condition d'être solidaires les uns des aulres. Voici un résumé, forcément imparfait, de l'éloquente causerie de M. Denis:

### Les écoles de la Saskatchewan

M. Denis fait d'abord voir la différence de traitement dans les provinces, selon qu'un groupement est en minorité ou en majorité. Après la première constitution (celle de 1905), les Canadiens français de l'Alberta et de la Saskatchewan n'ont plus aucune espèce de droits linguistiques. La Constitution ne leur permet pas plus que 16 écoles catholiques.

Plus tard, le règlement XVII est passé en Ontario. Après l'Ontario, vient le tour du Manitoba, où l'on viole ouvertement et odieusement la parole donnée à Mgr Taché; aujourd'hui, dans cette province, les écoles séparées n'existent plus, et si l'on y veut enseigner le français, il faut le faire en marge de la loi.

Quant à la Saskatchewan, nous avons dû subir de dures et violentes attaques, en 1918 d'abord. Nous avons résisté à cette attaque. En 1929, ce fut une attaque encore plus terrible; ce furent les fameux amendements du Parlement de Régina, qui défendaient aux religieuses d'enseigner, qui interdissaient le catéchisme et la prière en français dans les écoles, qui défendaient aux commissaires d'écoles de faire coïncider les jours de congé avec les fêtes religieuses. Puis, ce furent, un peu plus tard, d'autres amendements par lesquels défense était faite aux enfants et aux institutrices de correspondre entre eux dans leur langue maternelle — le français, — amendements qui défendaient aussi aux commissaires d'école de parler français dans leurs délibérations et qui exigeaient de tout commissaire d'école de savoir lire et parler anglais et de savoir diriger une assemblée publique en anglais.

### Nous défendre, c'est vous protéger

M. Denis ajoute que Québec est le château-fort de la race française en Amérique, et qu'en défendant ses avants-gardes — les provinces de l'Ouest — il se défend lui-même et se protège contre les attaques possibles de l'ennemi de sa foi et de sa langue.

### Notre faiblesse économique

Le conférencier consacre la plus grande partie de son discours à faire le bilan de nos faiblesses économiques. Il cite à ce propos, M. Montpetit: "Nous n'aurons notre pleine indépendance que lorsque nous aurons notre indépendance économique". Il cite aussi sir Lomer Gouin: "Nous tenons à notre langue, à notre foi, à nos traditions." Comme cause principale de cette faiblesse économique, M. Denis donne notre manque de solidarité nationale. Il rappelle, à ce propos, le mot malheureusement si vrai de M. l'abbé Lionel Groulx: "Toutes les races pratiquent la solidarité nationale, sauf la nôtre".

### Nos reculs

M. Denis passe alors en revue, avec chiffres à l'appui, nos reculs économiques, dans le commerce de détail où les magasins en série et les Juifs nous éclipsent, dans le commerce de gros où, en 15 ans, nous avons perdu 25 p.c. en chiffres d'affaires, les places subalternes que nous occupons dans les grosses compagnies (on a célébré comme une victoire la récente nomination d'un Canadien français à la vice-présidence d'une de ces grosses compagnies); M. Denis montre ensuite la place inférieure que nous détenons sur le terrain bancaire alors que, pourtanl, nous avons tout ce qu'il nous faut pour lutter sur ce terrain et que nos deux banques canadiennes-françaises sont équipées aussi bien que les meilleures banques anglaises ou américaines; infériorité dans les compagnies de fiducie (sur $2-500,000,000 le capital canadien-français n'entre que pour $110,000,-000); infériorité dans les compagnies d'assurances.

### Eloge de "La Sauvegarde"

Rendu à ce point de son discours, M. Denis fait l'éloge de la grande compagnie canadienne-française d'assurance *La Sauvegarde*, organisation sinon parfaite du moins assez parfaite pour pouvoir lutter avec n'importe quelle compagnie du genre, au Canada. M. Denis profite de l'occasion pour nous demander de ne pas critiquer — comme nous le faisons trop souvent — nos compagnies canadiennes-françaises, de ne pas toujours chercher la petite bête noire, mais plutôt d'en étudier les bons côtés et de leur faire un publicité constructive et non destructive.

### Solidarité nationale

En terminant, M. Denis déclare qu'il faut cultiver la solidarité nationale si nous voulons arriver à notre indépendance économique. Pour avoir cette solidarité il faut pratiquer la charité et la justice envers les nôtres d'abord et avant tout. Et, si nous voulons être solidaires les uns des autres, nous n'avons pas le droit de faire appel au patriotisme des nôtres à moins de mettre d'abord nos actes individuels en conformité avec nos paroles.

### L'avenir le la jeunesse

L'avenir de la jeunesse est bien sombre. Si nous ne voulous pas que nos fils continuent d'être les valets de ceux de qui ils devraient être les maîtres en ce pays, il faut que nous pratiquions un patriotisme constant, un patriotisme qui ne consiste pas seulement en paroles, mais surtout en actes. Ayons de la solidarité nationale partout, dans nos relations, dans nos achats, dans nos ventes, dans nos fêtes, dans nos luttes.

M. Raymond Denis a été félicité de sa belle conférence par M. Rodolphe Laplante, qui a déjà travaillé aux côtés de M. Denis, dans l'Ouest, par M. l'échevin Auger qui a fait un vibrant appel en faveur de l'achat chez nous et de l'usage de notre langue maternelle avant toute autre; par le R. P. Dugré, S. J., qui a loué l'oeuvre admirable accomplie dans sa province par M. Denis ainsi que pour la mission qu'il semble s'être donnée de venir faire méditer ses frères de Québec sur de graves problèmes auxquels ceux-ci devront apporter au plus tôt une solution efficace.

———:::———

# NOUVELLES

### La passion

ROME. — Le village italien de Sordevolo aura le 15 avril une représentation de la Passion comme celle qui a rendu fameux Oberammergau. Plus de 200 personnes y joueront, tous paysans du district.

———:::———

### Au Sacré Collège

CITE VATICANE. — L'Annuaire Pontifical, paru dernièrement, mentionne 12 vacances dans le Sacré Collège. Il comprend actuellement 6 cardinaux-évêques, 47 cardinaux prélats et 3 cardinaux diacres, ce qui fait en lout 56. Il ne reste plus qu'un cardinal qui doit sa nomination à Léon XIII. 7 autres furent nommés par Pie X, 12 par Benoît XV et 36 par Pie XI.

———:::———

### La religion au Mexique

CHIHUAHUA (Mexique). — Une loi limitant le nombre des prêtres dans l'Etat de Chihuahua à cinq pour chaque religion est entrée en vigueur. La loi permet un prêtre pour chaque 100,000 de population.

———:::———

### Un appel du cardinal Bourne en faveur des Autrichiens

LONDRES. — Le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, a lancé un appel à la générosité du peuple anglais en faveur du grand nombre d'Autrichiens qui sont dans le dénûment le plus complet.

Le prélat déclare qu'il ressort d'un rapport que lui a adressé l'archevêque de Vienne que la misère la plus noire règne en Autriche, et il souligne en même temps que l'aide qu'il sollicite du public anglais a un but purement humanitaire et que son appel ne doit pas être interprété comme une tentative d'intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays.

———:::———

### Le congrès eucharistique de Buenos-Ayres

Le prochain Congrès eucharistique international (le 32e) se tiendra à Buenos-Ayres du 10 au 14 octobre, et l'Amérique du Sud, qui reçoit pour la première fois cet insigne honneur, s'apprête à lui donner une splendeur sans égale.

Dans tous les pays, il se crée des organisations pour recruter de belles phalanges de congressistes. La France, où la grande oeuvre de ces Congrès a eu son berceau, ne voudra pas rester en arrière.

Ce Congrès fournira en même temps aux pèlerins une occasion unique de visiter quelques-unes des parties les plus intéressantes de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil.

———:::———

## Tunique du Sauveur

ARGENTEUIL, France. — Une tunique en laine pourpre, que Jésus aurait portée en gravissant le Calvaire il y 1900 ans, a été vue par le public pour la première fois [illegible] 42 ans le 31 mars en l'église d'Argenteuil. Thésaurisée ici depuis plus de mille ans comme "la sainte tunique du Christ" qui aurait été tissée et teinte par la Vierge Marie elle-même, la relique pourra être vue jusqu'au 21 mais pour marquer la clôture de l'Année Sainte commémorant le 1900ème anniversaire de la mort du Sauveur.

Il y a deux autres tuniques du Rédempteur, une à Trèves, en Allemagne, et l'autre à Turin, Italie. Celle d'Argenteuil a été exposée pour la dernière fois en 1892. On voit l'empreinte de la croix de l'épaule droite diagonalement sur le dos. Selon le chanoine Louis Breton, de l'église d'Argenteuil, la tunique fut découverte par l'impératrice Hélène, devenue sainte Hélène, en 300 A.D., qui a aussi découvert la "vraie croix" en Palestine. La tunique resta à Constantinople jusqu'au neuvième siècle, quand l'impératrice Irène, qui voulait des soldats pour combattre le Calife, la présenta à Charlemagne. Le grand roi en fit cadeau à sa fille, bienfaitrice du prieuré d'Argenteuil. En 1156, à une cérémonie religieuse, Huges d'Amion, archevêque de Rouen, la reconnut comme la tunique du Sauveur, en présence de vingt évêques.

# Première épreuve de la C. C. F.

**La motion Benson -- Le "use lease", l'usufruit des terres selon la doctrine C.C.F. -- Bons sans intérêt à longs termes -- Critique des membres de la Chambre contre un tel système -- Régime du seigneur et du vassal -- Servage -- Système soviétique -- En Russie confiscation totale des terres, ici partielle. Le peuple n'est pas prêt a pareil genre de vie -- La motion est rejetée par 50 votes contre un.**

REGINA. — La première tentative du parti ouvrier-agraire (la C.C.F.) en Chambre a complètement raté.

Il s'agissait d'une motion proposée par Jacob Benson, un converti à la C. C. F., et appuyée par S. N. Horner, progressiste, pour l'établissement du système C.C.F. de l'usufruit (use lease) des terres en Saskatchewan.

### Benson

M. Benson insiste sur la nécessité du redressement des dettes, et déclare que le "use lease" n'est ni plus ni moins qu'un plan de redressement des dettes. Les fermiers sont à la croisée des chemins, déclare-t-il. Effacement des dettes ou la banqueroute. Voilà l'alternative.

L'usufruit assure la garantie de jouissance, ajoute-t-il. Il devient impossible d'hypothéquer la terre. L'occupant conserve la terre aussi longtemps qu'il s'en sert convenablement. Une commission le surveille, fixe le montant du redressement de la dette et décide de la part qui revient à ceux qui sont sur la terre, l'occupant inclu. Tout est retiré par des bons à long terme sans intérêt. Le plan est facultatif. Les fermiers talonnés peuvent adopter le plan. Toute amélioration faite par l'occupant réduit l'émission de bons contre lui. Le remboursement de tous les bons est fait partiellement par l'occupant et par paiements tirés du fonds général de la province. Dans le plan de Benson, il s'agit d'achats considérables de terres par l'émision de bons sans intérêt. D'abord, la personne ou la corporation qui a une réclamation d'argent aurait une chance d'abaisser la dette ou de l'effacer et la balance que la commission fixerait serait payée par des bons à longs termes sans intérêt.

Les bons seraient payés dans le cours des ans partiellement par la personne qui a l'usufruit sur les terres où des dettes ont été contractées et partiellement par le gouvernement au moyen du fonds général.

### MacPherson

M. MacPherson, procureur provincial, trouve le discours de Benson un peu trop réticent. A l'"usufruit" des C. C. F., il propose la libre possession de la terre, système qui convient le mieux au génie et aux aptitudes de notre peuple. D'ailleurs, continue-t-il, que vaudrait le "*use lease*", si l'occupant ne se conformait pas aux ordres de la Commission? Ce serait l'éviction! Le Seigneur Etat pourrait sous ce régime seigneurial devenir un dur maître! D'après Benson, ajoute McPherson, l'Etat aurait le droit de louer la terre mais il nierait le droit de louer pour l'argent sous forme d'intérêt. C'est une attitude inconséquente. Comment bâtir les chemins, des ponts, des écoles, des églises, des hôpitaux, des forces motrices, dans un nouveau pays sans capital? Comment obtenir les sommes, comment emprunter sans intérêt? Nous devons emprunter et payer à temps et entretemps se préparer à payer.

### Patterson

Patterson (lib. Pipestone) déclare que le plan ne résout pas le plus important problème: la restauration de l'agriculture, elle passe avant le redressement des dettes. Les C. C. F. se plaisent à décrire les capitalistes sous des formes horribles et à minimiser outre-mesure les pouvoirs de récupération de la province et de sa population. Il est impossible de diviser en deux classes bien tranchées créditeurs et créanciers, continue Patterson. En des milliers de cas, des hommes sont dans les deux classes et, généralement, les plus gros créanciers sont les plus gros créditeurs. Il ne faut pas oublier non plus, ajoute-t-il qu'il y a une classe nombreuse de fermiers créanciers en Saskatchewan.

Il décrit ensuite le cas d'un couple âgé, qui, après avoir peiné sur la terre depuis le temps des pionniers et qui se serait retiré depuis quatre ans. Il a vendu la terre et n'a reçu aucun paiement en retour. Que deviendraient ces personnes sous le régime de l'"usufruit"? Qui leur rendrait justice pour leur terre? Non, ce système est une loi pour le riche et une autre pour le pauvre. Le riche peut garder son titre à la terre et le pauvre l'abandonner aux mains de l'Etat et devenir serf, d'après le plan Benson.

### Davis

Le plan Benson, dit-il, est celui d'un opportuniste, il est ni plus ni moins qu'un système de socialisation du Canada. Les hommes qui prônent ce système sont socialistes avec les socialistes et capitalistes avec les capitalistes.

Selon le projet Benson, affirme Davis, l'Etat est le grand Seigneur terrien qui possède toute propriété et les relations sont celles du Seigneur et du vassal, donc un changement complet de notre système actuel, quelque chose de semblable à ce qui prévaut en Russie. La seule différence d'avec la Russie est que là-bas l'Etat s'est emparé des terres par la confiscation complète, tandis qu'en Saskatchewan elle ne serait que partielle.

Que le système de Benson soit en fonction ici, ajoute-t-il, et l'occupant demeure sur la terre selon le gré de l'Etat. Le "use lease title" est une expression fausse: pas de titre avec un bail d'usage.

Par l'énorme émission de bons ne portant pas d'intérêt, les bons se déprécieraient. Les nouveaux bons ne vaudraient pas 10 sous dans le dollar.

### Warren

Le peuple n'est pas prêt à accepter un système que les protagonistes ne peuvent ou n'osent expliquer. Il n'est pas près d'échanger pour ces théories le système qui a résisté à l'épreuve des temps et qui a donné lieu à l'extraordinaire développement du Canada, déclare Warren (cons. Bengough).

La suggestion d'une journée de six heures pour le fermier, telle que contenue dans la programme C.C.F. est absolument ridicule. Celui qui a tracé cette clause, déclare Warren, n'a pas la moindre idée de l'agriculture, à l'automne surtout, lorsque la moison est abondante et qu'il y a danger, alors que les fermiers doivent nécessairement travailler 12 et 14 heures par jour.

### Hogan

Les gens de la Saskatchewan ne veulent pas abandonner la liberté de gérer leurs affaires comme ils l'entendent, voilà pourquoi la socialisation de la terre ne les attire pas, déclare James Hogan, (lib. Vonda).

### Benson

Son parti ne demande pas la socialisation de la terre, déclare Benson. Il ajoute que la socialisation de la terre ne l'intéresse pas.

### Gardiner

Qui possède la terre dans le cas du bail de l'"usufruit"? demande Gardiner.

BENSON. — L'Etat!

GARDINER. — N'est-ce pas la socialisation!

BENSON. — Ca dépend comment on l'interprète.

### Uhrich

L'objet du mouvement ouvrier-agraire est la socialisation de la Saskatchewan puis ensuite de tout le Canada, déclare le Dr Uhrich. Ce n'est pas de l'usufruit ou du redressement des dettes qu'il s'agit mais du socialisme. Le socialisme complet est l'objet de M. Coldwell.

Le système proposé par la résolution Benson pose comme condition au pauvre qui a besoin d'un redressement de dettes de remettre sa terre au gouvernement, continue-t-il. En d'autres mots, il fait du fermier un salarié de l'Etat et de sa femme une servante à gages.

Il pose ensuite trois questions à M. Benson:

(1) Un homme sous le système de l'usufruit peut-il gagner le titre à la terre?

2) Combien de terre sera confiée au fermier? Sera-ce un quart de section, une demi-section ou toute une section ou trois ou quatre?

3) Dans le cas des fermiers qui ont des titres, gardent-ils le privilège de disposer comme ils l'entendent de leurs produits ou bien est-ce que l'Etat en disposera?

### Parker

Parlant contre la motion, M. Parker, de Pelly, dit que le système de l'usufruit a été employé durant plusieurs années chez les Indiens. On leur disait comment semer du blé et de l'avoine, quelle étendue de terre à mettre en labour d'été, où acheter leur ficelle d'engerbage, et quelle quantité de blé ils doivent garder pour la consommation domestique.

Les gens de ce pays, ajoute-t-il, ne sont pas prêts à la socialisation de la terre. La Russie est un pays aussi bon que le Canada, la seule différence réside dans le mode de gouvernement. Sous le système de l'usufruit, les gens meurent par milliers en Russie.

### Horner

Bien que Horner (prog. Francis) ait appuyé la motion Benson il l'a fait pour donner une chance à son auteur d'expliquer à la Chambre le système de l'usufruit d'après la C. C.F., il n'avait aucunement l'intention de l'approuver.

Conséquemment, seul Benson fut en faveur de sa motion qui fut rejetée de façon non équivoque par un vote de 50 voix contre une.

C'est la première épreuve de la doctrine C.C.F. en Chambre.

—:::—

## Le gouvernement victorieux

**La motion de non-confiance, proposée par les libéraux, est rejetée**

REGINA. — Le premier ministre Anderson a rallié toutes les forces du groupe coopératif pour défaire une motion de non-confiance proposée contre lui par T. C. Davis de Prince-Albert.

Le premier ministre a déclaré que cette motion n'avait d'autre objectif que de préparer de la matière pour les élections. L'opposition, ajoute-t-il, a fait tout en son pouvoir pour faire des activités de la Commission de secours une question d'élection. Le gouvernement est prêt à relever le défi.

La motion de non-confiance a été présentée sous la forme d'un amendement au rapport du comité choisi pour étudier les comptes publics et les travaux d'impression. Ce rapport a exprimé sa satisfaction au sujet des activités de la Commission de Secours.

Davis, en présentant sa motion, a critiqué la manière d'agir de ladite Commission. Le résultat net de cette politique, dit-il, est de donner le contrôle à la Commission sur la farine et une quantité de charbon sur de vastes régions en Saskatchewan. Il passa au crible les [illegible] pour le pain et la viande donnés par le gouvernement et les achats de machineries pour les routes, etc., agents de la Commission.

La motion de non-confiance a été rejetée par un vote de 27 voix contre 22.

—:::—

### Le bureau de contrôle du lait

REGINA. — D'après un amendement de la législature à la loi pour le contrôle de la production et de la distribution du lait, les ordres du bureau local du gouvernement seront sujets à l'appel aux Cours.

Selon la teneur du bill, qui, sauf le cas ci-haut, demeure identique à l'original, revêt le bureau du gouvernement du contrôle complet sur toute l'industrie laitière. On nommera un administrateur qui aura les pouvoirs d'un officier exécutif et on lui adjoindra le nombre d'inspecteurs nécessaires pour l'assister et faire respecter la loi.

### Enquête sur les agissements des "trusts"

REGINA. — La Saskatcheawn demandera à Ottawa qu'une enquête soit faite par le Comité Stevens sur les modes de transaction des trusts agissant comme syndics.

Une motion à cet effet, présentée par M. M. Miller a été adoptée après avoir subi un amendement proposé par l'hon. M. A. MacPherson, procureur général.

—:::—

### Commission de l'Education

REGINA. — Le bill de la Commission de l'Education, qui entrera en vigueur le 1er août et qui confie à une commission de trois membres l'administration du département de l'Education, a franchi sa dernière étape à la législature, la semaine dernière.

—:::—

### Le contrôle des mines de charbon

REGINA. — Pour éliminer la concurrence déloyale, le gouvernement devra exercer un contrôle sur toutes les mines de charbon de la Saskatchewan, disait l'hon. J. F. Bryant, ministre des Travaux Publics. Un bill à cet effet vient d'être passé à la législature. D'après les termes du bill, toutes les mines seront assujeties et les prix de vente devront être établis entre les propriétaires de mines et le gouvernement.

M. Bryant a fait remarquer que le bill n'a pas pour but d'augmenter le coût du charbon, il veut tout simplement donner au gouvernement le contrôle sur les conditions dans cette industrie.

—:::—

### Arrérage de taxes

Selon les termes de la nouvelle mesure de consolidation des arrérages de taxes qui vient d'être passée à la législature, la commission a décidé que les municipalités rurales devront suivre le plan de consolidation tel que défini dans le bill. Quant aux villes elles pourront, à volonté, suivre le plan du bill ou un autre qui leur soit particulier.

—:::—

### Pas de réduction sur les permis d'autos

REGINA. — Les tentatives des membres de l'Opposition pour obtenir un rabais de 50 pour cent sur les permis d'autos ont été rejetées par le gouvernement alors que la résolution à cette fin fut défaite par un vote de 28 contre 27.

—:::—

### En troisième lecture

REGINA.—La législature a adopté en troisième lecture le bill modifiant la loi du redressement des dettes.

Gardiner dit que c'est un palliatif temporaire, non une solution du problème des dettes.

Davis affirma que le bill n'était pas tant de nature à redresser les dettes qu'à redresser certaines difficultés politiques.

Stewart déclare que sous la loi du redressement des dettes 500,000 acres étaient sous le contrôle du Bureau et que 956 permis avaient été accordés à des requérants pour foreclusions d'hypothèques ou libérations d'accords de vente qui n'affectent que 2 p.c. des 90,695 fermiers de la province.

—:::—

### Pas de modification

REGINA. — Le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la loi des élections de façon à y introduire le simple bulletin transférable, a déclaré Anderson. Les prochaines élections se feront d'après l'ancien système.

—:::—

### Ils iront à Ottawa

REGINA.—Immédiatement après la présente session, MM. M. A. MacPherson, W. C. Buckle et W. W. Smith iront à Ottawa pour discuter d'affaires provinciales avec les autorités fédérales.

—:::—

### CONFERENCE A OTTAWA

VICTORIA. — Le premier ministre T. D. Pattullo et d'autres membres du gouvernement de la Colombie Canadienne rencontreront le cabinet fédéral à Ottawa le 23 avril. La conférence a été décidée à la suggestion du gouvernement pour étudier des questions financières et économiques de première importance.

—:::—

# Corporatisme et fascisme

L'organisation corporative de l'Etat, est-elle liée aux régimes d'autorité, comme on le prétend dans certains milieux? Voici à ce sujet une page intéressante que publie la *Vie Intellectuelle*, l'organe des Dominicains français, sous la signature de Marcel Laloire, son correspondant belge:

"Les socialistes sont généralement portés à confondre le corporatisme préconisé par les catholiques sociaux avec les solutions corporatives adoptées par l'Italie. De là à accuser les "corporatistes" de fascisme, il n'y a qu'un pas: ce pas, les socialistes n'hésitent pas à le faire, dans une intention politique qu l 'on n'a aucune peine à découvrir.

"Les jeunes catholiques, qui sont les plus chauds partisans du corporatisme, entendent dissiper cet équivoque. Ils ont adopté comme sujet de leur deuxième congrès politique le corporatisme et la démocratie, pour bien marquer leur volonté de ne pas opposer le corporatisme à la démocratie, mais de compléter la démocratie par le corporatisme. Le rétablissement des corps professionnels, la restauration des cadres professionnels, la réorganiation de la profession, doivent rendre aux travailleurs, manuels ou intellectuels, la sécurité, l'indépendance qui leur ont été enlevées par le capitalisme anonyme; ils doivent restituer dans leur plénitude la dignité du travail et le respect du travailleur, réincorporer le proléтariat dans l'organisme social, déprolétariser les masses.

Le Congrès de la Centrale politique de jeunesse catholique, tenu à Bruxelles les 27 et 28 janvier 1934, a mis en lumière l'orientation que les jeunes catholiques donnent à leur action. Il ne s'agit pas de renverser l'édifice démocratique que des efforts très longs et parfois douloureux ont patriemment élevé; il ne s'agit pas de revenir à un régime de privilèges, de suffrage restreint, moins encore à un régime de monarchie absolu qui a toujours déplu aux populations belges; il ne s'agit pas d'établir chez-nous un régime de force et de dictature, à l'ombre des baïonnettes. Le corporatisme apparaît, au contraire, comme un effort d'émancipation économique et de libération morale".

## LA PRESSE ANGLAISE

Le premier ministre Pattullo ne demande rien moins qu'un blanc-seing.—(Victoria Colonist).

❖ ❖ ❖

On fait trop de potins au sujet des titres—(Winnipeg Tribune).

❖ ❖ ❖

Musolini dit que le 21e siècle sera le siècle de l'Italie. Le 20e est le nôtre. A qui appartiendra le 22e.—(Winnipeg Free Press).

❖ ❖ ❖

Il y a quelque chose dans l'air qui fait croire aux gens que les affaires vont mieux.—(Border Cities Star).

❖ ❖ ❖

Nous pouvons avoir la réciprocité avec le Canada à la condition que l'on accorde le pouvoir nécessaire à M. Roosevelt. — (Providence Journal).

❖ ❖ ❖

Le déficit du Canadien National coûte à la population un million de dollars par semaine. Seulement! —(Border Cities Star).

❖ ❖ ❖

Si les socialistes remportaient le pouvoir ils ne pourraient remplir la moitié de leurs promesses—(Victoria Colonist).

❖ ❖ ❖

Le relèvement continuel des prix des produits agricoles est une nouvelle preuve que les affaires s'améliorent. — (Halifax Herald).

❖ ❖ ❖

La preuve que les affaires reprennent, c'est que les bandits ont recommencé à cambrioler les banques.—(New York Sun).

❖ ❖ ❖

La NRA n'a pas seulement fait échec mais on commence à croire qu'elle a aggravé la crise aux Etats-Unis.—(Saturday Night).

❖ ❖ ❖

Le Canada a fait plus de progrès vers la prospérité que les Etats-Unis n'en ont fait depuis mars.—(The Wall Street).

—:::—

### TARIF REDUIT

EDMONTON. — Alfred Chard, surveillant du tarif pour le gouvernement, vient d'être averti que le tarif sur le fret de première classe de Fort William à Edmonton et Calgary sera réduit de $3.20 à $3.14 le cent livres à partir du 9 avril.

Cette réduction profiterait beaucoup aux expéditeurs de l'Ouest.

# Choses agricoles

## La mortalité de poussins

(Notes des fermes expérimentales)

L'expansion rapide de l'industrie avicole en ces dix dernières années a été malheureusement accompagnée d'une mortalité qui paraît être hors de toute proportion avec l'augmentation enregistrée dans le nombre de poussins éclos. Quelle peut être la cause de cette mortalité alarmante? Elle provient sans doute de plusieurs choses qui peuvent être incriminées isolément ou collectivement, emploi de sujets reproducteurs faibles ou maladifs; incubation défectueuse; pauvreté des moyens ou du matériel d'élevage; mauvaise alimentation.

Les sujets reproducteurs sont peut-être la cause principale de ces pertes, et le danger qu'ils présentent s'est encore accru depuis l'introduction des grands couvoirs, dont la source de ravitaillement est douteuse. Les bons couvoirs font tout ce qu'ils peuvent pour sauvegarder leurs propres intérêts et ceux de leurs clients par l'épreuve du sang, la vaccination, la suppression rigoureuse des oiseaux de qualité inférieure, l'attention la plus soigneuse à l'hygiène, et l'interdiction de tout nouveau sang qui n'a pas fourni la preuve de sa vigueur et de sa vitalité. Les sujets reproducteurs venant des établissements avicoles où l'on prend toutes ces précautions essentielles peuvent être tout aussi sûrs que ceux que l'on fait éclore et que l'on élève chez soi, mais si la source d'approvisionnement d'oeufs ou de poussins est douteuse, le risque de mortalité est très grand. La mortalité est toujours forte dans tous les concours de ponte où un grand nombre d'oiseaux d'origines différentes sont rassemblés; les risques de mortalité sont donc encore plus élevés lorsque les poussins sont produits et distribués dans les mêmes conditions. La pauvre vitalité et les maladies héréditaires chez les sujets reproducteurs sont la cause principale de la haute mortalité chez les poussins, mais les mauvaises méthodes d'élevage et le matériel défectueux employé pour l'élevage sont pour beaucoup également dans les désastres qui sont la conséquence de ces erreurs. L'irrégularité de la température, l'entassement, le manque de ventilation, le manque de lumière, encouragent le piquage, le cannibalisme, et le rachitisme — quelques-unes des causes principales de la haute mortalité dans le premier élevage — tandis qu'un régime alimentaire défectueux, dépourvu des éléments essentiels qui devraient être présents dans une ration bien équilibrée, peut aussi aggraver cette mortalité.

L'incubateur moderne, bien conduit, a presque supprimé tous les dangers que présentent l'incubation défectueuse et il est rare que l'on puisse l'incriminer quand un désastre se produit. Les connaissances que l'on possède aujourd'hui sur la reproduction, l'alimentation et l'élevage, qui sont le résultat des recherches scientifiques, ont permis de supprimer bien des risques et aidé au progrès de l'industrie.

La ferme expérimentale fédérale a toute une richesse de renseignements à sa disposition qu'elle se fera un plaisir de communiquer à tous ceux qui sont en quête de lumières.

## NOTES

Le nombre de vaches laitières au Canada est en augmentation dans toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Il y avait l'année dernière, au Canada, 3,753,400 vaches laitières, soit 27,900 de plus qu'en 1932.

Toute la laine produite au Canada en 1933, y compris la laine tirée des peaux d'agneaux, a été rapidement absorbée par l'industrie.

La prospérité économique du Canada est, depuis bien des années, plus affectée par sa récolte de blé que par tout autre facteur, pris séparément.

Il n'existe presque aucune demande au Canada pour de la graine de semence qui est inférieure à la catégorie No. 2; on exige surtout de la graine qui puisse se classer No. 1 sous la loi des semences. — Commisaire de la Division fédérale des semences.

Les renseignements que l'on possède sur la situation laitière au Canada semblent indiquer que la production totale de lait cette année sera à peu près la même qu'en 1933.

Le Canada occupait la neuvième place l'année dernière parmi les pays qui ravitaillaient le Japon; il venait cinquième parmi les pays non asiatiques. D'autre part, le Canada ne venait que vingt-deuxième sur la liste des meilleurs clients du Japon.

Le macaroni et le vermicelle canadiens ont fait leur entrée en Hollande pour la première fois l'année dernière.

L'importation de farine canadienne en Hollande se heurte à des restrictions; les boulangers hollandais ne peuvent employer que cinq pour cent de farine étrangère, mélangée à 95 pour cent du produit du pays. Il y a eu, cependant, une augmentation considérable dans les importations de blé canadien l'année dernière.

Le prix des aliments par comparaison à celui des volailles et des oeufs est le plus grand facteur qui affectera la production avicole l'année prochaine. Si le prix des aliments diminue, il est probable que la production d'oeufs et de volailles augmentera.

A venir jusqu'au 8 mars les exportations de pommes canadiennes sur le Royaume-Uni cette saison accusaient une augmentation de 10) pour cent sur les barils et de 1? pour cent sur les caisses. Les exportations des Etats-Unis ont diminué de 58 pour cent sur les barils et de 7 pour cent sur les caisses.

On peut fabriquer environ un quart de livre de beurre avec la matière grasse séparée de 100 livres de petit lait. Ce chiffre ressort d'une enquête sur les fromageries de l'Ontario conduite par les Ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Beaucoup de fabriques dans l'Ontario ont installé des séparateurs à petit lait et quelques-unes également ont un matériel de fabrication de beurre pour convertir en beurre la crème obtenue.

Cette année, à venir jusqu'au 7 mars, les expéditions de bovins sur la Grande-Bretagne avaient augmenté de 2,653 têtes par comparaison à la même période de l'année dernière; les chiffres exacts son 8,949 têtes en 1934, 6,296 en 1933.

Il s'est classé plus de 43,000 porcs de plus au Canada pendant les dix premières semaines de cette année que pendant la période correspondante de l'année dernière; voici les chiffres: 657,811 en 1934; 614,68" en 1933.

A l'exception des porcs, toutes les expéditions de bestiaux de l'Ouest à l'Est du Canada pendant les neuf premières semaines de cette année accusent une augmenttion sur les chiffres de l'année précédente. Voici les chiffres (chiffres de l'année dernière entre parenthèses); bovins 14,026 (4,578); veaux 148 (19); moutons, 19,601 (15,700); porcs, 48,097 (62, 604).

Le rapport annuel du Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick rend hommage à "la superbe collaboration prêtée par les fonctionnaires du Ministère fédéral de l'Agriculture, non seulement en mettant à exécution les travaux d'une nature coopérative, mais aussi dans la tâche générale de développer les intérêts de l'industrie animale dans la province."

## MEILLEURS PRIX POUR LES CHEVAUX

La vente de chevaux, tenue à Régina, au temps de l'Exposition d'Hiver, montre que les bons chevaux ont raporté des prix avantageux. La moyenne du prix de vente des chevaux dont un certains nombre étaient des bronchos, a été de $75 par tête. Une paire de chevaux obtint $330.00, une autre $325.00. Ceci semble indiquer que les chevaux redeviennent en faveur.

### Etalons à vendre

REGINA. — Le département de l'Agriculture a un nombre considérables d'étalons de diverses races à vendre ou à louer à prix raisonnables. C'est une grande opportunité pour les fermiers se procurer des étalons enregistrés.

### Exportation de bestiaux de la Saskatchewan en Angleterre

REGINA. — Grâce aux efforts du département de l'Agriculture, il a été réservé l'espace nécessaire pour 120 têtes de bétail à être expédiées par John Bayne and Sons, de Régina, à Glasgow, Ecosse. Le commissaire a fait le nécessaire pour que 60 têtes partent sur le "Vardullia", le 12 avril, et 60 autres par le "Airthria", le 19 avril.

### Succès dans la vente de bestiaux

La vente du bétail pur-sang, tenue sous les auspices de l'Association des éleveurs de bestiaux de la Saskatchewan, à l'époque de l'Exposition d'Hiver de Régina, a remporté un gros succès. Le prix moyen offert pour les taureaux a été, pour les Shorthorns, de $114, comparativement à $87 l'an passé; pour les Herefords, $104 contre $102 l'an dernier; Aberdeen-Angus, $122.50 contre $88.50 l'an passé. Le prix moyen pour les Shorthorns et les Aberdeen s'est élevé d'une façon remarquable.

## PRIX MINIMUM POUR LE BLE

WINNIPEG. — La législature du Manitoba a adopté une résolution demandant un prix minimum pour le blé vendu par la Commission du blé qu'un bill doit instituer. La résolution demande au gouvernement de garantir aux fermiers un prix minimum de 63.02 par boisseau, équivalent à $1.05¾ à Liverpool ou 90 sous à Fort William, en numéraire canadien, durant la période de l'accord sur le blé.

On sollicite l'approbation de la résolution par la Saskatchewan et l'Alberta.

## Le marché

### Les grains

WINNIPEG

BLE. — No. 1 Nord, 66; 2 nord, 63; 3 nord, 61 1-2; fourrage, 51 1-2; voie, 66 3-8.

AVOINE. — 2 C. W., 33 1-4; 3 C. W., 30 7-8; Ex. 1 fourrage, 31; no 1 fourrage, 30 3-8; 2 fourrage, 29 1-8; rejetée, 26 1-8; voie, 33 3-8.

LIN. — 1 N. W. 151 1-2; 2 C. W., 147 1-2; 3 C.W., et rejeté, 138 1-4; voie, 151 1-2.

SEIGLE. — 1 C. W., 46 1-2; 2 C. W., et voie, 46 1-2; 3 C. W., 42 1-2.

### Le bétail

SASKATOON

Arrivées, lundi 25 bestiaux, 6 veaux et 60 porcs.

Une couple de bouvillons rapportèrent $4; quelques bonnes vaches, $2.75. Le reste étaient des animaux maigres et ordinaires qui se vendirent de $1.75 à $2.25.

Les porcs fermes avec bacon à $6.80 pour livraisons au wagon; de choix: $1 prime par tête; bouchers, $6.30; légers, $5 à $6.30.

PRINCE-ALBERT

Aucune arrivée de bétail. Prix non-établis. Marché aux porcs ferme à $6.70 pour locaux et $6.80 pour livraisons de bacon au wagon, nourris et abreuvés; sélects, $1 prime; bouchers, $1 escompte.

## Rectification

### La compagnie Goodyear

Une erreur s'est glissée la semaine dernière dans le rapport que nous avons publié sur les activités de la Goodyear. Voici le paragraphe en question:

"Les actionnaires viennent de recevoir leur chèque pour le premier quart de 1934 sur les actions privilégiées et ordinaires de la Compagnie *Goodyear Tire and Rubber of Canada Ltd.*, au taux de 7 p.c. sur actions privilégiées et "$1.00" par action ordinaire".

Au lieu de $1.00 par action ordinaire, on aurait dû lire $1.25.

## Choses et autres

### Six sous le boisseau

Les grandes compagnies de transport maritime viennent de s'entendre sur le prix de six sous le boisseau, pour transporter le grain de la tête des grands lacs jusqu'à Montréal.

### Bennett n'est pas intéressé

Le T. Hon. R.-B. Bennett a nié catégoriquement, lundi dernier, en Chambre, avoir des intérêts financiers dans l'Imperial Tobacco, Co.

### Le ministre des Etats-Unis auprès de l'Etat Libre est mort

William Wallace McDowell, ministre des Etats-Unis auprès de l'Etat Libre d'Irlande est tombé foudroyé à un banquet donné en son honneur, lundi dernier. Il est mort en quelques instants.

## Excédent de blé

UN MILLIARD CENT MILLIONS DE BOISSEAUX

ROME. — Dans un communiqué, la commission mondiale du blé annonce que le 1er août prochain le monde aura un excédent de blé d'un milliard cent millions de boisseaux — excédent presque égal à celui de l'année dernière — mais qu'on peut prévoir que cet excédent et les emblavures diminueront après la date en question.

Au cours d'une séance, M. John I. McFarland, délégué du Canada, a dit que son pays a pris des mesures pour remplir les engagements pris à Londres et que, par suite des informations fournies aux producteurs canadiens sur la limitation de la vente et aussi par la force des choses, les emblavures canadiennes seront réduites de 15 pour cent. Parlant des mesures prises pour appliquer l'accord de Londres au Canada, M. McFarland a dit que le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta entendent limiter la quantité de blé que chacun de leurs producteurs vendra. Il a expliqué que le gouvernement fédéral coopère avec les gouvernements de ces trois provinces et au besoin les quatre gouvernements dirigeront tout le négoce du blé.

M. Mordecai Ezechiel, délégué des Etats-Unis, a dit que dans son pays les emblavures de l'hiver ont été réduites de 4 pour 100 et relativement à celles de 1931, celles du printemps de 11 pour 100. Au total néanmoins les emblavures de l'hiver et du printemps couvrent une superficie de 54,100,000 acres, ce qui dépasse de 4,[illegible]0,000 acres la superficie à laquelle les Etats-Unis se sont engagés à se borner. Des mesures sont prises pour réduire la production conformément à l'accord.

M. F. L. McDougall, délégué de l'Australie, a dit que le fléchissement des prix du blé porte de nombreux cultivateurs australiens à substituer l'élevage du mouton à la culture du blé.

Le délégué argentin Tomas Lebreton a clos les discours des délégués des quatre pays grands exportateurs de blé en déclarant que le gouvernement de l'Argentine continuera à coopérer avec les autres pays. On attache de l'importance à cette déclaration parce que l'attitude de l'Argentine était énigmatique depuis la signature de l'accord de Londres, en août dernier.

*FINANCE*

## Les tendances monétaires

PAR G. P.

M. Paul-Henri Guimoud, B.A., L.S.C., M.A., ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes, Montréal, et de l'Université Harvard, statisticien de la Rock City Tobacco, 1er vice-président de l'Association Economique et Sociale des Jeunes Hommes d'Affaires de Québec, donnait, ces jours derniers, une intéressante causerie sur le change international et les tendances monétaires récentes. Les conclusions du travail de M. Guimond méritent d'être signalées à l'attention de nos lecteurs. Elles constituent par elles-mêmes une forte synthèse, et nous les publions sans commentaires.

"On ne peut douter, a déclaré M. Guimond, que la pratique par les nations d'une monnaie dirigée entraîne des mesures de représailles, et il s'ensuit logiquement une paralysie du commerce international désavantageuse à l'humanité. D'où, nous le voyons bien, mais en général les nations ne le conçoivent pas clairement, la nécessité d'une entente internationale.

"Alors que chaque nation a le droit incontestable de régler le niveau interné de ses prix, la valeur externe de son unité monétaire ne doit pas être arbitraire et fixée de manière unilatérale. Si l'or doit continuer à servir comme médium de paiement, sa valeur devrait être déterminée par toutes les parties contractantes, ce qui entraînera des parités nouvelles, mais une meilleure assurance de stabilité.

"Pour obtenir cette stabilisation, il semble que la centralisation des réserves-or internationales s'impose comme une mesure inévitable et progressive, et cela malgré les sacrifices imposés à l'Angleterre ou aux Etats-Unis. Non seulement ce procédé de coopération corrigerait-il la mauvaise distribution de l'or, mais encore il résolverait le problème des changes internationaux et permettrait un meilleur équilibre, un ajustement plus automatique entre le niveau des prix intérieurs et extérieurs des nations adhérentes à semblable programme. Pour illustrer le papier monnaie, disons le franc, serait convertible en or et représenterait par ce fait une créance sur la réserve-or internationale. De la sorte, la France serait sur un étalon dollar-sterling, et l'Angleterre sur un étalon dollar-franc, etc . . .

"Ce procédé ne serait autre que l'évolution logique et nécessaire du système actuel ou la superposition d'une banque internationale au-dessus des organes actuels des pays adhérents. Le mécanisme d'opérations en serait fort simple. Tout comme une banque d'affaires où le dépôt doit augmenter sa réserve à la banque centrale soit en poursuivant une politique destinée à lui assurer une balance centrale soit en poursuivant une politique destinée à lui assurer une balancec reditrice, soit encore en réescomptant une partie de son porte-feuille commercial à cette même banque, lorsque sa balance est en voie de diminution, ainsi les nations qui auraient participé à la centralisation de leurs réserves devraient augmenter leurs balances en poursuivant une politique nationale destinée à leur attirer à nouveau une partie de leur or ou encore en y déposant une nouvelle quantité d'or quand besoin s'en fera sentir.

"En l'absence d'un niveau de vie commun pour les nations civilisées, il est essentiel au bien-être de l'Europe et de l'Amérique que les taux d'échange compensent les différences dans les standards humains.

"La seule mesure scientifique de la valeur, et l'idéal ultime, doit être un dollar possédant un pouvoir d'achat constant, non pas pour une marchandise mais pour toutes les marchandises. Si la stabilité de cette mesure n'est pas atteinte, le danger de la dislocation sociale est imminent. Si l'échange cesse de fonctionner, l'organisation de la société s'en trouve attaqué. L'univers tolérera difficilement la disette au milieu de l'abondance."

## Dans les mines

### Interdiction de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines

Le Bureau international du Travail a adressé à tous les Gouvernements des Etats membres un rapport sur l'interdiction de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories.

On sait que cette question figure à l'ordre du jour de la session de la Conférence internationale du Travail, qui s'ouvrira à Genève le 4 juin prochain. En fait, le travail souterrain est déjà légalement interdit aux femmes dans la plupart des pays miniers, notamment dans tous ceux d'Europe, et depuis de nombreuses années: en Grande-Bretagne depuis 1842, en France depuis 1874, au Luxembourg depuis 1876, en Allemagne depuis 1878. Cependant, l'industrie minière de quelques contrées orientales emploie encore des ouvrières au fond des mines, d'une façon, il est vrai, de plus en plus restreinte.

C'est pourquoi la question avait été soulevée en 1929 par le délégué ouvrier du Japon devant la Conférence internationale du Travail qui avait adopté à ce sujet une résolution. Une seconde résolution avait été votée dans le même sens en 1931 après l'adoption de la convention sur la durée du travail dans les mines de charbon.

Le rapport élaboré par le Bureau international du Travail pour la Conférence de cette année propose de consulter les gouvernements suivant la procédure habituelle de l'Organisation, en vue de l'abolition totale de l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories.

## La fonte de l'or

OTTAWA.—Pour mettre un frein à la fonte de la monnaie d'or, le ministre des Finances vient d'énoncer des règlements.

A l'avenir les vieux bijoux et les rebus d'or de mécanique dentaire ne seront plus achetés par l'hôtel de la monnaie s'ils ont été fondus ou traités de telle façon qu'on ne puisse pas en retracer l'origine. C'est illégal de fondre les pièces d'or qui ont cours légal au Canada.

Un autre nouveau règlement, c'est l'imposition d'une charge de 25 sous par once de fin sur tout l'or nouvellement extrait présenté en lingots de 50 onces ou plus; sur les lingots de moindre teneur la charge sera de $1 par once.

L'hôtel de la Monnaie achète tout l'or nouvellement extrait ou provenant de sources autorisées; le poids maximum des lingots est de 1500 onces Troy et le minimum d'une once. L'or est analysé et le paiement initial est fait au taux de $20.-67 l'once fin, moins les frais chargés par la Monnaie. Quand l'or est vendu sur le marché mondial, la monnaie verse un montant additionnel.

Toute personne qui vend de l'or à la Monnaie doit fournir un certificat pour prouver d'une manière satisfaisante l'origine du métal.

## Aux Etats-Unis

LA SITUATION FINANCIERE AUX ETATS-UNIS APRES UN AN DE "RESTAURATION NATIONALE"

La restauration nationale aux Etats-Unis, pendant l'année de gouvernement du président Roosevelt, a accru la dette publique de plus de 5 milliards de dollars. Elle était au 5 mars 1933, de 20,936,058,784 dollars. Mais les disponibilités à cette date s'élevaient à 4,874,633,950 dollars, tandis qu'elles n'atteignaient pas 200 millions il y a un an. Les bénéfices de la dévaluation du dollar figurent dans les disponibilités pour 2,810,047,708 dollars.

## Les Etats-Unis augmentent leur simportations de vins français

Le *New-ork Herald* annonce que l'ambassade des Etats-Unis à Paris a été avisée par le département d'Etat que le contingent d'entrée accordé à la France pour ses vins pour la période mars-avril était porté à 1,110,000 gallons.

Ce contingent a été augmenté à la suite de l'acord commercial franco-américain du 21 décembre 1933.

# Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

## REGINA, Sask.

*Deux nouveaux-nés*

La semaine de Pâques a été signalée à Régina par deux naissances intéressantes. Le Jour de Pâques, Le Bulletin de Régina vit te jour. Cette feuille volante, qui n'a rien du véritable journal, contient quelques articles signés de pseudonymes: "Pourquoi" par Dupin, "Bonjour" par Louisette, "Cancer" par O. Revoir, "Rose ou Noir" par De Roquebrune. Le nouveau-né reçut de tous bon accueil; il s'imposa tellement à l'attention qu'il délia la langue de plusicurs; les propos mystérieux de Rosalie ouvrirent un vaste champ d'exercice à la sagacité et à la perspicace clairvoyance des lecteurs. Dans certains milieux, on cherche encore, paraît-il, le nom de l'autre secrétaire, de la gentille dame qui a marché par auto-suggéstion, du 'ils du professionnel... L'autre nouveau-né fit son apparition, vendredi, le 6 avril; il était attendu depuis la fin de mars; comme il n'est pas encore baptisé, je l'appellerai pour le moment, l'Association des Canadiens du Québec. Environ 150 personnes ont assisté à l'évènement, en majeure partie de langue anglaise. Le juge Brown en est le président, Dr Laurent Roy, vice-président, Mme Langfield, secrétaire-trésorire, Mme S. M. Jean, conseillère, ......

*Deuil*

Notre trésorière, Mme J. A. Kritzweiser, vient de perdre sa soeur, Mme A.-A. Dupuis, décédée à Coaticook, cette semaine; la défunte laisse son époux, officier de douane, 3 filles, Mme Davignon, Blanche et Jeanne, deux fils, le Dr J.-N. Dupuis et l'Abbé Antonio Dupuis et trois soeurs; notre trésorière et Mlles Anne et Mélida qui ont jadis fait de l'enseignement en Saskatchewan et en Alberta et qui demeurent actuellement à Los Angeles.

*Menus faits*

Grâce à la prévenante délicatesse de Mme J.-B. Trudelle, Mme Ratelle, récemment arrivée de Montréal, à Régina, a pu faire connaissances avec toutes les aimables canadiennes-françaises de Régina.— Mme Castagner, présidente du Comité de l'Hôpital, compte cette semaine 45 malades de langue française dans nos hôpitaux—Plusieurs visiteurs à Régina tant il est vrai que la capital reste toujours un centre d'attraction: M. et Mme J.-E. Cadieux de Willow-Bunch, M. et Mme J.-E. Demers de Montmartre, Messieurs les abbés Turgeon, Granger, Foisy. ...

—Corr.

## PRUD'HOMME, Sask.

*Va et vient*

M. le curé est allé en voyage a Prince-Albert et à Saskatoon, la semaine dernière.

M. Clarence Baril, du collège de Muenster, a passé les vacances de Pâques dans sa famille.

Mmes Bill Bateman de Prince-Albert et Walter Hosheit de Fulda, sont venues visiter leurs nombreux parents à loccasion de Paques.

M. Déoda Poilièvre et Mlle Juliette Fontaine sont tous deux revenus de l'hôpital de Saskatoon en bonne voie de guérison. Nous sommes contents d'apprendre que Mme Léon Hosheit est l'heureuse mère d'une petite fille à l'hôpital de Saskatoon. Félicitations!

*Semaine Sainte*

Les exercices de la semaine sainte furent suivis avec grande assiduité de la part de tous les paroissiens. C'était vraiment édifiant de voir le recueillement de tous et les nombreuses communions qui furent distribuées.

*Pâques*

Nous avons eu cette année une messe de Pâques et des vêpres solennelles vraiment grandioses. Mgr Bourdel officia à la messe et aux vêpres. M. le curé dirigea le chant. Les chantres, à l'unisson avec nos jeunes, exécutèrent merveilleusement bien le programme suivant:

Grand'messe: Entrée, "O Filii et Filiae — Couplets par les petits chantres; Refrain à quatre voix mixtes.

Messe: Lux et Origo—chantres et enfants.

Graduel et Alleluia: 4 voix mixtes.

Offertoire: Terra Trémuit, 3 voix égales.

Cantate Domino de Haendel—Refrain: enfants et chantres; couplets à deux voix égales.

Dernier évangile — Chorale de Bach, en français; Alleluia, feuille, quatre voix mixtes, chantres.

Vêpres—Magnificat: quatre voix mixtes, chantres.

Salut du T. S. S.—Regina Coeli: quatre voix mixtes. Quia Quem, Ressurexit, Ora pro nobis: les petits chantres.

Tantum Ergo: les petits chantres

Genitori: quatre voix mixtes. Palestina: chantres.

Cantate Domino: comme à la grand'messe.

Félicitations sincères à nos chantres et surtout à nos petits chantres qui par leurs chants si mélodieux élèvent l'âme vers son divin Créateur. Remerciements à M. le curé pour son inlassable dévouement dans l'art du chant.

—Corr.

## MEYRONNE, Sask.

La partie de cartes projetée par les membres de l'A.C.F.C. à leur dernière réunion eut lieu le 11 mars dans notre école séparée. Nos Canadiens venus en assez bon nombre prouvent qu'ils peuvent, à l'occasion faire preuve d'esprit de coopération et de compréhension en ce qui regarde nos intérêts vitaux. Les honneurs de la partie de "whist" revinrent à Mme Nap. Fauchon et à son fils Edouard. M. Maurice Oeuvray et Mlle Marcelle Legentil gagnérent les prix de consolation.

Continuons à secouer l'apathie qui tend à nous dominer; réunissons-nous à nouveau dans un avenir rapproché, pas en arrière, mais en haut et en avant!

Le dimanche de Pâques, nous eûmes une belle grand'messe dirigée par M. Chas Van Elslande. Une quinzaine de voix de jeunes filles et de petits garçons alternant avec de bonnes voix d'hommes constituaient un harmonieux ensemble, incitant à la prière et à la joie du jour. La messe fut suivie de la procession en l'honneur de N.-D. du Rosaire que nous n'aurions garde d'oublier maintenant, chaque premier dimanche du mois.

Le mercredi, 4 avril, eut lieu une séance bien préparée par M. Léo Girardin et présentée par nos jeunes artistes anglais et canadiens-français.

La soirée fut présidée par M. le curé. Un auditoire attentif et bienveillant remplissait la salle municipale pour être témoin de la comédie en cinq actes: "Tony the convict", dont les acteurs étaient: MM. Michael Therens, Leo Therens, Léonard Fauchon, Arthur Brière, Peter Therens, Emile Bluckens, Mlle Alma Philibert, Lilian Thuot, Marguerite Brière, Rose Mulatz.

Les entr'actes étaient égayés par des duos de piano offerts tour à tour par MM. Charles Van Elslande, père et fils et Mlle M. M. Dugas et M. Raymond Girardin.

MM. Arthur Laplante et Alcime Bouvier s'acquittèrent avec compétence, comme d'habitude d'ailleurs, de leurs fonctions de caissier et d'huissier. Après la séance, M. le curé invita les acteurs à venir prendre part au goûter délicieux préparé par Mlle A. Normandin.

Nos sincères félicitations à l'organisateur dévoué de cette soirée et à nos artistes. Tous ont bien travaillé pour l'Eglise. Puissions-nous les voir encore bientôt à l'oeuvre pour une aussi bonne cause.

M. Charles Girardin est revenu parmi nous après avoir passé quelque temps au nord de la province. Mme Ch. Girardin viendra le rejoindre dans quelques jours.

M. et Mme C. Barsalou pleurent la perte de leur petit enfant, Hector-Oscar qui leur fut enlevé à l'âge de 11 mois et 20 jours. Nos sympathies. — Corr.

## ZENON PARK, Sask.

Nous avons eu, le 11 mars, une veillée paroissiale organisée par la Ligue du S.-C. Ce fut une vraie soirée de famille du bon vieux temps.

Notre président, M. F. Carpentier, s'est montré excellent organisateur; les membres du comité contribuérent pour leur part à la réussite de la soirée.

Le maître de l'école Goyer, M. C. Soucy, aidé de M. W. Dion et A. Fouché, nous jouérent une désopilante pièce comique. M. Soucy n'a pas son pareil pour obtenir le consentement d'un futur beau-père; il est vrai que son ami Dion l'a aidé.

C'est toujours avec plaisir que nous entendons l'orchestre de la famille Soucy et ce soir-là, MM. Soucy ont su, comme de coutume, intéresser leur public.

Dans toute soirée de famille, il y a des chansons à répondre. Aussi, tour à tour, M. W. Dion, Nap. Poulin, E. Moyen, A. Fouché et d'autres en firent les frais.

Deux visiteurs se joignirent à eux: MM. Lambert de Mistatim et Simoneau de Willow-Bunch, tous deux, à leur façon, nous récréérent. Parfaitement chez eux, nous espérons qu'ils nous reviendrons encore pour plus longtemps.

Comme c'était un concert-boucane, et que les pipes et le tabac étaient gratuits, les Canadiens ont fait de la boucane à leur aise.

M. le curé donna une conférence sur la lettre pastorale des évêques.

Faisant ressortir le fait que dans la situation présente, certaines gens exploitent le malaise général au profit de doctrines assurant le paradis sur la terre, il expliqua que ce qu'il pouvait y avoir de bon dans leur programme ne leur appartenait pas, mais bien à la doctrine chrétienne enseignée depuis dix-neuf siècles.

Quant au reste, l'erreur et l'utopie, qui sont la hase de la doctrine de ces prédicants, il est facile, pour tout homme renseigné et bien pensant, de constater qu'ils ne peuvent qu'empirer les choses.

Le goûter fut servi par les jeunes de la Ligue. Tous n'eurent qu'à les féliciter de leur savoir-faire.

M. Carpentier et les organisateurs ont droit à tous nos remerciements. Le succès imprévu de leur veillée les encouragera à recommencer, car leur veillée paroissiale du bon vieux temps à un goût de "revenez-y".—Corr.

## RADVILLE, Sask.

*Baptême*

1er avril: M. et Mme Claudius Delaye, une fille, baptisée sous les noms de Alice, Marie-Ange. Parrain et marraine, Léon Carles et Claudia Delaye.

*Quarante-Heures*

M. le curé est allé à Souris Valley pour aider M. le curé Lévesque dans les confessions. Il donna le sermon les 25 et 26 mars.

*Semaine Sainte*

Le R. P. Piédalue, O.M.I., préfet des études au Collège Mathieu, est arrivé à Radville le mardi soir pour aider M. le curé aux offices de la Sèmaine Sainte. Le Jeudi-Saint, plus de 300 communions furent distribuées. Le Père Piédalue prêcha l'Heure-Sainte, le soir. Il invita les fidèles à considérer la sainte Eucharistie sous trois aspects différents. D'abord, comme bien individuel dans la sainte communion, puis comme bien paroisial à la sainte messe et enfin comme bien social. Le Rév. Pére Piédalue est éloquent et théologien profond. Il a le talent de se faire comprendre de tous les fidèles, même les moins instruits. Une messe en partie avait été préparée par nos jeunes gens et le choeur de chant sous la direction des RR. SS. Le tout fut bien réussi. Soeur Philomène touchait l'orgue.

*Activités de la Franco-Canadienne*

Dimanche, nous avons eu une magnifique soirée sous le patronage de l'A.C.F.C. Voici le programme:

1—"Le doux parler ancestral" — choeur par les élèves du couvent.
2—"Trois bonnes sous le même bonnet",—Saynète— Mlles Liliane Grenon et Alfreda Morin.
3—L'Action catholique: causerie par le R. P. Piédalue.
4—"Le Vent d'Ouest", solo par M. Roméo Lafrenière.
5—"Les deux avocats", comédie par les jeunes gens.

La causerie sur l'Action catholique fut très intéressante et des plus pratiques. Partout où la Providence nous a placés, nous avons des droits et des devoirs à remplir. Soyons toujours des catholiques d'action, publiquement et privement. N'abdiquons jamais devant le devoir de réclamer nos droits. Si nous voulons mériter le respect des autres races, continue le P. Piédalue, restons debout devant notre devoir. Soyons de véritables apôtres. Nous espérons que les conseils donnés par le R. Père porteront des fruits et seront mis en pratique en temps et lieu.

M. Roméo Lafrenière nous chanta Le Vent d'Ouest qui fut goûté et applaudi. On avait gardé le dessert pour la fin: Une comédie intitulée: les deux avocats, donnée par nos jeunes gens de la paroisse: MM. Robert Labossière, Joseph Deshais, Roland Boutin, Paul Lafrenière, Arthur Dionne, Albert Martin.

La plupart de ces jeunes gens paraissaient sur la scène pour la première fois. Ils ont très bien rempli leur rôle. Ils ont intéressé et fait rire l'auditoire du commencement à la fin.

Avant de chanter "O Canada!", M. le curé remercia d'abord le R. P. Piédalue pour les bons conseils qu'il venait de nous donner dans sa causerie. Puis il remercia le choeur de chant, l'auditoire et enfin nos jeunes gens. "Vous êtes, chers jeunes gens, dit-il, l'espoir de l'Eglise. Vous méritez de sincères félicitations: vous avez prouvé que vous n'êtes point dépourvus de talents. En ce temps où le communiste et le bolcheviste cherchent à éloigner de Dieu notre jeunesse, nous comptons ardemment sur votre influence pour promouvoir l'action catholique dans notre paroisse et aider le prêtre dans son ministère auprès des âmes. Nous espérons vous revoir encore sur la scène, hientôt. Merci."

A une réunion du comité de l'A.C.F.C. il fut décidé d'écrire une lettre de félicitations à l'hon. M. Bennett, en ces termes: "Nous, membres de l'A.C.F.C. venons vous remercier bien cordialement et féliciter hautement votre gouvernement, pour la fière attitude que vous avez prise au sujet du programme de français de la commission canadienne de la Radiodiffusion. Nous tous, Canadiens français de cette province espérons bien que dans l'intérêt et la bonne entente des deux grandes races qui composent ce pays et dans l'intérêt de la justice pour tous, notre gouvernement maintiendra sa louable attitude devant les clameurs de quelques fauteurs de discorde qui font si grand tort au pays.

Vous remerciant, nous vous souhaitons courage. Tenez bon devant votre devoir de nous rendre justice et Dieu bénira certes les efforts que vous faites pour mener à bonne fin les destinées de notre beau Canada.

Respectueusement;
Le président, Eug. Bellavance.
Le secrétaire, Louis Martin.

—Corr.

## LAVENTURE, Sask.

Le 25 mars dernier, nous avions un concert organisé par M. Marcel Françon.

Plusieurs petites pièces furent jouées: 1—"Cocorico", 2 — "D'une oreille à l'autre", 3 — Gribouille ou Cage des Serins", 4—"L'ordonnance", 5—"M. Courtevue", 6—"Les plaisirs de l'éducation", 7 — "L'amour médecin'.

Nos acteurs exécutèrent très bien leur rôle. Un monologue fut donné par M. P. Françon. Il y eut des chants par: M. et Mme Soissons, Mme Desautels, Mmes Robert et Lajeunesse, M. Lucien Renault, et Mlle T. Larivée.

Une montre-bracelet fut raflée et gagnée par Mlle Thérèse Rodrigue.

Les acteurs et actrices étaient: Mlles Thérèse Fréchette, Marie-Jeanne Laventure, Désiré Laventure, Mlle Cécile Turgeon, Lucien Reneault, les familles de MM. Marcel Françon, Jos. Turgeon et Alfred Turgeon.

A la fin de la soirée, les demoiselles servirent le goûter. Tous passèrent des heures agréables et souhaitent que ce mouvement si bien lancé se répète.

Dernièrement, décédait Mme Arthur Levasseur, née Célina Vachon. Des parents et amis de Debden, Shell River, Pascal, Spiritwood, etc. vinrent assister aux funérailles.

Dans le moment, deux magasins, une salle de hillard sont en construction. —Corr.

## ST-LEON DE JACK FISH, Sask.

Le printemps s'amène tranquillement: quelle douceur! C'est la vie qui revient un peu partout. On s'en aperçoit dans la paroisse.

Le moulin d'Alfred Lavigne a fermé ses portes pour la semaine sainte et tous nos gens du nord sont revenus gros et gras.

La grande famille de St-Léon est maintenant au complet. M. le curé n'est pas fâché de revoir tous ses enfants.

Toutefois, ce retour n'est pas aussi gai que d'habitude. Il y a une note triste cette année. C'est qu'un ami cher manque aujourd'hui: Albert Lavigne. Il était la tête, l'âme vivante et dirigeante de tout ce groupe. Il n'est plus. Il y a quinze jours, on l'a trouvé, après cinq jours de recherches, mort dans une clairière de la vaste forêt.

La fatigue et le coeur défectueux ont sans doute causé cette mort si soudaine. Cet ami n'était pas de la paroisse, mais il nous était si bien connu. Sa mère, Mme Amédée Lavigne, cinq frères et une socur, sont établis dans cette paroisse.

Il laisse, outre sa femme, dix jeunes enfants. La chronique d'Edam donnera d'autres détails.

A la famille si cruellement éprouvée nous offrons nos plus sincéres sympathies.

Lloyd L'Heureux a subi dernièrement une opération pour l'appendicite. Il est maintenant chez lui et en parfaite santé.

—Corr.

## Au collège

*Rapport de l'Académie*

Vendredi, le 23 mars 1934, les académiciens étaient témoins d'un magnifique concours de déclamation entre les différentes classes du Collège. Cette séance fut honorée par la présence des distingués juges, M. J.-B. Crépeau et M. Albert Forcier, ainsi que plusieurs Pères du personnel enseignant.

Les déclamateurs montrèrent une grande habileté et prouvèrent beaucoup de préparation, quelques-uns même de grandes aptitudes déclamatoires.

Nos deux juges se montrèrent très compétents dans la matière. En effet, l'un en sa qualité d'ancien élève, l'autre comme avocat de la ville sont en position de s'y hien connaître en fait de déclamation.

Leur critique fut aussi très juste et, comme l'a fait ressortir le R. P. Directeur, tout se passa avec une compléte légalité. Nous ne reproduirons donc ici que leur verdict.

M. Forcier nous rappela d'abord les six notions principales de déclamation, sur lesquelles tout le jugement fut basé: Le par coeur, l'expression, le geste, le naturel, la diction et le ton. Il passa ensuite en revue chaque déclamateur, signalant les qualités et les défauts de chacun. En terminant il appuya sur la nécessité de profiter de l'opportunité qui nous est offerte au collège de nous habituer à la parole publique. Les paroles de M. Forcier prouvent bien que les leçons qu'il a lui-même reçues n'ont pas été vaines.

Pour M. Crépeau, assister à un concours de déclamation, c'est réveiller de hien vieux souvenirs, c'est rappeler les activités de son Alma Mater à lui, c'est retourner enfin, comme il nous l'a si hien dit lui-mme, à un passé d'il y a 23 ans. Il félicita les concurrents de la soirée et exprima l'agréable surprise qu'il éprouvait de voir les élèves si bien préparés. Puis il donna les résultats du concours. M. Maurice Demay emporta le premier prix, disputé très fort par M. Joffre Gravel. La classe de philosophie décrocha assez facilement la coupe offerte aux gagnants.

L'on peut dire que cette séance fut très intéressante, et surtout qu'elle fut un très bon stimulant pour tout le monde. A MM. Crépeau et Forcier nos plus sincères remerciements. Aux heureux gagnants de la soirée nos plus chaleureuses félicitations.

Arcadius PERRON,
Rhétorique.

## La session est prorogée

**La 6ième session de la 7ième législature est close — Près de 71 bills ont été adoptés— Le discours du lieutenant-gouverneur.**

Samedi soir, vers minuit, moins cinq minutes, la sixième et dernière session de la septième législature de la Saskatchewan a été prorogée, 36 jours après sa convocation.

Les résolutions à l'ordre du jour ont été expédiées à triple vitesse durant la dernière séance.

Son Excellence le lieutenant gouverneur Munroe a donné la sanction royale à 37 mesures législatives, à 28 bills publics et 6 bills privés. Le gouvernement a toujours obtenu une majorité d'au moins cinq voix sur toutes mesures de quelques importance au cours de la session. Le bill sur la loi du redressement des dettes a provoqué le plus ardent débat de la Chambre.

### Discours de prorogation

En clôturant la sixième session de la septième législature, je désire vous féliciter pour le travail accompli et dont les résultats, je l'espère, seront très profitables à la population de notre province.

Nombre d'importantes mesures ont été soumises à votre étude et décision et j'ai remarqué avec satisfaction que vous leur avez consacré toute votre attention et toujours dans le but de promouvoir la prospérité et de servir les meilleurs intérêts de notre province.

Je suis convaincu que les citoyens de la Saskatchewan approuveront la façon dont vous avez légiféré.

Je vous remercie de la manière dont vous avez pourvu aux besoins du service publics et je vous certifie que les sommes d'argent que vous avez votées seront employées économiquement et selon les principes de la saine administration.

En vous quittant, puis-je exprimer la sincère espérance que sous l'égide de la divine Providence, notre province s'acheminera vers de plus grands progrès afin que notre peuple jouisse de plus de bien-être.

:::

## Nouvelles

### Evaluation

PRINCE-ALBERT. — L'évaluation pour 1934 a été complétée vendredi dernier. On a envoyé des avis dans les cas où il y a changement, déclare D. B. McIntyre, répartiteur de la ville.

L'évaluation est approximativement la même que celle de l'an dernier, qui représentait $6,735,483.

Dans les cas où l'évaluation de cette année correspond à celle de l'an dernier, on n'a pas envoyé d'avis.

Les contribuables qui ne sont pas satisfaits ont trente jours à partir de vendredi dernier, pour faire leur réclamation, par écrit à M. Mc Intyre, le secrétaire de la Cour de revision.



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

### Emblavures réduites

PRINCE-ALBERT. — D'après un rapport du Bureau de placement des soldats, les emblavures seraient de beaucoup réduites en Saskatchewan, vu le manque de semence, de fourrage et de moyens de traction.

:::

### Les routes dans le district

PRINCE-ALBERT. — On ne commencera aucun travail sur les routes avant qu'elles soient complètement drainées, déclare W. E. Denley, ingénieur des routes du district.

Il réitère l'avertissement aux chauffeurs de camions qu'ils ne doivent pas transporter des charges excédant 4,000 livres avant que les routes soient en bonne condition pour le trafic lourd. Ceux qui enfreindreront ce règlement seront arrêtés par les policiers qui patrouillent les routes et seront passibles d'une amende de $30.00.

:::

### Gardiner sera présent

PRINCE-ALBERT. — James G. Gardiner, chef de l'Opposition, sera présent à la convention libérale qui sera convoquée en la salle de l'Orpheum, mardi prochain, le 16 avril. Il adressera la parole. Il sera aussi un des orateurs au banquet qui sera servi le soir même à lhôtel Avenue.

:::

### Une victoire conservatrice

EDMONTON. — D. M. Duggan, leader provincial, dans un discours aux délégués de la Convention Conservatrice de l'Alberta, a prédit une victoire pour son parti aux prochaines élections. Il dit que son parti ne veut pas de fusion. Ceux qui désireraient s'unir, devront embrasser les principes de la politique conservatrice.

:::

### La chasse aux rats musqués

PRINCE-ALBERT. — D'après des informations reçues ici du ministère des Ressources Naturelles, la saison de chasse aux rats musqués se terminera le 1er mai pour les régions au sud du 53e canton (townships). C'est une prolongation de 15 jours.

:::

### Le salaire des employés civils

OTTAWA. — M. Rhodes, ministre des Finances, a déclaré que les employés civils dont le salaire annuel est moins de $1,000 ne seront pas sujets à la baisse de 10 pour cent.

:::

### T. Magladry est sous-ministre

OTTAWA. — Le capitaine Thomas Magladry a été nommé sous-ministre de l'Immigration et de la Colonisation. Il succède à M. W.-J. Egan. L'arrêté ministériel qui a été passé à cet effet, le nomme également directeur du bureau du Rétablissement Civil des Soldats, de telle sorte que ce bureau sera fusionné au ministère de la Colonisation et de l'Immigration.

:::

### Une briquette d'or

VANCOUVER. — Une briquette d'or pesant 821 onzes et évaluée à plus de $28,000, extraite de la mine de Caribou a été expédiée à l'Hôtel de la Monnaie.

:::

### La tyrannie de l'or

LONDRES. — Convaincus que le paradoxe de la pauvreté au milieu de l'abondance qui existe depuis ces dernières années est le résultat de la tyrannie de l'or, des industriels et financiers anglais ont demandé par la voix du *Times* que le parlement considère sérieusement une réforme du système monétaire.

:::

### La censure des vues de cinéma

TORONTO. — La division des commissaires et des contribuables de l'*Ontario Educational Association* a adopté à l'unanimité une résolution demandant que la censure des vues de cinéma soit transférée du ministère du Trésor Provincial au ministère de l'Instruction Publique. La résolution a été adoptée sans discussion.

### Socialisme au Canada

Dans certaines entreprises, le Canada est allé aussi loin que la Russie sous le rapport du socialisme d'Etat, déclarait au *Lions Club* M. Gratton O'Leary, journaliste bien connu.

:::

### 567 socialistes sans mandats

VIENNE. — Par suite de la dissolution du parti social-démocrate, 71 députés des Parlements des Etats, 24 députés fédéraux, 21 chefs de district et 451 conseillers généraux sont privés de leurs mandats.

Les locaux où les clubs socialistes tenaient leurs réunions ont été mis sous séquestre, de même que les terrains où les marxistes se livraient à des exercices soi-disant sportifs, mais qui n'étaient autres qu'un entrainement en vue d'un coup de main.

Le gouvernement a décrété la dissolution de toutes les Sociétés et organisations socialistes et la confiscation de leurs propriétés immobilières.

:::

### L'Irlande veut l'indépendance

SYDNEY, Australie. — L'Irlande est prête à rompre le dernier lien qui l'unit à la Grande-Bretagne s'il le faut, pour obtenir son indépendance, a déclaré récemment Eamon de Valera. Pour les Australiens et lse Canadiens, l'Angleterre peut être la mère-patrie, mais pour lui "elle est l'envahisseur qui a détruit la souveraineté de l'Irlande.

## Une Allemagne qui se paganisme

**Paroles du Pape à des jeunes pèlerins allemands Paganisme hors de l'Eglise catholique**

CITE VATICANE. — Un faux christianisme et un véritable paganisme sont maintenant tout ce qui reste en Allemagne en dehors des églises catholiques, a déclaré le Pape Pie XI à 350 jeunes pèlerins allemands.

Parlant de la vie chrétienne, le Souverain Pontife a dit: "Le temps est arrivé, surtout en Allemagne, où il n'est plus suffisant de parler de vie chrétienne ou de doctrine chrétienne; il est nécessaire de dire la vie chrétienne catholique, la doctrine chrétienne catholique. Il ne reste plus rien en dehors du catholicisme ou mieux ce qui reste c'est un faux christianisme, quand ce n'est pas un véritable paganisme".

:::

### Emission bien réussie

LONDRES. — La réponse à l'emprunt de £150,000,000 par émission de bons à trois pour cent d'intérêt par le gouvernement britannique a été tellement empressée que deux heures et demie après l'émission, on dû fermer les listes.

:::

### CAMILLIEN HOUDE, MAIRE DE MONTREAL

MONTREAL.—M. Camillien Houde a été élu maire de Montréal, aux élections de lundi dernier, par une écrasante majorité sur ses trois adversaires. Le vote est réparti comme suit: M. Houde, 90,598; M. Plante, 36,909; M. Lavery, 12,967 et M. Desrosiers, 3,022.

Ancien chef du parti conservateur de Québec, M. Houde fut maire de Montréal de 1928 à 1932.

:::

### Pour empêcher la concurrence étrangère

EDMONTON. — Une loi qui modifie le 'code' donne le pouvoir au gouvernement d'empêcher les concurrents étrangers d'entrer en Alberta afin de protéger les hommes d'affaires de la province. C'est la première loi du genre dans l'Ouest.

:::

### Les revenus du C. N. R.

MONTREAL.—Les revenus bruts du Canadien National pour la période des dix derniers jours de mars sont de $4,878,096 comparativement à $4,095,569 pour la période correspondante de 1933, ou une augmentation de $782,127.

:::

### Les gophers mangent les oeufs

VICEROY, Sask. — Des centaines de gophers se nourrissent d'oeufs de sauterelles dans le district de Viceroy. Faute de blé, la gent trotte-menue doit accepter ce nouveau genre de diète qui pourrait bien avoir son effet sur la progéniture des sauterelles.

:::

### Magistrat de police

PRINCE-ALBERT. — Richard Mulcaster, avocat de la ville, vient d'apprendre du ministère du procureur provincial qu'il est nommé magistrat de police.

:::

### Noyades

OSLO. — Plus de 50 personnes se sont noyées lorsque les villages de Tajfjord et Fjora ont été submergés par les flots qui ont tout détruit sur leur passage.

## Catholiques vs Nazis

VIENE. — Une légion d'Allemands catholiques s'organise à Innsbrück, Autriche, afin de créer un centre d'opérations pour former une opposition catholique allemande-autrichienne au régime naziste. D'après les renseignements, il s'agirait d'une organisation semi-militaire, semblable à la soi-disant Légion autrichienne formée en Allemagne par les nazis fugitifs de l'Autriche.

:::

### Hitler intervient

BERLIN. — Le chancelier Adolf Hitler est intervenu personnellement dans une dispute entre jeunes catholiques et jeunes nazis. Il a suspendu les leaders de la jeunesse naziste à Berlin, qui, sans autorité, ont mobilisé des subordonnés le jour des Rameaux et se sont introduits par violence dans une réunion de la jeunesse catholique dans un faubourg de Berlin. Il a ordonné une enquête sur l'incident.

:::

### Quatre victimes

RIO DE JANEIRO. — Au moins quatre hommes ont été tués, samedi dernier, quand le train-express a déboulé à bas d'une des montagnes de Mantiqueira, à 100 milles au nord d'ici.

:::

### Restriction de privilèges

LONDRES. — On s'inquiète au sujet des ententes commerciales signées à Ottawa. Stanley Baldwin et Walter Elliot, ministre de l'agriculture, ont fait allusion à une restriction des privilèges accordés à la Conférence d'Ottawa, aux dominions par le marché anglais. Le gouvernement diminuerait ces concessions commerciales, diminuant le volume d'importation dans l'intérêt des fermiers d'Angleterre.

## Grèves

Détroit. — Des employés de manufactures menacent de se mettre en grève si, jeudi, on n'a pas accédé à leur requête qui exige une augmentation de salaire de 20 pour cent et la semaine de cinq jours—35 heures.

:::

NEW-YORK. — Le shérif a du avoir recours au gaz lacrymogène pour mettre fin à une bagarre entre gardes et 400 grévistes à la mine de la *Consolidated Coal Company* pres de Jordan, W. Va.

La grève de 12,000 mineurs dans le Fairmont a commencé le 1er avril alors que les mineurs demandaient une augmentation de salaire.

De 400 à 2,500 ouvriers dans les moulins de bonneterie et lingerie ont déclaré la grève parce que les unions ne voulaient pas augmenter les salaires.

Les ouvriers dans les manufactures d'automobiles sont retournés au travail après une grève de six semaines à Racine, Wis.

Les directeurs des mines de charbon de l'Alabama ont fermé leurs mines vendredi dernier, jetant, par le fait, 15,000 mineurs sur le pavé, sous prétexte qu'ils ne peuvent tenir avec les salaires et les heures de travail prescrits par la N.R.A.

PARIS. — Les leaders des fonctionnaires mécontents sont un peu ébranlés dans leur mouvement vers une grève générale par la ferme atitude de Doumergue. Ils s'insurgent contre une coupure des salaires.

Doumergue a répondu que les intérêts de la France doivent passer avant les intérêts des différentes catégories de citoyens.

:::

### Manufacture fermée

DETROIT, Mich. — La *Hudson Motor Car Company*, a fermé ses portes lundi dernier. On donne comme raison qu'elle ne pouvait plus obtenir les parties d'autos manufacturées par la *Motor Products Company*, où sévit une grève. Près de 4,600 employés sont sur la rue.

:::

### Communiste tué

BRUXELES. — Un communiste a été tué et plusieurs personnes blessées au cours d'une bagarre provoquée par les communistes.

:::

### Six victimes

TORONTO. — Six personnes ont perdu la vie par accidents en fin de semaine dans la province d'Ontario.

:::



## Chronique paroissiale

Malgré une indisposition causée par le surcroit de travail que lui ont donné les cérémonies de la semaine sainte et les fêtes de Pâques, le R. P. Vallières a profité des quelques jours de vacances scolaires pour mener les enfants en promenade et les amuser dans la salle paroissiale.

L'Association paroissiale des jeunes filles s'est réunie chez mademoiselle Eva Fournier, lundi dernier. On a profité de cette occasion pour présenter à l'ancienne présidente, maintenant madame Baribeau, plusieurs jolis cadeaux de noces.

Le cercle d'études, le club des jeunes gens et les chevaliers de Colomb continuent à tenir régulièrement leurs assemblées. Le nouveau conseil de la paroisse s'est réuni pour la première fois dimanche dernier, au presbytère. Outre le curé et M. C. Bartle, comptable de la paroisse, étaient présents: MM Rousseau, Waine, Klasen et Harrigan.

:::

### Le R. P. Bussière à Gravelbourg

Le R. P. Laurent Bussière, notre administrateur, est actuellement au Collège Mathieu de Gravelbourg pour organiser avec le R. P. Recteur la prochaine Tournée du Patriote que nous ferons de concert avec le Collège. A son retour, il s'arrêtera à Vonda dans l'intérêt du journal et de la Tournée. Il sera à Prince-Albert jeudi ou vendredi prochain.

### Ligue des Femmes Catholiques

L'assemblée mensuelle régulière de la ligue des Femmes Catholiques a eu lieu mardi le 3 avril au soir. L'assistance y était nombreuse. La présidente diocésaine, Mme Carmichael de Blaine, y assistait. Le R. P. Tavernier adressa la paroles et plusieurs problèmes concernant les différentes activités de la Ligue furent discutés et résolus à la satisfaction de tous par la présidente diocésaine. La présidente locale, Mme Desrosiers, communiqua à l'assemblée le rapport du souper donné le jour de la St-Patrice, rapport qui engendra la satisfaction générale et fortifia l'intention de faire de la présente année une année de succès avec le concours de toutes les divisions. Les secrétaires donnèrent ensuite lecture des rapports sur les activités de quatre divisions. La division ouest projette une partie de cartes pour dimanche soir le 15 avril. La division centrale prépare une vente qui aura lieu à une date non encore fixée. La section 'de la Côte' travaille à un "afghan" qu'elle mettra plus tard en loterie. La section est organise un thé pour le 2 mai.

## Sept mois sous la neige du Sud

PETITE AMERIQUE, (Antarctique). — Le vice-amiral Richard-E. Bird, l'ermite des neiges du pôle sud, a dit adieu à sept hommes de sa seconde expédition qui sont retournés à la base, ici, après avoir laissé leur chef seul, dans une petite cabane où il passera sept mois. Bird veut faire des expériences scientifiques sur les conditions météorologiques dans la région.

La hutte de Bird, construite spécialement, a été enfouie sous la neige à 123 milles d'ici. Des tunnels, creusés dans les glaces permettront à Bird de circuler et son appareil de radio le tiendra en communication avec le personnel de son expédition. Bird fera ses expériences alors que la radio antarctique sera plongée dans la nuit polaire. Sa hutte est longue de 13 pieds; elle a 9 pieds de large et 7 pieds de haut. L'ameublement comprend un lit, une table, un poêle et quelques chaises pliantes. La hutte est à l'épreuve du feu.

:::

### Une conférence

PARIS. — Une nouvelle conférence en vue de limiter les armements et qui sera une affaire strictement européenne, est en voie de préparation à Paris et à Londres. Cette conférence porterait sur la limitation des armements plutôt que leur réduction, et elle permettrait à l'Allemagne de se réarmer jusqu'à un certain degré. Elle se tiendrait probablement en mai ou juin, en dehors de Genève.










# Chez nos écrivains en herbe



**NOTRE FOI !**

**NOTRE LANGUE !**

## Cueillette des sentiments de la jeunesse franco-canadienne à l'égard du "Patriote"

*Tante Présentine a eu l'agréable idée d'extraire des compositions de ses neveux et nièces quelques passages saillants qui peignent sur le vif l'attachement de la jeunesse française à l'oeuvre de la presse catholique et française. Nous en recommandons la lecture aux adultes, ils trouveront dans ces lignes ample matière à réflexion et un stimulant irrésistible dans leur travail de survivance religieuse et nationale—et d'encouragement à leur journal. ..*

---

Pour moi, je prendrais un joujou, mais dans deux ou trois semaines, il ne sera plus aussi beau et sera mis de côté. J'aime mieux prendre le "Patriote de l'Ouest", car pour deux piastres, on a cinquante-deux présents—ALCIDE.

❖ ❖ ❖

Tous les Canadiens français aiment leur journal. C'est l'organe officiel parlant de Dieu et de la patrie et rappelant à tous les hautes destinées du cher Canada.

Que Dieu bénisse ceux qui luttent, qu'Il nous conserve nos bons administrateurs, et que toujours unis par le "Patriote", tous les Canadiens français de Saskatchewan marchent comme un grand peuple ayant pour mot d'ordre: "Dieu et Patrie".—CECILE.

❖ ❖ ❖

Il est un autre endroit qui attire mon attention: c'est le Coin du Collège que je trouve de plus en plus intéressant, car plusieurs de nos amis sont là, et j'espère les rejoindre un jour.

Votre petite neveu qui a bien hâte de recevoir son journal et vous remercie d'avance.—ROGER.

❖ ❖ ❖

Le manque d'argent nous a obligés de laisser notre abonnement au "Patriote", qui chaque semaine, venait, comme un rayon de soleil, mettre la joie au foyer. Quelle belle soirée nous passions en lisant ces quelques pages si intéressantes de ce beau journal, noble défenseur de notre foi et de notre belle langue française.

Ce modeste journal nous renseigne sur mille questions; la page religieuse et nationale est pleine d'intérêt; les activités de l'A.C.F.C. sont non moins intéressantes; les nouvelles gaies y trouvent aussi leur place. Enfin, c'est un livre ouvert à tous; tous peuvent le lire.

LILIANE.

❖ ❖ ❖

Nous voulons, cher "Patriote" te témoigner notre bonne volonté par un désir sincère de ne pas hésiter à accomplir les efforts nécessaires pour arriver à parler correctement et fièrement notre langue française en public. Et n'est-ce pas ce que tu attends de tes jeunes amis! —HOPE

❖ ❖ ❖

Vous commencez votre 25ème année. C'est, pour un journal, une courte existence. Pourtant si nous considérons les difficultés de notre grand Ouest, cette période marque une longue étape. Depuis 24 ans, vous allez, fort de votre devise, semant le bon grain. A l'aurore de votre 25e anniversaire, je vous souhaite longue vie et prospérité.

CLAIRE.

Beaucoup de jeunes gens ont de l'argent pour les mauvais journaux et n'en ont pas pour la bonne presse qui devrait se trouver dans toutes nos familles françaises et catholiques. DENISE.

❖ ❖ ❖

J'ai choisi un abonnement au "Patriote de l'Ouest". Il nous aide à garder notre belle langue française. Les nouvelles nous intéressent beaucoup; nous passons des soirées entières à lire ce journal. Nous aimons aussi à y voir les résultats de nos compositions

MARIE.

❖ ❖ ❖

Cher "Patriote", vous avez été, et je sais que vous serez toujours pour moi un ami sincère. Avec quelle plaisir je vous reçois et vous lis chaque semaine! Vos bons conseils et vos bonnes paroles sont toujours si bien accueillis, car ne sont-ils pas pour tous les catholiques, jeunes et vieux?

MARGUERITE.

❖ ❖ ❖

Vais-je prendre un crayon, une plume, un beau livre d'histoires? Ce serait un choix assez difficile pour un petit garçon tel que j'étais quand vous m'avez vu. Mais, depuis, j'ai grandi, et je choisis sans difficulté: C'est un abonnement au "Patriote", journal qui sera utile à toute la famille. Pourquoi ce désir? M'abonnant à ce journal, je l'encouragerai et contribuerai à sa prospérité. Le seul journal Canadien français d'une province ne mérite-t-il pas de vivre longtemps? Oui, n'est-ce pas et ce sont les abonnements qui lui procurent ce moyen.

LOUIS.

❖ ❖ ❖

Le "Patriote" peut être mis entre les mains de tous sans aucun danger. Tout Canadien français de la Saskatchewan devrait se faire un devoir de le recevoir, et comme j'en suis un, je souhaite être abonné au "Patriote". ROGER, Gr. IV.

❖ ❖ ❖

Vous méritez de grandir encore et de porter votre heureuse influence dans tout foyer canadien. Si vous êtes au premier plan des publications catholiques de cette province, vous êtes aussi le seul organe de langue française dans la Saskatchewan. Nul journal n'a été plus ardemment patriotique que vous. Je n'entends point parler d'un patriotisme purement verbal, mais d'un patriotisme qui inspire toute la rédaction, qui commande le choix des articles, etc. ROSE.

❖ ❖ ❖

C'est un devoir pour les âmes catholiques de répandre le bon journal, et pour toutes, un devoir de le lire attentivement. SIMONE.

❖ ❖ ❖

Dieu a promis d'être toujours avec son Eglise; vous travaillez à défendre cette Eglise, donc Dieu ne vous abandonnera pas.

PAULINE.

❖ ❖ ❖

Malgré la pauvreté, les épreuves, restez près de nous, parce que nous vos amies sincères, nous vous aimons et nous avons confiance en vous, et nous vous aiderons.

ALMA.

Si vous saviez comme papa et maman s'ennuient du "Patriote de l'Ouest". Souvent, maman dit: Ah! si nous avions le bon journal catholique". Et papa de répondre: "C'est bien dommage, mais c'est impossible encore pour cette année." Alors, j'aime mieux ne pas avoir de jouets et offrir à ma famille le bon journal catholique et français, que nous désirons tant. OCTAVE.

❖ ❖ ❖

Que de belles heures j'ai passées, les yeux plongés dans vos feuilles intéressantes, sans les en détourner avant d'avoir scruté tous les recoins. Vous fournissez de la lecture pour tous, autant pour les jeunes que pour les adultes; ainsi: le "Coin du Collège", les Causeries de Tante Présentine, les discours politiques, les nouvelles du commerce, les chroniques paroissiales. Tout dernièrement encore, ne nous avez-vous pas communiqué une partie de la lettre de Monseigneur Mélanson sur l'Action catholique?

STELLA.

❖ ❖ ❖

Une bicyclette, ça roule si bien et ça va si vite! Un fusil, ça tire si loin! Une montre, quel bonheur d'entendre son tic tac régulier; et dire que ce serait à moi! Non! je voudrais quelque chose de plus grand, de plus beau. Pouvez-vous deviner? Eh bien! c'est un abonnement au "Patriote de l'Ouest". Vous allez peut-être dire: "Quelle drôle d'idée lui est passé par la tête?" Eh non! c'est vrai que ça ne roule pas comme la bicyclette ou que ça ne tire pas comme le fusil, mais toute la famille en profitera. Nous ne recevons que des journaux anglais. Ca va être une belle surprise pour la famille de recevoir le "Patriote".

Je crois qu'on puisse faire l'apostolat en encourageant nos paroissiens à s'abonner au "Patriote", et c'est pour cela que je commence par donner le bon exemple.

GERARD.

❖ ❖ ❖

Peut-être que mon choix va vous étonner mais je veux être comme mon père, homme d'affaires, et c'est par la lecture que l'on s'instruit, nous dit-on souvent.

Voici ce que je voudrais: c'est que vous nous abonniez au "Patriote". Papa a toujours été l'ami de ce journal, mais ses moyens ne lui permettent plus de renouveler l'abonnement, et bien souvent, il exprime le désir de voir revenir les bonnes années. Alors j'ai pensé que je ne pouvais avoir de meilleure occasion de lui procurer cette joie. En s'abonnant au "Patriote", on répond au désir de notre évêque. Une autre raison, c'est que la Page Ecolière m'intéresse beaucoup. On y voit le résultat de nos compositions, on y lit les compositions des autres, ce qui instruit, mais c'est surtout la causerie de Tante Présentine, qui apporte à tous ses petits neveux et nièces un réel stimulant pour nous aider à vivre en bons petits Canadiens français, afin que plus tard nous soyions dignes de notre race.

Cher oncle, n'est-ce pas que vous applaudirez à mon choix et que volontiers vous paierez cet abonnement? LUC.

❖ ❖ ❖

Il nous fait vivre en communication avec les gens de notre race; les chroniques des paroisses nous intéressent beaucoup; nous voyons le bien fait par la "Franco-Canadienne", les activités des cercles paroissiaux, etc., l'article de fond est toujours riche en leçons pratiques. Aujourd'hui, nous y lisons "L'Ecole", lecture pleine d'intérêt.

SIMONE.

❖ ❖ ❖

Je vous souhaite d'être l'ami des jeunes, qui, en vous lisant avec attention, deviendront de vrais patriotes, de vrais Canadiens fiers de leur foi et de leur langue.

N'est-il pas vrai que le bon journal est le meilleur auxiliaire de l'Eglise? N'est-il pas un de ceux qui ont le devoir d'instruire les âmes? Combien de pauvres familles éloignées de l'église et qui, abonnées au bon journal, ne lui doivent pas ce qu'elles savent.

M.-JEANNE.

❖ ❖ ❖

Je sais combien mes chers parents souffrent de ne plus recevoir le "Patriote". Ce bon journal, en venant chaque semaine au foyer, y apporte les nouvelles qui nous intéressent. Il nous renseigne sur mille questions dans la page religieuse, et nationale, la page agricole. Enfin, c'est une vraie mine de renseignement. Et le "Patriote" peut être lu par tout le monde, même les petits enfants. Vous voyez, mon cher parrain, qu'un abonnement à ce journal, comme cadeau, me sera utile.

ERNEST,

❖ ❖ ❖

Le Rév. Père Valois mérite toutes félicitations pour les conseils et l'instruction qu'il nous donne.

UN NEVEU.

❖ ❖ ❖

Comme tu portes bien ton nom, 'Patriote". N'excites-tu pas en nous un peu de ce patriotisme, de cet attachement à notre langue que tu professes toi-même et qui nous fut apporté au prix de tant de durs labeurs, de larmes et de sang.

N'es-tu pas pour nous, Canadiens français, la forteresse contre laquelle les assauts des journaux anticatholiques ou neutres viennent se briser.

Je te félicite, cher ami, pour tous tes labeurs. Par tes sacrifices, tu élèveras nos âmes et formeras des familles vraiment canadiennes, et catholiques. Vivent à jamais notre langue et notre foi!

FERNANDE.

❖ ❖ ❖

Il m'est doux de rappeler cette parole de Notre Saint-Père le Pape à un journaliste auquel il accordait une audience privée. Il prit une plume, la bénit et la donna au journaliste en disant: "Il n'y a pas de plus noble mission que celle du journaliste dans le monde, aujourd'hui. Je bénis ce symbole de votre office.

Je suis sûre que si le Souverain Pontife recevait les rédacteurs du "Patriote", il ne manquerait pas de les bénir et de les encourager.

PRUDENTIENNE.

❖ ❖ ❖

Si l'on entend encore parler le français en Saskatchewan, c'est dû en grande partie à votre influence bienfaisante. MADELEINE.

❖ ❖ ❖

Nous avons besoin de vous, cher "Patriote", pour entretenir dans les coeurs la flamme patriotique, dans les foyers, la langue maternelle. Continuez à vous faire le porte-voix de Notre-Seigneur et de sa Loi, en songeant que des milliers de coeurs canadiens-français comptent sur vous pour les défendre, et que vous êtes un des grands moyens par lequel les encouragements leur arrivent.

MADELEINE.

❖ ❖ ❖

Je souhaite que chacun commence à faire de l'apostolat laïque dans son entourage en vous faisant entrer dans chaque famille afin que vous y régniez.

Ainsi le "blé qui lève", cultivé par votre bonne parole, produira ce qu'il faut au pays: une génération fière de ses droits, qui n'aura pas honte d'être catholique et canadienne-française. MADELEINE.

❖ ❖ ❖

Une nouvelle année s'ouvre pour toi! que Dieu veuille la parsemer de joies pures, de bonheurs réels et de succès; qu'il éloigne la peine de chacun de tes jours et t'accorde la réalisation de tes plus beaux rêves. Veuille Dieu te faire régner dans tous les foyers, car ta noble ambition est que toujours y vivent notre foi et notre langue.

Que j'aime à te lire, à méditer tes pages qui inspirent tant de bonnes pensées! N'es-tu pas le seul journal canadien-français et catholique de notre province? Il nous faut donc t'encourager et te propager. Pour cela, je m'en charge dans la mesure du possible; c'est le plus beau cadeau qu'en cette année je puisse t'offrir.

ANNETTE.

❖ ❖ ❖

Nous tâcherons, dans notre petite sphère, de t'encourager dans ton oeuvre qui n'est que pour la gloire et la prospérit- de la langue française; et cela en travaillant avec courage à l'étude de cette langue, non pas seulement pour notre honneur personnel mais pour celui de toute notre race.

Cette promesse sera pour moi, cher "Patriote", la meilleure manière de te dire un sincère "merci".

C'est dans ces sentiment, cher ami, d'agréer l'expression de mon profond attachement et de ma vive reconnaissance. ANNETTE.

❖ ❖ ❖

Sais-tu que tu aides à sauvegarder l'union des membres d'une même famille? As-tu vu la joyeuse réunion, le soir, après souper. à la belle clarté des soirs d'été, ou sous la lumière de la lampe, les longues soirées d'hiver, le père, dans son fauteul, est grave et recueilli; la mère est là dans sa berceuse, souvent, un enfant sur ses genoux, et les autres enfants nichés un peu partout, sur les dossiers des chaises ou les bras du fauteuil; tous entourent le père. Pourquoi? Tout simplement parce qu'ils ont, ce soir, le bon "Patriote de l'Ouest", et qu'on va le lire: on va lire les mots d'ordre, les nouvelles du monde, et les chères nouvelles des centres canadiens-français. Les enfants écoutent attentivement cette lecture si intéressante qui captive, qui jette dans le coeur la bonne semence, les pensées chrétiennes et patriotiques. HELENE.

❖ ❖ ❖

Je te souhaite la prospérité. De tout mon petit coeur d'écolière canadienne-française, je souhaite que tes abonnements se multiplient sans cesse et que tes pages deviennent plus nombreuses, que tu sois lu dans tout le Canada et que tu n'arrives jamais à l'niver de ta vie. Je te souhaite l'ardeur de la jeunesse et la persérance d'*Evangéline*.

O toi qui es notre unique journal canadien-français catholique, toi qui a travaillé, qui travailles et qui travailleras toujours à conserver notre foi, notre langue, nos droits, je te souhaite le bonheur. Faire de nous tous, jeunes écoliers, de fervents petits Canadiens français serait ton bonheur, et c'est là ton noble dessein. Sois béni de Dieu et la Patrie dans ta grandiose entreprise! Que ton influence augmente de jour en jour! Voilà les souhaits que mon coeur forme pour toi.

LUCILLE.

❖ ❖ ❖

"Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es." Ce proverbe trouve son application dans nos relations hebdomadaires. Auprès de vous, je puiserai la force et le courage pour lutter contre les ennemis de notre langue et de notre religion.

Merci de vos enseignements de foi et de morale que vous ne cessez de me prodiguer. A votre contact et avec l'âge, les exemples de vertu que vous me suggérez ne feront que s'accroître. Mon âme, avide du Beau s'élèvera toujours plus haut.

Les voeux que je forme pour vous à cette date sont nombreux, mais je voudrais en assurer la réalisation en priant le ciel de rendre votre apostolat long et fécond! Je souhaite que le nombre de vos abonnés augmente toujours! Que votre nom soit connu au-delà des océans. Que les âmes généreuses ne craignent pas de verser leur obole pour affermir votre existence.

Mes respectueux hommages aux vaillants ouvriers qui consacrent leur temps, leur expérience et leur science à votre perfectionnement, vous rendant toujours plus attrayant, plus doctrinal! Que Dieu bénisse leurs efforts et prolonge leurs jours. JEANNE.

❖ ❖ ❖

*Lettre d'un petit Canadien à son grand'père*

Mon cher grand'papa,

Vous êtes bien bon de m'offrir un cadeau. Mais je doute de l'avoir mérité, car je suis tellement dissipé. Je le recevrai quand même avec plaisir. Vous me demandez ce qui me ferait le plus plaisir. Je dois vous dire que notre abonnement au "Patriote" est terminé. J'ai toujours grand plaisir à recevoir ce journal, le seul journal de langue française de la province, qui nous apporte chaque semaine des nouvelles intéressantes même pour les petits garçons de mon âge. Vous feriez bien plaisir à votre petit Gérard en l'abonnant à ce bon journal qui parle même des petits enfants quand ils font bien leurs devoirs.

Je vous remercie d'avance, cher grand'père, et je prie le bon Dieu de vous conserver longtemps, et en excellente santé.

De votre petit

GERARD,
(élève du grade IV.)

❖ ❖ ❖

Dans ce pays anglais et protestant, il est presque impossible pour un journal franchement français et catholique d'exister. Cependant, vous avez ignoré cette imposibilité et vos sacrifices, nombreux, sans doute, ont produit de merveilleux fruits. Dieu bénissant toujours ceux qui le glorifient, n'a pas oublié de vous donner une large part de ses bienfaits.

N'est-il pas presque merveilleux pour un journal, pendant ces dures années de la dépression économique, de continuer à vivre? Les obstacles, nombreux, ne vous arrêtent guère. Vous continuez à être la même force dans notre province, en continuant votre apostolat..

LILIANE.

❖ ❖ ❖

Mais, zélé "Patriote", quelle sincérité touchante dans vos instructions, quelle élévation dans vos maximes, quelle profonde sagesse dans vos discours, quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans vos réponses!

C'est une presse canadienne-françaice comme vous, "Patriote", qui est indispensable pour nous, Canadiens, afin de défendre nos droits quand ils sont attaqués.

Aussi mes souhaits, cher "Patriote", sont ceux d'une longue existence, afin que vous continuiez cette belle oeuvre qui a déjà fait l'admiration de tout le Canada, celle d'élever les âmes vers un idéal toujours plus haut.

Que votre voix, ô "Patriote", soit à jamais répandue dans tout le pays, qu'elle soit acclamée et applaudie de tous.

Croyez à l'attachement d'une de vos plus fidèles lectrices.

IRENE.

❖ ❖ ❖

Depuis le commencement de votre existence, vous êtes demeuré fidèle à votre devise: "Notre Foi, Notre Langue". Votre voix porte les mots d'ordre des chefs religieux et laïques aux Franco-canadiens de la province, tâchant de les rallier en un front compact autour des divers mouvements entrepris en vue de la sauvegarde de nos droits catholiques et français.

Vous avez toujours combattu avec énergie les courants malsains qui menaçaient de donner à notre peuple une orientation fausse et dangereuse; tous les bons mouvements, toutes les nobles causes ont trouvé en vous un champion des plus actifs.

Les enfants sont heureux d'y trouver *leur* page, et de pouvoir vous prendre sans s'entendre dire: "Ne lis pas ceci! ne lis pas cela!.." Les parents savent qu'il n'y a rien de mauvais sur vos pages.

YVONNE.

❖ ❖ ❖

Vivez longtemps, cher "atriote". Vous êtes le lien, l'instrument de contact et d'union de tout le peuple canadien. On ne saurait trop vanter votre opportunité et votre utilité surtout à cette époque où nos droits de catholiques et de français sont si fréquemment violés. Vous êtes toujours là pour défendre notre cause et nous encourager.

Tout en instruisant, vous intéressez et récréer par votre choix de lectures d'actualité, patriotiques, littéraires, scientifiques et historiques.

THERESE.

❖ ❖ ❖

Oui, tu as bien vingt-quatre ans, cher "Patriote", vingt-quatre ans bien remplies, vingt-quatre ans de dur, constant et fructueux labeur. Car, depuis ta naissance, combien de gens n'as-tu pas raffermis dans la foi! Et n'as-tu pas maintenu et fortifié notre belle langue française? N'es-tu pas la semence qui forme les coeurs vaillants, les coeurs des hommes de demain? Et que dire de ta "Page Ecolière"? Quel coin intéressant tu nous fournis là! Maintes et maintes fois, j'y ai puisé courage, et intérêt pour mes études.

Je te souhaite longue vie.

GEORGETTE.

Comme organe catholique, en toutes circonstances, vous êtes l'appui des doctrines et des droits de notre sainte Eglise. Vous instruisez et propagez la foi parmi notre peuple canadien.

Y a-t-il un agent plus proéminent dans la préservation de notre belle et douce langue française? N'avons-nous pas honte de la rejeter pour en employer d'autre? Pourtant, sans votre aide, depuis longtemps le français aurait disparu ou du moins aurait diminué considérablement.

Malgré votre courte existence, vous êtes entouré d'un grand cercle d'amis qui ne sont pas prêt à se séparer de vous. Comment ne pourraient-ils pas trouver le "Patriote" idéal? A l'arrivée de ce journal, chaque coeur se sent transporté d'une vive joie et s'empresse de le lire.

ALICE.

❖ ❖ ❖

Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente de vous renouveler l'expression de ma vive reconnaissance pour tout ce que le "Patriote" fait pour nous!

Le "Patriote" ne nous enseigne-t-il pas à aimer davantage notre langue? La langue de ta vaillance et de l'apostolat, celle qui dans le monde entier a contribué davantage à faire aimer le Christ.

Ce petit journal n'a-t-il pas droit à notre estime? Je dis petit parce qu'il ne contient que quelques pages, mais ne renferme-t-il pas beaucoup de belles choses? Le vieux dicton dit que "les bonnes choses sont dans les petits paquets"; ainsi en est-il du "Patriote".

Nous aimons notre langue et nous sommes prêts à combattre avec vous contre les attaques, les insultes et les injustices qui se commettent contre elle!

Puisse le "Patriote" se propager de plus en plus et continuer son beau rôle d'éclaireur des Canadiens français dans notre province, pour le bien des âmes et de la patrie. IRENE.

——————:::——————

# Causerie

Bien chers enfants,

J'ai lu dans vos dernières lettres tant et de si belles choses que j'en suis restée toute consolée des tristesses actuelles et pleine d'espoir en l'avenir, car "l'âme de l'enfant," dit-on,"c'est l'âme de la patrie."

Le monde, il est vrai, traverse une crise qui n'épargne pas notre pays: partout, dans toutes les classes de la société il y a des souffrances que peut seule adoucir la foi en la divine Providence; dans vos paroisses, dans vos foyers même, vous êtes témoins, chers enfants, de privations inconnues avant la dépression économique, mais, instruite à l'école du renoncement la génération qui grandit sera, espérons-le, énergique et forte, ennemie de l'égoïsme et de ses exigences.... N'est-ce pas là la "Jeunesse qu'il faut" pour tenir allumé chez-nous le flambeau de la Religion et de l'honneur national ?

Vous admirez l'oeuvre du *Patriote de l'Ouest*, et vous avez mille fois raison: vous soupçonnez le dévouement de ses judicieux administrateurs, vous n'êtes pas loin de la vérité; vous vous demandez comment le cher *Journal* a pu surmonter des difficultés de tous genres, sortir triomphant et plus fort d'une lutte d'un quart de siècle en pays tout neuf ?... Ecoutez, Lamartine a écrit: Heureux qui porte en soi un idéal de beauté et qui lui obéit; idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la Patrie, idéal des beautés de l'Evangile, ce sont là des sources de grandes pensées, et de grandes actions; toutes s'éclairent des reflets de l'Infini.— Idéal de la Patrie, c'est, je pense, le secret de survie du cher *Patriote* malgré les rudes épreuves qu'il a subies.

An nom de la jeunesse canadienne française de la Saskatchewan, qu'il soit permis à Tante Présentine de lui offrir ici l'hommage de sa profonde admiration, de sa vive reconnaissance avec ses meilleurs souhaits de longue et prospère carrière au service de l'Eglise.

******

A cause des vacances de Pâques notre *Page écolière* vous arrive un peu tard, pour cette raison vous aurez, ce mois-ci, congé de composition.... êtes-vous heureux ?

Avril ouvre le dernier trimestre scolaire que couronnent les examens finals. Je demande au ciel pour chacun de vous lumière et succès avec un accroisement de sagesse qui vous rende de plus en plus agréables à Dieu et aux hommes.

Un plein coeur d'affection de TANTE PRESENTINE.

# NOTES

## Battleford

GRADE XI. — Thérèse Pagé, 94.

GRADE X. — Yvonne Sergent, 93; M.-Rose Chassé, 92; Suzanne Kellilier, 90; Fernande Grosjean,98.

GRADE VIII. — Louis Breton, 91.

GRADE VII. — Raymond Sergent, 90; Liliane Pagé, 89; Laurette Breton, 89; Cécile Pagé, 87.

GRADE VI. — Frances Boyd, 87.

GRADE V. —Yvonne Lacerte, 88; Armaud Manègre, 87; Joseph Manègre, 86; Bernadette Charbonneau, 85; Jacqueline Michaud, 84.

GRADE IV. — Roger Larochelle, 87; Maurice Michaud, 84.

## Bellegarde

Gr. X. — Cécile Millette, 91; Cécile Laville, 89; Marguerite George, 88.

Gr. VIII. — Denise Petit, 90; Cécile Sylvestre, 89; Marie Martine, 87.

Gr. VI. — Maurice Monin, 83; Alcide Sylvestre, 82; Joseph Perreaux, 79; Arthur Perreaux, 76; Gérard Georges, 74; Alphonse Georges, 73.

Gr. V. — Angéla Sylvestre, 73.

Gr. IV. — Gilberte Georges, 72; Aline Sylvestre, 73; Antoinette Wolensky, 72; Marie Cancade, 71; Charles Wolensky, 70; Marcel Moreau, 70; Béatrice Poirier, 69; Gabriel Sylvestre, 69; Germaine Moreau, 68.

## Bellevue

Gr. VIII. — Denise Duval, 80.

Gr. VII. — Aline Gaudet, 83; Alain, 81; Laurette Gaudet, 79; Bruno Houle, 77.

Gr. V. — Jean-Camille Gaudet, 78; Raymond Houle, 78; Thérèse Duval, 77; Thérèse Donahue, 80; Béatrice Théoret, 75.

Gr. IV. — Henri Duval, 74; Raymond Gaudet, 71; Henri Gaudet, 70; Jean-Paul Houle, 69; Evangeline, 69; Anida Gaudet, 68; Hélène Duval, 67; Claude Gaudet, 67.

## Debden

Gr. VII. — Laurette Fréchette, 72.

Gr. VI. — Rose-Marie Labrecque, 74; Laurent Labrecque, 72; Marie-Jeanne Labrecque, 72; Lucien Leclerc, 71; Alfred Chalifour, 70; Jeannette Chalifour, 70; Simone Lamothe, 69; Paul-Emile Ruel, 68.

Gr. V. — Alcide Bertrand, 70; Marie Léda Short, 69; Germaine Pépin, 68; Emile Lamothe, 68.

Gr. IV. — Germaine Fréchette, 70; Albert Blais, 68; Marie Ruel, 70; Aimé Bertrand, 68; Raymond Houde, 67; Charles Bujold, 65; Omer Crôteau, 65; Laura Gaudreault, 65; Marguerite Labrecque, 65; Henri Labrecque, 64; Gérard Savard, 64; Gérard Labrecque, 64; Edgar Lajeunesse, 63; Lucille Savard, 62; Claire Vallée, 62.

(Suite à la page 10)

# "O Filii et Filiae"

Jouvencelles et jouvenceaux,
Le Roi céleste, le Très-Haut
Sort aujourd'hui de son tombeau
Alleluia!

Madeleine, le jour levé,
L'autre Marie et Salomé
Etaient venues pour l'embaumer
Alleluia!

Par Madeleine prévenus,
Vers le sépulcre de Jésus,
Deux des disciples ont couru.
Alleluia!

Mais Jean, qui est le moins âgé,
A couru d'un pas plus léger,
Et devant Pierre est arrivé.
Alleluia!

Un ange tout de blanc vêtu
Aux trois femmes a répondu:
Le Christ à la vie est rendu!
Alleluia!

A ses disciples réunis,
Le Christ apparut et leur dit:
La paix soit sur vous, mes amis.
Alleluia!

Quand Thomas Didyme eut appris
Qu'était ressuscité le Christ,
Le doute envahit son esprit.
Alleluia!

Thomas, regarde mon côté,
Mes pieds, mes mains, regarde-les,
Et sors de l'incrédulité!
Alleluia!

Lorsque Thomas eut regardé
Les pieds, les mains et le côté,
Il dit: Mon Dieu, j'ai trop douté!
Alleluia!

Bienheureux ceux qui n'ont pas vu
Et qui, d'une foi ferme, ont cru
Ils seront parmi les élus.
Alleluia!

En ce jour solennel et doux,
Chantons et réjouissons-nous!
Louons Dieu, bénissons-le tous!
Alleluia!

Pour ses faveurs, très humblement
Offrons-lui nos remerciements;
Rendons grâce au Tout-Puissant.
Alleluia!

Louis MERCIER.

# "Le dernier coup de canon"

("Les petites choses de notre histoire")

Par Pierre-Georges Roy

Dernièrement, un journal de langue française du Manitoba terminait un article d'ailleurs très juste sur les projets d'annexion du Canada aux Etats-Unis de certains meneurs politiques de l'Ouest en disant:

"Et alors s'accomplira la prédiction de lord Elgin en 1848: "Qui osera dire que la dernière main qui brandira le drapeau britannique sur le sol américain ne sera peut-être pas celle d'un Canadien français?"

Nous serions fort curieux de savoir où et quand lord Elgin a prononcé la parole à effet qu'on lui attribue ici. Le noble lord avait beaucoup de sympathie et d'admiration pour notre race. Pendant son séjour au Canada il ne manqua pas de nous en donner des preuves chaque fois que l'occassion lui en fut fournie, mais, en vérité, nous ne croyons pas qu'il ait prononcé les paroles en questions du moins dans la forme rapportée plus haut.

N'aurait-on pas confondu ici lord Elgin avec sir Etienne-Paschal Taché? Celui-ci, en effet, précisément un an avant l'arrivée de lord Elgin au Canada, avait lancé sa fameuse phrase: *Le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien.* N'est-ce pas que les mots de notre compatriote ressemblent étonnamment à ceux qu'on attribue à lord Elgin?

Rappelons en quelle circonstance sir Etienne-Paschal Taché prononça cette phrase qui est presque passée en proverbe dans la province de Québec.

La deuxième session du deuxième parlement de l'Union fut ouverte à Montréal, par lord Cathcart, le 29 mars 1846. A cette session, le gouvernement proposa une loi de milice qui passa sans opposition. Les deux côtés de la Chambre étaient unanimes à vouloir mettre la milice sur un pied efficace.

Lors de la discussion sur les détails de cette loi de milice, sir Etienne-Paschal Taché, qui avait une grande expérience militaire puisqu'il avait été un des combattants de 1812, fit un discours patriotique et plein d'aperçus nouveaux pour la plupart des députés. Après avoir rappelé les exploits de ses compatriotes en 1812, il assura la Chambre qu'ils étaient prêts à tenir une conduite aussi héroïque lorsque l'occasion s'en préseuterait.

"Ce que nos pères ont fait, disait-il, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers, nous ne l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans nos habitudes, par nos lois, par notre religion, comme l'a très bien remarqué mon honorable ami pour la cité de Québec, monarchistes et conservateurs. Tout ce que nous demandons, c'est que justice nous soit faite: et si un ennemi se présente, vous verrez nos légers et joyeux bataillons voler à sa rencontre comme à un jour de fête et présenter hardiment leurs poitrines au fer de l'assaillant. Mais, diront nos détracteurs, vous êtes des mécontents; un membre qui n'est pas à sa place, nous disait, il y a quelques jours, vous êtes intraitables; vous êtes des rebelles, nous diront les *ultra;* nous possédons seuls la loyauté par excellence! Mille et mille pardons, messieurs, traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, *le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien...*"

Les paroles de sir Etienne-Paschal Taché ne sont-elle pas toujours d'actualité? Que de fois, depuis 1846, nous aurions pu répéter à nos amis des autres provinces: Traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes!

# Notes de compositions

(Suite de la page 9)

### Ferland

Gr. X. — Germaine Fournier, 90; Pauline Fournier, 89.

Gr. IX. — Simone Chabot, 89; Angeline Fournier, 88.

Gr. VI. — Noëlla Chabot, 80; Thérèse Chabot, 78; Yvette Chabot, 75; Alfred Chabot, 73.

Gr. IV. — Paul Fauchon, 75; George-Albert Dion, 71; Madeleine Dion, 70; Louis Fournier, 70.

ECOLE SURVIVANCE

Gr. — IX. — Rosario Morin, 90.

Gr. VII. — Armand Laberge, 89; Jean-Marie Morin, 85.

Gr. VI. — Cécile Brisebois, 86.

Gr. IV. — Armande Laberge, 75; Wilfrid Morin, 74; Trefflé Brisebois, 72.

### Frys

Gr. X. — Marthe Carbotte, 85.

Gr. VII. — Emilie Cop, 84; Léona Carbotte, 83.

Gr. V. — Raymond Magetioux, 73; Georges Finant, 72; Octave Magetioux, 68; Lucien Garnier, 65.

Gr. IV. — Maria Parker, 63; Simone Delvenne, 62; Geslin Delvenne, 60.

### Gravelbourg

Gr. XII. — Georgette Laville, 91; Annette Légaré, 90; Irène Godin, 89.

Gr. XI. — Estelle Dion, 93; Stella Belisle, 89; Lucille Dupras, 88; Fernande Fournier, 87; Jacqueline Michaud, 85; Hope Rochon, 85.

Gr. X. — Rosa Fafard, 92; Cécile Crépeau, 90; Germaine Petit, 88; Doria Bouvier, 87; Odile Latour, 84; Irène Gravel, 83; Rolande Audette, 81; Eva Laverdière, 81; Ethel Lemyre, 80; Edouard Belisle, 79; Marie-Anne Boisselle, 75; Raymond Belisle, 73; Gerald Northrup, 72; Wilfrid Houle, 69.

Gr. IX. — Alice Oeuvray, 89; Irène Coots, 86; Ione Tétreault, 83; Alice Lafrenière, 80; Jules Lacasse, 79; Lucille Piché, 78; Eveline Lefort, 76; Youville L'Heureux, 75; Hélène Lapierre, 73; Roland Beaudoin, 70; Rose-Anna Poirier, 68.

Gr. VIII. — Albert Beauregard, 80; Gisèle Martel, 76; Laurette Amyot, 74; Eugène Guénette, 72; Lionel Houle, 70; Denise Fitamant, 68; Renée Gravel, 65; Albina Vermette, 64; Marie-Anne Gauthier, 61; Antonin Duhamel, 61; Roland Boucher, 60; Robert Lafrenière, 59; Marie-Berthe Mailhot, 55; Jeanne Beauregard, 49; Roger Larivière, 46; Fernand Mailhot, 42; Théodore Bouvier, 27.

Gr. VII. — Claire Lafrenière, Hélène Babin, Cécile Martel, 74; Cécile Prud'homme, 72; Robertine Piché, 70; Jeanne Crépeau, 68; Raymond Bouvier 68; Lucille Larivière, 67; Valéda Bouvier, 66; Simone Mailhot, 65; Maude Neita, 64; Madeleine Bourgeois, 62; Pauline Juneau, 56; Marie Rémillard, 55; Blanche Northrup, 53; Alice Northrup, 50.

Gr. VI: — Lucien Juneau, 93; Pierre Gravel, 92; Marcel Bonneau, 91; Hélène Boisselle, 88; Louis Laverdière, 84; Cécile Levac, 82; Elmer Doutre, 78; Laurette Piché, 75; Edouard Gauthier, 74; Régina Martel, 72; Lionel Bourgeois, 70; Henri L'Heureux, 66; Rose-Marie Larivière, 64; Irène Huel, 64; Léo Saulnier, 58; Annette Charbonneau, 58; Claire Prud'homme, 55; Aimé Poirier, 440.

Gr. V. — Colette Gravel, 89; Octave Juneau, 86; Isabelle Mailhot, 84; Jacqueline Mailhot, 84; Bernard Laverdière, 83; Henri Bélanger, 80; Fernande Bourgeois, 80; Raymond Beauregard, 78; Germaine Rémillard, 75; Rolande Lemyre, 70; Jean Piché, 55; Colette Bourgeois, 54; Cécile Leblanc, 50.

Gr. IV. — Séraphin Mailhiot, 86; Gérard Fortin, 84; Liliane Arguin, 82; Thérèse Parent, 81; Lucille Boisselle, 80; Ernest Hamel, 80; Marilyn Coutu, 79; Thérèse Martel, 78; Antoinette Beausoteil, 77: Isabella Csada,, 76; Simone Larivière, 75; Léo-Paul Lizée, 74; Edgar Larivière, 73; Hélène Bourgeois, 72; Edmond Guenette, 71; Dorcas Thorson, 70; Gérard Larivière, 68; Claire Gauthier, 62; Clara Tosczak, 61; Lionel Bouvier, 56; René Boucher, 52.

### Laflèche

Gr. X. — Jeanne Cantin, 92.

Gr. VII. — Madeleine Belcourt, 88; Pauline Campeau, 86; Elie Bachelu, 85; Thérèse Piché, 85; Germaine Gervais, 82; Eva Beaudoin, 80; Eileen Bourke, 80; Alice Lizée, 75; Germaine Beaudoin, 75; Patrick Morin, 74; Camille Bourassa, 70; Laurent Lizée, 65.

Gr. VI. — Léo Morin, 75; Noëlla Nobert, 72; Barbara Pilsner, 70; Alice Huyghebaert, 70; Sylvio Cloutier, 60; Charles Beaudoin, 60.

Gr. X. — Maurice Périgny, 72; Maurice Dandurand, 70; Léo Lizée, 70.

Gr. IV. — Armande Brunelle, 65; Rita Beaudoin, 66; Rita Rivière, 66; Roland Gervais, 68.

### Mattes

Gr. VIII. — Irène Lamy, 80; Romuald Sévigny, 78.

Gr. VII. — Juliette Pouliot, 72; Lionel Blais, 72.

Gr. VI. — Nativa Blais, 73; Isabelle Pouliot, 72; Lucille Gauthier, 72.

Gr. V. — Laurette Fortier, 71; Doris Maych, 70; Laurent Sévigny, 68; Henri-Paul Fortier, 67.

Gr. IV. — Roland Fortier, 71; Rosa Blais, 70; René Blais, 68; Georgette Héroux, 67; Bruno Lehouillier, 66; Lucie Lehouillier, 64; M.-Louise Dumais, 64; Irène Pouliot, 64; Ethel Cathers, 63; Béatrice Cathers, 63; Ernest Sévigny, 62; Bernard Parent, 58.

### Meyronne

Gr. XI. — Marie-Madeleine Dugas, 92; Liliane Thuot, 91; Edna Thuot, 90.

Gr. X. — Marguerite Brière, 90.

Gr. VIII. — Laura Thuot, 85; Cécile Roy, 85; Laure Couture, 80; Marie Brière, 78.

Gr. VII. — Marie-Claire Couture, 82; Denise Frérotte, 78; Leo Therens, 76; Mary Danauer, 70; Theresa Donauer, 60; Alice Roy, 50.

Gr. V. — Raymond Girardin, 80; Jeanne Fortier, 78; Cécile Smith, 76; Cécile Landry, 75; Wilfrid Bouvier, 70; Bruno Roy, 60.

Gr. IV. — Charles Van Elslande, 85; Gaston Couture, 75; Thérèse Laplante, 70; Germaine Smith, 70; Marcelle Roy, 65.

### Montmartre

Gr. XI. — Cécile Perron, 98.

Gr. X. — Antonia Lévesque, 90.

Gr. IX. — Léonida Rajotte, 89.

Gr. VIII. — Laura Collins, 90; Leatitia Fournier, 88; Adrien Boudreau, 72.

Gr. VII. —Gilberte Côté, 85; Suzanne Bachelu, 84; Cécile Lévesque, 84; Antoine Perron, 82; Clara Boudreau, 80; Noëlla Perron, 80; Léodore Rajotte, 73; Alphonse Perron, 70.

Gr. VI. — Germaine Van de Velde, 88; Louis Chouinard, 88; Gérard Chouinard, 87; Edouard Perron, 85; Clovis Goulet, 85; Charles-Auguste O'Shaughnessy, 85; Emilien Labrèche, 79.

Gr. V. — Rolande Goulet, 90; Léa Lévesque, 88; Thérèse O'Shaughnessy, 86; Marjorie LeBlanc, 86; Madeleine Boudreau, 85; Eliane Jalbert, 84; Thérèse Coupal, 83; Welley Dubois, 82; Madeleine Provencher, 80; Thérèse Jalbert, 76; Ourella Jalbert, 74.

Gr. IV. — Marcel Lévesque, 88; François Gratton, 85; Yvette Provencher, 84; Noëlla Lévesque, 84; Marie-Reine Pellerin, 84; Marie-Louise Boulet, 83; Jeanne Billings, 80; Sheila Little, 75; Germaine Jalbert, 75; Annie Choucbik, 75; Théodore Betz, 70.

Les maîtresses se joignent aux élèves pour souhaiter au "Patriote" de longs jours au service du Maître et du pays. Elles demandent à Dieu de soutenir le journal durant cette épouvantable crise.

*La maîtresse de français.*

### Ponteix

Gr. XII. —Thérèse Chénard, 92; Rita Landry, 92; Hélène D'Hondt, 90.

Gr. XI. — Eva Loiselle, 96; Germaine Giroux, 89; Léonie Lacoursière, 82; Georgette Lacelle, 78.

Gr. X. — Juliette Douville, 87; Bertha St-Julien, 76; Alice Piché, 62.

Gr. IX. — Jeannette Paquette, 96; Marie-Ange Lizée, 81; Mariette Bergeron, 78; Marie Comeau, 76; Thérèse Van Elslande, 70; Hélène Giroux, 60.

Gr. VIII. — Madeleine Labine, 90; Gilles Labine, 86; Cécile Hébert, 83; Cécile Désautels, 74; Rose-Mae Mercier, 71.

ECOLE POIRIER

Gr. IV. — Marcel Levasseur, 80; M.-Alice Lambert, 78; Emma Thibault, 76; Joseph Dumont, 76; Robert Rousseau, 73; Louise Renville, 73; Antoinette Aurat, 70; Agnes McCarthy, 69; Georgette Aurat, 68; Roland Luron, 65; Judith Levasseur, 60.

### Prince Albert

Gr. VIII. — Bella Lafrenière, 81; Madeleine Jutras, 80; Rose Hessdorfer, 79; Roland Pelletier, 76; Edith Gagnier, 75.

Gr. VII. — Elisabeth Dumas, 77; Irène Brulotte, 77; Louis Rousseau, 74; Raoul Vézeau, 72; Henri Hessdorfer, 71.

Gr. VI. — Anna Lafrenière, 71: Gérard Painchaud, 70; Juliette Dumas, 66.

Gr. V. — André LeGuilloux, 74; Doris Brulotte, 73.

### Prud'homme

Gr. X. — Hélène Detillieux, 92;

Gr. IX. — Elise Detillieux, 90; Alma Loiselle, 89; Jeanne Bouchard, 88; Annette Leroy, 87.

Gr. VIII. — Pauline Cadorette, 90; Gérard Normand, 89; Henriette Bandet, 88; Ludger Painchaud, 88; Yvette Lepage, 87; Lorette Lafrenière, 87; Roger Henriet, 86; Jérémie Brulé, 85; Edward Carberry, 85; Yvonne Monnette, 84.

Gr. VII, — Berthe Baril, 87; M.-Anne Blain, 86; Madeleine Bandet, 85; Raymond McCrea, 84; René Masson, 83; Jeannette Marineau, 83.

Gr. VI. — Marie Brochu, 86; Octave Hamoline, 86; Lorette N? 84; Lorette Masson, 83; Fernande Coppens, 83; Léopold Hamoline, 82; Thérèse Poilièvre, 82; Emile Chauvet, 81; Raymond Carberry, 81; Laurent Baril, 80; Alice Denis, 79; Annette Lepage, 79; Pierre Cadorette, 78; Laura Painchaud, 77; Léa Marineau, 76; Ida Fontaine, 73; Gérard Fontaine, 71; Marthe Henriet, 69.

Gr. V. — Emilie Bandet, 82; Rose-Marie Rivard, 80; Albert Cadorette, 78; Laurent Préfontaine, 77; Maria Hounjet, 76; Adrien Baril, 76; Gérard Masson, 74; Laurent Fontaine, 74; Robert Marcotte, 70; Léopold Marcotte, 69.

Gr. IV. — Isabelle Marcotte, 70; Léona Brulé, 69; Alma Baril, 69; Alcide Préfontaine, 68; Maurice McCrea, 67; Hélène Loiselle, 66; Germaine Denis, 65.

### Sandall

Gr. IX. — Marie Roch, 89.

Gr. VIII. — Isabelle Bilodeau, 87.

Gr. VII. — Yves Brassard, 85.

Gr. VI. — Gabrielle Béliveau, 83. Dora Labrecque, 81.

Gr. IV. — Jacques Lachambre,, 68; Clémence Masson, 65; Ovila L'Heureux, 65; Marcel Richard, 64; Thérèse Jalbert, 62; Edouard Béliveau, 60.

### St-Front

Gr. VI.—Gertrude Lanouette, 70; Emile Plamondon, 75.

Gr. V. — Lucien Richard, 74; Annie Luc, 69; Maurice Moisan, 68.

Gr. IV. — Thérèse Lanouette, 69; Raymond Richard, 68.

### Wauchope

Gr. XI. — Justine Quenelle, 86.

Gr. VI. — Alice Boutin, 85; Germaine Landry, 83.

Gr. V. — Aurélie Thomas, 79; Sidonie Goeujon, 78; Gérard Boutin, 78; Rita Boutin, 77; Marguerite Goeujon, 75.

Gr. IV. — Gérard Goeujon, 78; Albert Leurquin, 77; Laurette Landry, 77.

### Willow-Bunch

Gr. XII. — Henriette Gratton, 90; Betsy Rainville, 88.

Gr. XI. — M.-Jeanne Mathieu, 90; Prudentienne Lapointe, 89; Lina Gaudry, 60.

Gr. IX. — Claire Lapointe, 92; Yvonne Légaré, 85; Béatrice Bellefleur, 78; Estelle Légaré, 75; Estelle Provost, 75.

Gr. VIII. — Yvonne Bruneau, 92; Palmyre Provost, 82.

Gr. VII. — Marcelle Mathieu, 90; Bernadette Beaulne, 88; Eliane Courchaine, 88; Viola Bruneau, 85; Cécile Lemieux, 85; Ovilda Bruneau, 72; Lorraine Fréchette, 65; Carmel Drouin, 50; Thérèse Bouchard, 50.

Gr. VI. — Luc Cadieux, 90; Roger Lemieux, 89; Jeannette Langlois, 89; Robert Sylvestre, 87; Cécile Beaulne, 86; Lucie Deshaye, 84; M.-Jeanne Lauzière, 83; M.-Reine iDonne, 83; Bernadette Lavallée, 80; Charles Mathieu, 78; Bibiane Granger, 75; Alice Gareau, 74; Florence Gratton, 70; Léonce Beauchesne, 70; Juliette Winslow, 69; Thérèse Dionne, 67; Lucie Rainville, 66; Eveline Gosselin, 65; Anita Bruneault, 64.

Gr. V. — Valérie Langlois, 88; Claire Lemieux, 85; Réjeanne Mondor, 80; Jeannette Balthazar, 80; Denise Drouin, 75; Liette Cadieux, 74; Thérèse Balthazar, 73; Denise Granger, 68; M.-Jeanne Lavallée, 58; Jean-Denis Bruneault, 50.

Gr. IV. — Gérard Lacoursière, 82; Renée Granger, 80; Roland Dulude, 79; Rachel Beauparlant, 78; Firmin Lapointe, 76; Alice Bruneault, 76; Rachel Sylvestre, 75; Sylvio Grégoire, 74; Marielle Granger, 74; Bertha Soucy, 70; Magella Lavallée, 70; Aurélie Balleaux, 70; Marcel Whitmore, 70; Viviane Beauparlant, 69; Gertrude Therrien, 65; Joseph Beauparlant, 65; Laurette Mondor, 64; Roch Granger, 64; Jean Lambert, 63; Rosalie Allen, 60.

# "L'ouvrier des champs"

Lamartine, qui avait l'âme rurale, a décrit admirablement le spectacle que les enfants de la campagne ont constamment sous les yeux. Voici comment le chantre du "Lac" s'exprime à ce sujet:

"L'ouvrier des champs n'est pas contraint de se séquestrer de la nature physique, ce milieu nécessaire à l'homme pour que l'homme soit complet. Il a le ciel sur la tête, le sol sous les pieds, l'air dans sa poitrine, l'horizon vaste et libre devant ses regards, le spectacle irréfléchi, mais perpétuellement nouveau du firmament, de la terre, du jour, de la nuit, des saisons, qui entretiennent sans paroles, mais sans lassitude, le sens, le coeur, l'esprit de l'homme de la campagne. Ses travaux sont rudes, mais il sont variés. Ils comportent mille applications diverses de la pensée, mille attitudes diffférentes du corps, mille emplois des heures et des bras. Presque tous ces travaux s'accomplissent en plein air et en plein jour, santé et gaieté de l'homme."

# A propos d'un nez

Il en est beaucoup, de par le monde, qui s'affligent d'avoir au milieu de leur figure un pic ou un cap d'une proéminence calamiteuse. Si par hasard un clair de lune ou un reflet de lampe en dessine l'ombre sur un mur, aussitôt, ils se détournent du spectre moqueur: "Non, non, disent-ils, l'ombre exagère". Et incertains d'eux-mêmes, ils vont s'examiner et se consoler dans leur miroir.

Pauvres affligés d'un long nez, ne savez-vous pas qu'au pays papou votre succès serait prodigieux et que vous passeriez pour une beauté? Celle-ci étant directement proportionnelle à celui-là, dire de quelqu'un qu'il a un grand nez c'est dire qu'il est beau. Vous en doutez? Ecoutez bien mon histoire dont je vous certifie l'authenticité:

Un jour, arriva dans notre station une brave Soeur qui, sans avoir un nez colossal, l'avait pourtant d'une honnête longueur, au point que certaines de ses compagnes l'appelaient parfois non pas *ma Soeur,* mais *mon grand nez.*

Pour nos Papous Montagnards, dont le nez ressemble plutôt à un pied de marmite, ce fut toute une révélation; jamais nez pareil ne s'était vu sur la figure d'un Blanc; devant un tel nez, gars et filles restaient ébahis, ravis en extase, figés comme des statues de sel, bouche bée, yeux écarquillés.

La chose fut jugée si admirable qu'à cent lieues à la ronde la rumeur s'en répandit: "Une nouvelle *Mama* venait d'arriver, une merveille, belle, un nez, oui un nez comme on n'en avait vu depuis des lunes et des lunes..."

En disant cela, certains ajustaient leurs deux mains au bout de leur nez pour donner une idée de la mesure. "Non, disait un autre, c'est bien plus long que cela", et il allongeait son nez d'un casse-tête ou d'une lance.

Le nez devint si long que, tout de même, d'aucuns émirent des doutes; et quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'un beau jour on vit déboucher une délégation de Papous venus pour vérifier la merveille. En hommes consciencieux et amis de la vérité, ils étaient venus de fort loin pour en avoir le coeur net, et prendre la mesure de ce fameux nez. Dans ce but ils s'étaient munis d'un râteau d'au moins six pieds de long....

Souvent, au cours de nos pérégrinations, nous entendions parler du nez merveilleux et incommensurable de Soeur X... Un jour, un boy, qui a de l'esprit, comme vous allez voir, me posa cette question:

—"Mama X..., quand elle voyage, a-t-elle toujours un gobelet?

—Je n'en sais rien, mais pourquoi?

—Elle ne peut pas boire aux torrents.

—Ah! et pourquoi cela?

—Eh bien, on m'a dit qu'elle avait un nez si long que quand elle voulait boire à même le torrent son nez touchait la terre bien avant que ses lèvres n'aient atteint l'eau."

A. ROULIN.

# Devinettes belges

1—Où trouve-t-on la plus grande quantité de poisson?
2—Combien y eut-il d'anciens apôtres?
3—Qui est-ce qui souhaiterait devenir borgne?
4—Quelle est la nouvelle que personne n'annoncera?
5—Quelles sont les pierres que l'on trouve dans l'Escaut?
6—Quels sont les tambours qui battent avec leur nez?
7—Quelle est la bouteille dans laquelle on ne peut pas verser le vinaigre?
8—Quand le sbah de Perse se tient-il sur une jambe?
9—Quand les petits poissons sont-ils les meilleurs?
10—Quel est le mois le plus court?

REPONSES

1—Entre la queue et la tête.
2—Un seul: Judas. Les autres occupèrent ces fonctions toute leur vie.
3—L'aveugle.
4—Celle de sa mort.
5—Des pierres mouillées.
6—Tous, puisqu'ils n'ôtent pas leur nez pour la circonstance...
7—La bouteille qui est déjà pleine.
8—Quand il met un pied dans l'étrier pour monter à cheval.
9—Quand on n'en a pas de gros.
10—Le mois de mai, parce qu'il n'a que trois lettres.



AGESILAUS ET LE BEARNAIS

Un magistrat s'était présenté a Henri IV à l'heure de son dîner. Comme il avait commencé sa harangue par ces mots:

—Sire, Agésilaüs, roi de Lacédémone...

le roi se doutant bien que la harangue serait longue, lui dit:

—Ventre-saint-gris! j'ai bien ouï parler de cet Agésilaüs-là, mais il avait dîné, et je n'ai pas dîné, moi.

ENIGME

Chez un flatleur, je suis dorée,
Je suis morte chez un savant,
Partout où l'on me voit fourrée
On me reçoit à coups de dent.
Je suis sans faste et toujours nue,
Mais partout j'habite un palais.
Réponse: Langue.

REMARQUE DESINTERESSEE

Notre ami Taupin est invité à diner.

On dépose un canard sur la table.

—Mais ce canard n'est pas cuit! s'écrie Taupin.

—Allons! remportez à la cuisine, fait la maîtresse de maison.

On rapporte le canard définitivement cuit.

—Servez-vous, monsieur Taupin, dit aimablement l'amphitryon.

—Moi? je ne mange jamais de canard!

FARIBOLE

Savez-vous combien il eût fallu d'enfants à M. Thiers pour que sa famille formât un entier?

Il lui en eût fallu 9: M. Thiers vaut 1-3; madame est sa moitié, soit 1-6; chaque enfant étant le produit d'un tiers par un sixième vaut 1-18. 1-3+1-6+9-18=1.

*Quod erat demonstrandum!*

HARPAGONNADE

Un usurier était à l'article de la mort; son confesseur l'exhortait de son mieux, et pour rendre son discours plus pathétique, lui montrait un crucifix. Le moribond le regarde fixement; alors le prêtre, qui le croit touché, lui présente ce crucifix qui était d'argent. Le malade se soulève et dit en le rendant:

—Messieurs, je ne puis pas prêter grand'chose là-dessus.



# Pourquoi nous l'aimons

La langue que nous parlons, nous Canadiens français, est une portion, un prolongement de l'âme et du sol de la France. Par elle nous nous rattachons comme par le lien le plus solide, à nos origines les plus lointaines; par elle nous tenons aux racines mêmes de notre vie, nous rejoignons jusqu'en leurs foyers gaulois et jusqu'à l'ombre religieuse des vieux temples gothiques, nos chrétiens et vénérables aïeux.

Oui, quand je prononce les mots de ma langue, quand j'en écris les vocables, quand j'en construis les phrases, il me semble qu'au fond de ces mots, au coeur de ces vocables, dans la ligne souple de ces propositions, je vois briller une étincelle de vie française, je surprends un mouvement de familière harmonie. Dans la beauté souveraine de ce verbe, je vois se refléter toutes les beautés d'une première patrie. Et que ce soit le ciel de Normandie, la mer bretonne, les campagnes angevines, les grèves saintongeoises, ou les jardins de l'Ile-de-France qui se réfléchissent ou se dessinent encore dans mes phrases sincères; que ce soit en des mots de Bayard, de Saint-Louis, de Jeanne d'Arc ou de Henri IV, que mes vocables retrouvent leur patronage, je ne puis être indifférent à toutes ces reviviscences du passé, je ne puis m'empêcher de sentir en moi, et derrière les morts par lesquels je m'exprime, une âme française, et je ne puis me retenir de songer qu'en cette âme et en son langage se perpétuent les âmes qui sont mères de la mienne, et un langage qui seul a pu traduire les formes heureuses de leurs claires pensées.

Et c'est pour ces premières raisons les plus lointaines et les plus profondes que nous aimons la langue française.

*Monseigneur Camille ROY.*

# :-: Le coin du collège :-:

## Discours à l'Académie

### La loi scolaire de la Saskatchewan et les droits de l'Eglise

M. le président,
Rév. P. Directeur,
Rév. Pères Visiteurs,
Chers Académiciens,

On a souvent répété que c'est la lutte qui nous ouvre les yeux sur nos propres faiblesses et qui nous fortifie. C'est bien le cas pour la population catholique de la Saskatchewan en ce qui regarde la législation scolaire. La vague de fanatisme qui balaya notre province en 1929 réveilla les bons principes presque endormis chez la plupart de nos catholiques. Depuis la formation de la Saskatchewan, en 1905, ils avaient été privés de leurs droits; cependant l'Acte Scolaire leur octroyait certains privilèges ou plutôt leur permettait la jouissance de certains droits et le gouvernement d'alors était plutôt tolérant. Ainsi où les catholiques étaient en majorité, bien que l'école était dite "publique", ils essayaient surtout lorsque des religieuses enseignaient, de la rapprocher le plus possible de l'idéal: c'est-à-dire d'une école vraiment catholique, généralement on ne leur faisait pas de difficultés. Les catholiques se contentaient du peu qu'ils avaient et de crainte de la perdre, ils n'osaient demander davantage. Mais lorsqu'éclata le fanatisme orangiste en 1929, ils furent brusquement secoués de leur somnolence et firent entendre de vives réclamations. Le bon mouvement commença. Cette nouvelle attaque les provoqua à l'étude de leurs droits et aujourd'hui ils en ont pris conscience plus parfaitement. Je vous exposerai donc ce soir comment "la loi scolaire de la Saskatchewan va à l'encontre des droits des catholiques", c'est-à-dire des droits de l'Eglise. Pour le démontrer il me suffira d'établir les droits de l'Eglise et de l'Etat sur l'enseignement — sur les écoles; et de mettre en parallèle la loi scolaire pour provoquer le conflit qui existe entre les deux.

L'Eglise catholique, société légitime et parfaite, est de par sa nature et de par la volonté de son divin Fondateur une puissance essentiellement enseignante. De plus, par une sorte de prescription historique, elle a acquis des droits indéniables sur l'éducation. C'est ce qui constitue la triple source de ses droits à enseigner: sa nature de société parfaite, sa mission divine, ses services rendus à la cause de l'éducation et la pratique ou coutume séculaire.

L'Eglise, en tant que société humaine ou personne morale possède les mêmes droits qu'une personne physique, c'est-à-dire qu'un homme quelconque. Or, tout homme a le droit d'enseigner la vérité. L'Eglise a donc le droit d'enseigner. De plus elle est une société parfaite, c'est-à-dire une société dont la fin n'est pas subordonnée à la fin d'une autre société et qui est absolument indépendante de tout autre pouvoir. Il est évident qu'elle l'est de par sa fin surnaturelle infiniment supérieure à la fin naturelle de toute société humaine; et de par ses moyens: elle possède en effet tous les moyens nécessaires pour atteindre sa fin. Comme société, et comme société parfaite, elle possède donc un droit rigoureux sur les écoles et peut exercer ce droit en dehors de toute restriction par le pouvoir civil.

La deuxième source du droit de l'Eglise, c'est sa mission divine. L'Eglise a reçu de Celui qui est le principe de tout droit et de toute autorité la mission d'évangéliser les peuples du monde entier et d'enseigner à toute créature raisonnable les dogmes et les préceptes de la religion chrétienne. Jésus-Christ lui conféra ce mandat sacré par des paroles qui ne souffrent aucune restriction: *"Data est mihi omnis potestas in coelo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes, docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.*—Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc enseigner toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé." Ainsi est établi sur les bases inébranlables du droit divin le magistère ecclésiastique — celui d'éclairer les esprits, de régir les consciences, d'orienter les générations, vers leur fin suprême. Jésus-Christ, il est vrai, ne spécifie pas les divers modes d'enseignement, mais il n'en exclut aucun et le texte sacré autorise l'application de ce principe général que toute mission légitime comporte un droit rigoureux aux moyens convenables de la remplir. Or, les écoles sont les moyens les plus efficaces d'enseigner à l'enfance la doctrine de Jésus-Christ; nous devons donc reconnaître à l'Eglise le droit rigoureux de fonder des écoles en faveur de ses jeunes membres. Mais il ne s'ensuit pas de là que l'Eglise doive s'enfermer dans cette sphère pour n'en jamais sortir: elle peut indirectement et secondairement porter son activité sur un autre terrain, et entreprendre, sans dépasser ses pouvoirs l'oeuvre de l'instruction profane; car ainsi que nous le verrons plus loin celle-ci est intimement liée avec l'instruction religieuse.

La troisième source que j'ai signalée du droit de l'Eglise sur les écoles, c'est la prescription historique. L'histoire nous apprend en effet comment dès les premiers siècles du christianisme et jusqu'à nos jours, les papes, les évêques, les fondateurs d'ordres et d'instituts religieux se sont acquittés de la tâche laborieuse mais sublime de l'éducation tant morale que profane. Leur succès n'a eu d'égal que le dévouement. L'Eglise a vraiment créé l'instruction populaire; l'instruction secondaire et l'instruction supérieure lui doivent leurs meilleurs progrès et leurs plus utiles conquêtes. C'est l'Eglise catholique qui a donné à la philosophie, aux sciences et aux lettres, un saint Thomas d'Aquin, un Albert Le Grand, un Bacon; c'est l'Eglise catholique qui a fondé l'Université de Paris; ce sont les moines catholiques qui ont conservé la civilisation antique à travers le moyen-âge, et qui l'ont transmise aux siècles modernes. Au Canada aussi ce sont les missionnaires de l'Eglise catholique qui ont été les pionniers de l'éducation; dans l'Ouest, c'est un Provencher, un Dumoulin qui commence la grande oeuvre de l'éducation, et maintenant, étrange attitude, le gouvernement juge leurs successeurs indignes ou incapables de ce même travail; aujourd'hui encore, alors que la belle jeunesse de notre province n'a pas les moyens d'obtenir un enseignement plus avancé dans l'Université de l'Etat, ce sont les Oblats de Marie-Immaculée qui se dévouent sans rémunération, sinon celle de la reconnaissance, à prodiguer leur enseignement de beaucoup supérieur, à retremper nos intelligences et nos coeurs dans les principes d'une saine philosophie, à former les hommes pour la patrie et la religion dans ce Collège catholique de Gravelbourg. Ces services rendus par le catholicisme dans la cause des lettres sont souvent méconnus; ils n'en constituent pas moins l'un des faits les plus remarquables de l'histoire, et ce fait, par une sorte de prescription séculaire se transforme en un droit sacré. On ne tient pas école pendant dix-huit siècles pour le plus grand bien de la jeunesse, et sous l'oeil approbateur des peuples et des rois sans y acquérir quelques droits. Ayant ainsi établi le droit d'enseignement de l'Eglise en se basant sur les sources mêmes de ce droit, voyons maintenant plus en détail comment il s'applique aux différentes institutions scolaires. Trois sont ici à considérer: celles que l'Eglise crée pour la formation de ses ministres, celles qu'elle fonde et dirige pour y instruire la jeunesse chrétienne, celles que d'autres pour la même fin fondent et dirigent sous ses yeux.

Les premières ont un caractère triplement ecclésiastique, ecclésiastique par l'autorité qui les dirige, ecclésiastique par les sciences qui y sont enseignées. ecclésiastique par les étudiants qui y sont formés. Ces établissements théologiques sont les séminaires. Il n'est point nécessaire de s'étendre sur cette question: les séminaires sont peut-être les seules institutions scolaires où le gouvernement n'a pas cherché à s'ingérer. Il suffit de remarquer en passant que l'Eglise possède un droit absolu, exclusif et inaliénable sur les maisons d'enseignement ecclésiastique: elle ne saurait, sans déchoir de son rang, abandonner entre les mains de l'Etat la moindre parcelle de l'autorité qu'elle y exerce.

Libre et autonome dans l'érection et le gouvernement des maisons d'éducation destinées à former des prêtres, l'Eglise l'est encore dans l'établissement et la direction de toute institution scolaire — primaire, secondaire ou supérieure — qu'il lui plaît de créer pour instruire et former des chrétiens. De par le droit commun et au simple point de vue général de la liberté d'enseigner comme nous venons de le voir, on ne peut pas plus dénier à l'Eglise ce pouvoir qu'on ne saurait le refuser à n'importe quel pédagogue dûment qualifié ou à n'importe quelle association offrant des garanties et des preuves suffisantes de conscience, de probité et de capacité éducative. Or ces conditions sont l'apanage habituel et reconnu du magistère ecclésiastique et religieux. L'autorité catholique les possède dans un degré supérieur et les réunit dans un glorieux faisceau qu'elle porte partout avec honneur, qui lui ouvre tous les asiles du savoir et qui la place au premier rang parmi les puissances enseignantes.

A ce titre commun s'ajoutent pour l'Eglise des titres particuliers qu'aucun pouvoir ne peut lui disputer. L'Eglise doit accomplir sa mission divine: diriger à leur fin dernière surnaturelle les hommes de tout âge de tout pays, et de toute condition, par les moyens dont elle est la dispensatrice. Or toute société parfaite a droit aux moyens de se conserver et de se développer et de tendre efficacement à sa fin. Comme nous l'avons déjà vu, l'Eglise est une société parfaite, et sans l'éducation de la jeunesse chrétienne, il lui serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de pourvoir convenablement à sa conservation. Ses membres ne tombent pas du ciel tous formés; ils se recrutent dans la famille: le baptême efface bien la tâche originelle, mais il n'éteint pas le foyer de concupiscence où s'allument bientôt les passions. Donc nécessité d'une formation, d'une éducation. Mais certains m'objectent: l'Eglise n'a d'autre mission que d'élever les âmes, et répètent sans cesse que le royaume des cieux n'est pas de ce monde; je leur réponds avec les philosophes et les docteurs que la mission de l'Eglise est d'élever les hommes, de les former au bien et de les conduire par les voies de Dieu à la béatitude, leur fin suprême. Or l'homme n'est pas une âme abstraite; il est âme et corps tout à la fois et comme le dit saint Thomas: "l'âme sans le corps est imparfaite et la résurrection des corps est nécessaire pour assurer le bonheur parfait de l'homme". L'Eglise ne peut donc oublier cette nature complexe de l'homme; c'est lui tout entier qu'elle a mission et devoir d'élever, rien de ce qui intéresse l'homme ne lui est étranger. Sa mission implique donc l'éducation intégrale ce qui comprend l'instruction profane ausi bien que l'instruction religieuse, c'est-à-dire le droit de fonder toutes les écoles qu'elle juge nécessaire.

Lorsque d'autres éducateurs que les ministres de l'Eglise catholique ouvrent des écoles, elle possède un triple droit lorsque les enfants catholiques fréquentent ces écoles: sur les matières des programmes d'éducation, sur la qualité des livres et sur le choix des maîtres. Son droit sur le programme et sur les livres demande qu'aucune théorie scientifique ne soit soutenue ou aucun livre étudié, qui soient contraires aux données de la foi catholique ou aux bonnes moeurs. En effet, la vérité est une — toutes les connaissances humaines s'enchaînent les unes aux autres par les liens d'une étroite parenté. Tout système ou toute théorie repose sur quelques principes fondamentaux: si ces principes sont en conflit avec ceux de l'Eglise, ils ne doivent et ne peuvent pas être enseignés. Au contraire, le choix des lectures, les exemples de la grammaire, les leçons d'histoire, les enseignements de la littérature des sciences naturelles, de la philosophie, tout doit être occasion pour parler de Dieu, pour rappeler Sa Loi, pour élever les âmes vers Dieu.

On ne saurait nier non plus le droit de l'Eglise sur le choix des maîtres, ceux-ci sont d'une importance capitale dans la formation de l'enfant. C'est dans l'âge encore tendre que les âmes se façonnent; et c'est tout spécialement dans le milieu scolaire que les peuples se recrutent. Le jeune élève est incapable de penser beaucoup pour lui-même et il est naturellement enclin à accepter ce qui lui vient de son maître, surtout si la chose lui est présentée sous les dehors de la science; il ne serait donc pas exagéré de dire: tel maître, tel élève, et en définitive tel peuple.

Nous arrivons maintenant à la deuxième partie de notre étude; les droits de l'Etat sur l'éducation. Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup sur ceux-ci. On s'entend assez, généralement, pour accorder à l'Etat des droits, non seulement, ceux qui lui reviennent en justice, mais d'autres encore qu'il ne peut réclamer. Résumons-les brièvement: cela nous permettra de voir parallèlement avec l'objet de notre étude — le conflit de la loi scolaire et des droits de l'Eglise — cela permettra aussi de voir, dis-je, comment l'Etat a outrepassé les limites de ses pouvoirs dans la situation actuelle. A l'autorité civile incombe une double mission: la première est une mission de justice et de tutelle juridique: la seconde est une mission d'assistance et de progrès. Protéger d'abord les droits, puis, selon que les besoins le requièrent, aider les intérêts: telle est la formule précise et lumineuse par laquelle les philosophes et les économistes définissent le rôle immédiat de la puissance publique. Droit de protection et droit accidentel et supplétif, voilà en quoi consiste la part de l'Etat dans l'éducation; hors de cela, il usurpe des droits qui ne lui appartiennent pas.

Nous avons donc établi les droits de l'Eglise et de l'Etat en matière d'éducation. A la lumière de ces principes, étudions maintenant la loi scolaire et voyons comment elle lèse les droits de l'Eglise. Vous savez tous qu'en Saskatchewan, d'après la loi, aucune majorité d'un district scolaire n'a le droit d'établir une école séparée: ce privilège est accordé exclusivement à la majorité locale, soit catholique soit protestante. Cela veut dire que dans des centres tels que Gravelbourg, les catholiques ne peuvent pas se bâtir une école séparée afin de donner à leurs enfants une éducation plus intégralement catholique. Et d'ailleurs admettant qu'ils puissent le faire, quels avantages en retireraient-ils? A peu près aucun: avant les lois du gouvernement Anderson quelles différences existaient-ils entre les écoles publiques et les écoles séparées? Elles suivaient les mêmes programmes d'études, avaient les mêmes livres, subissaient les mêmes examens, étaient soumises à la même inspection gouvernementale. La seule différence c'était que dans les centres à majorité protestante les catholiques pouvaient établir une école séparée et avoir au moins des maîtres catholiques. Aujourd'hui la dissemblance — bien qu'elle ne soit pas en notre faveur — est un peu plus grande. Le crucifix et le costume religieux sont bannis de l'école publique, alors qu'ils sont encore généreusement "tolérés dans l'école séparée". Il est toujours permis, il est vrai, d'ouvrir une école privée. Mais à celle-ci le trésor provincial n'accorde aucun secours financier; bien plus les contribuables sont obligés de payer des taxes à l'école publique. Le gouvernement ne reconnaît pas non plus les grades qu'elle confère. De telles restrictions scolaires la rendent presque impossible. Cette interdiction à la majorité d'un district scolaire, cette ingérence du gouvernement dans l'école séparée et ce manque de support accordé à l'école privée constituent une sorte de monopole scolaire. Ces entraves de toutes sortes mises au fonctionnement des établissements libres et le contrôle qui livre ces institutions à l'arbitraire du pouvoir public sont un envahissement odieux et illégitime. C'est porter directement atteinte à la liberté d'enseignement dont jouit l'Eglise.

Quant à l'enseignement religieux la loi permet d'en donner pendant une demi-heure seulement et cela à la dernière demi-heure de la journée d'école. Les enfants sont alors fatigués et naturellement ils apportent peu d'attention; cette étude leur paraît même odieuse ou du moins bien secondaire. Le reste du cours se donne en autant qu'il se peut, en y mêlant le moins de religion possible. Encore ici, conflit flagrant avec la mission et le droit de l'Eglise: celui d'enseigner à tout homme que la chose la plus nécessaire c'est d'opérer son salut, savoir sa religion; et celui de lui apprendre à rattacher toutes ses connaissances et toutes ses actions à sa fin ultime.

Le droit de l'Eglise sur la matière du programme d'enseignement sur le choix des livres et des maîtres est également et entièrement méconnu et méprisé. On se vante de donner un enseignement strictement "non-confessionnel": les élèves catholiques apprennent les jugements impartiaux des auteurs protestants; certains maîtres parlent de loi naturelle, de psychologie alors qu'ils ne croient pas euxmêmes à l'âme humaine.

A ces conditions déjà existantes les lois Anderson ajoutent le comble. On se défend d'enseigner le catéchisme en aucune autre langue que l'anglais: c'est rendre très embarrassante la position de nos curés de langue française. Une autre ordonnance de l'article 121, ajoute: "Le corps dirigeant de tout collège, de toute école ou autre institution d'éducation qui n'est pas une école telle que définie par la loi des subventions scolaires devra, lorsque requis par le ministre, fournir au département un rapport selon telle forme et donnant telles informations que le ministre peut prescrire concernant les élèves, les professeurs, le cours d'étude et l'aménagement de ce collège, de cette école ou de cette institution d'éducation. Ces collèges, écoles ou institutions, seront sujettes à telle inspection que le ministre d'éducation considèrera nécessaire." Ne voyons-nous pas notre propre collège visé par cette clause de la loi? Heureusement, elle n'a pas encore été appliquée. Figurez-vous quand même le premier ministre Anderson poursuivant une investigation minutieuse et méticuleuse du système pédagogique que l'on enseigne ici au collège, et y découvrant à sa consternation, combien de doctrines néfastes et subversives de l'ordre public. Il n'est point besoin de démontrer l'évidence du conflit entre ces lois et les droits de l'Eglise: la première va contre le droit d'enseignement religieux dont jouit l'Eglise, et la seconde contre celui d'ouvrir librement les écoles ou institutions d'éducation qu'elle juge nécessaires.

Voilà le système scolaire de la Saskatchewan; voilà comment il lèse les droits de l'Eglise; voilà l'abus; comment y remédier? La racine du mal, c'est l'école "unique", l'école "publique", l'école "neutre. Nos efforts doivent tendre à l'extirper. Nous devons viser à la séparation, à l'école "confessionnelle". Nous ne demandons pas d'avoir en main un monopole d'enseignement pour enseigner aux autres religions, notre croyance; nous voulons seulement où nous sommes assez nombreux pour former une école, pouvoir l'établir librement, la conduire selon nos principes, avoir des livres et des maîtres catholiques, et recevoir la part qui nous revient de la subvention scolaire, en proportion du nombre de nos élèves. En demandant l'Ecole Confessionnelle, nous nous attaquons en rien aux droits des autres; ils pourraient eux aussi diriger leur école comme bon leur semble. L'école confessionnelle existe ailleurs: à Québec. Catholiques et protestants en sont satisfaits. Pourquoi ne l'aurions-nous pas? En Saskatchewan même, plusieurs protestants bien pensonts sont en faveur de l'école confessionnelle. C'est un commencement. Nous voyons cependant, que nous ne pouvons pas l'obtenir immédiatement, mais n'en demeurons pas moins convaincus que nous l'aurons encore malgré tout. C'est à nous de revendiquer nos droits, de les faire reconnaître. C'est l'oeuvre de notre génération; c'est le désir de l'Eglise!

EMILE MANDIN,
Philosophe Jr.



## La Sauvegarde tient sa 31e assemblée générale annuelle

### Le bilan de cette institution révèle une forte position financière Intéressantes remarques du président Ducharme. Nouveaux directeurs

L'assemblée annuelle des actionnaires de La Sauvegarde a eu lieu le 22 mars. Après l'exposé des opérations de la Compagnie pour l'exercice 1933, M. Narcisse Ducharme fait d'intéressants commentaires sur l'excellente situation de la Compagnie et l'état général des affaires d'assurances au Canada. M. Ducharme rappelle que l'an dernier à pareille date, il avait l'occasion de faire voir brièvement que l'assurance-vie, à travers les difficultés et même les catastrophes de toutes sortes, s'était montrée d'une stabilité à toute épreuve, grâce à la prudence inhérente à son régime. La continuation de l'état de crise ne cesse de mettre en évidence la vérité de nos conclusions d'hier: non seulement l'assurance-vie reste fidèle à son rôle de protectrice, mais elle contribue au maintien et à la reprise des affaires en faisant face aux emprunts et aux retraits considérables qui s'opèrent chaque jour depuis quelques années.

La Compagnie a été à la hauteur de sa tâche en 1933, ajoute le président, comme elle l'a été au cours des années précédentes. Elle a fait honneur à ses échéances de toutes sortes. Elle a pu, après avoir pourvu au paiement à ses assurés ou à leurs bénéficiaires de la somme de $625,678.30, terminer l'année avec un surplus substantiel de $461,272.37, soit une augmentation sur le surplus de l'exercice précédent.

L'actif de la Compagnie composé de valeurs de tout premier ordre, s'élève à $1,825,177. Cet actif, judicieusement réparti, se détaille comme suit:

32 p.c. en obligations, soit $1,527,712; 26 p.c. en prets hypothécaires, soit: $1,280,335; 20 p. c. en prêts sur polices, soit: $972,239; 10 p.c. en immeuble, soit: $490,887; 6 p.c. en actions, soit $304,748; 4 p.c. en primes et intérêts dus et accrus, soit: $183,764; 2 p.c. en argent en banque et en autre actif, soit. $64,792. Les recettes se sont élevées, au cours de l'année 1933, a $992,706.42. Les assurances en vigueur se montent à $26,920.936 garanties par des réserves solides et s'élèvent à $4,055,374.

La compagnie a enregistré en 1933, une augmentation de 11.7 p.c. sur les affaires nouvelles obtenues au cours de l'année précédente. Ce résultat indique que les affaires semblent s'améliorer et que nous pouvons raisonnablement escompter davantage pour l'année courante.

Le travail persévérant du Service de la Prolongation de la vie a eu pour résultat d'intéresser de plus en plus nos assurés aux moyens de se prémunir contre les maladies. Grâce à ce travail et à la prudence du bureau médical dans la sélection des risques, on a pu constater un nouvel abaissement du taux de la mortalité prévue. En 1933, les décès n'ont pas dépassé 42 p.c. de l'expectative.

Il est indéniable que le rendement des portefeuilles diminue. C'est d'ailleurs un résultat en quelque sorte nécessaire et dont personne n'a lieu d'être surpris. La Compagnie a cependant su obtenir un intérêt moyen de 5.7 p.c. Cet excellent rendement qui couronne une situation financière des plus solides, a permis de maintenir les mêmes dividendes et aux assurés et aux actionnaires. Au cours de la dernière année, les assurés ont reçu $42,500.00 en dividendes sur leurs polices. Les actionnaires ont continué de toucher $1.00 par action.

Cette revue rapide des opérations de La Sauvegarde suffirait, dit M. le Président, à démontrer que la tâche du Conseil d'Administration n'a pas été exempte de soucis et de responsabilités. Malgré tout, nous sommes convaincus que l'exercice en cours verra une augmentation notable des affaires nouvelles.

Les placements de La Sauvegarde comme ceux de toute corporation similaire, comportent une forte proportion d'obligations et de prêts hypothécaires. Ce sont, en temps normal, les valeurs considérées comme de tout repos. Le choix judicieux dans les placements de la Compagnie paraît confirmé par le témoignage d'une autorité en assurance, qui déclarait récemment: "la situation financière de La Sauvegarde la place au premier rang des institutions de ce genre".

Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention, continue M. le Président, sur le travail opiniâtre qu'ont dû s'imposer ceux qui font partie de notre organisation exté-

(Suite à la page 12)

UN FANATIQUE

# Une leçon fort bien méritée

Voici deux documents que nous citons sans commentaires. Leur simple lecture permettra de se rendre compte de l'étroitesse et même de l'ignorance bête de certains champions de l'orangisme dans l'Ouest. Le premier document est la traduction d'une lettre du député Cowan (député au fédéral pour Long Lake, Sask.) à l'honorable A. David et le second celle de la réponse de ce dernier.

Ottawa, le 22 mars 1934.

A l'honorable Athanase David,
Secrétaire, province de Québec,
Québec.

Mon cher monsieur,

Je viens de recevoir votre brochure, qui traite évidemment des loteries.

En y jetant un regard, je m'aperçois qu'elle est toute écrite en français. La population de l'Ouest du Canada est bien trop occupée pour perdre même un peu de son temps à étudier plus d'une langue, et personne dans l'Ouest ne peut lire le français et n'a la moindre intention de l'apprendre.

Je vous retourne donc la brochure dans l'espoir que vous pourrez l'utiliser quelque part dans la région éloignée de Québec.

Très sincèrement vôtre,

(Signé) W. D. Cowan.

❖ ❖ ❖

Et maintenant, voici la réponse de l'honorable M. David:

Québec, le 28 mars 1934.

Monsieur,

Je reçois votre très bonne lettre du 22 mars. Je trouve très extraordinaire que la brochure que vous avez reçue, et qui était bilingue, ne vous ait pas intéressé.

Il semble presque impossible que vous y ayiez jete un regard, comme vous dites, sans constater qu'une partie contenait les discours originaux et l'autre la traduction de ces discours. Voilà la façon dont nous agissons dans la province de Québec. Nous avons le grand avantage d'être capables, aprés avoir parlé en français, de traduire en anglais. Vous admettrez que c'est là un actif considérable.

Vous prétendez que "la population de l'Ouest du Canada est trop occupée pour perdre même un peu de son temps à étudier plus d'une langue. Pauvre vous! Savez-vous que les personnes les plus instruites du monde connaissent au moins deux langues, soit l'allemand et le français, l'anglais et le français, le russe, le français et l'anglais et quelques autres. Mais pour cela, il faut qu'elles soient de bonne éducation!

Votre lettre est l'une des pires que j'ai reçues au cours de ma carrière officielle et, prenez-en ma parole, je ne juge pas de l'Ouest par votre lettre! Ce serait déplorable et pitoyable.

Je suis sous l'impression que vous avez écrit cette lettre pour des raisons politiques; autrement je ne la comprendrais pas, si mauvaise qu'elle soit. Puis-je dire que plusieurs hommes, beaucoup plus forts, beaucoup plus influents et même plus inteligents que vous — ceci est facile à comprendre — ont essayé au cours des dernières 150 années à s'élever contre le français, mais tous leurs efforts ont été vains. Nous ne sommes pas de cette sorte qui plie quand il est nécessaire de se tenir debout. Vous prétendez que vous êtes très occupés que vous n'avez pas le temps d'apprendre le français. Je remercie Dieu que dans la province de Québec, nous ayions un peu de temps dont nous pouvons disposer pour apprendre l'anglais et le parler mieux que vous ne le faites. Ceci est pour nous une source de force qu'un jour vous envierez.

En passant, puis-je vous demander depuis combien de temps vous êtes au Canada? Votre réponse jetterait peut-être quelque lumière sur votre lettre du 22 parce que je ne puis comprendre comment un homme de l'Ouest, sachant ce que l'Est a fait pour le sauver, pourrait parler de la façon dont vous le faites.

Le torisme est, depuis plusieurs années, le siège du fanatisme au Canada. Pourquoi ne pas regarder la minorité du Canada comme nous considérons la minorité anglaise dans la province de Québec? Nous avons une grande admiration pour les Anglais. Nous nous occupons trés peu de savoir s'ils sont catholiques ou protestants, bien que nous soyions très soumis à notre propre Eglise; mais nous croyons, étant ici depuis trois cents ans, nous Canadiens de descendance française, que nous avons quelques droits. Ce qui suit pourra vous surprendre: jamais, dans nos relations, nous ne parlons de ce point de vue qu'il y a des Anglais et des Français dans la province de Québec. Nous essayons, toujours, de nous souvenir que nous sommes au-dessus de tout et contre tout, CANADIENS!

Votre lettre équivaut à prouver que, dans l'Ouest, votre façon de juger est trés loin de la raison. Dans la province de Québec, nous connaissons deux langues et, par cela, nous sommes supérieurs à vous et nous sommes fiers de cette supériorité. Nous croyons tellement en elle que, dans nos écoles, les deux langues sont enseignées à nos bambins.

Je ne sais pas si vous avez jamais entendu parler d'un discours fait par Lloyd George à Liverpool. C'était en 1916 ou 1917, quand il fut appelé à se rendre à Liverpool pour mettre fin à une grève qui régnait chez les travailleurs. Il y avait là certains interrupteurs et leur intention était d'empêcher Lloyd George de s'expliquer. A un certain moment vint une voix de la galerie, disant: "Parlez-nous donc de votre père, de la petite voiture et de l'âne!" Lloyd George répondit: "Mon père est au ciel et vous ne le reverrez plus jamais; la petite voiture, je l'ai à la maison et elle n'est pas à vendre. Quant à l'âne, je serais resté sous l'impression qu'il était mort depuis longtemps si vous n'aviez pas parlé!

Sincèrement vôtre,
(signé) Athanase David
Secrétaire de la province.





## Un rude coup porté au catholicisme allemand

UN TRIBUNAL DIT QUE LES JOURNAUX CATHOLIQUES SONT SUPERFLUS. — LE MESSAGE DU PAPE

BERLIN,— La cour de district de Duisburg, qui a refusé d'accorder une injonction contre l'"Essen National Zeitung", à la demande de catholiques alléguant concurrence déloyale, déclare que les journaux soi-disant catholiques sont superflus. Ce jugement est regardé par plusieurs comme un coup porté au catholicisme allemand, ayant été rendu à la suite du message de Pâques du Pape, dans lequel il promet son secours à l'association de la jeunesse catholique.

Le National Zeitung apartient à H. W. Goering, premier ministre de Prusse. Des protestations ont été faites par les éditeurs du quotidien catholique "Nueur Tag" et les éditeurs d'Oberhausen. On prétend que les agents de Goering menacent le public en sollicitant des abonnements. Dans son message, le Saint-Père dit: Que vos organisations sachent que leur cause est la nôtre.

## Un message de Pâques à la jeunesse catholique allemande

COLOGNE, Allemagne,— Dans un message de Pâques aux chefs de la jeunesse catholique allemande, Sa Sainteté Pie XI promet son appui dans la résistance qu'elle oppose aux demandes des nazis. Le Pape critique la propagande nazi et exprime son appréciation de la jeunesse pour sa loyauté inébranlable à la sainte Eglise et les grands sacrifices faits pour les idéaux religieux, en dépit de tous les obstacles par lesquels la Providence fait passer les jeunes catholiques, et en face de la propagande faite dans la voie d'une nouvelle conception de la vie, laquelle éloigne du Christ pour revenir au paganisme. Le Pape ajoute que les organisations en question ont conservé. l'amour du Sauveur et de son Eglise et leur loyauté envers eux. "Que vos organisations sachent, dit-il, que leur cause est la nôtre."

## Subsides au clergé rural restaurés en Espagne

UNE SOMME TOTALE DE 16,500,000 PESETAS

MADRID,— Le Congrès a approuvé une loi instituant des subsides pour les membres du clergé rural, au nombre d'une vingtaine de mille. La loi vaut pour ceux qui recevaient moins de 7,000 pesetas (environ $980) par année avant l'établissement de la république én Espagne, et qui étaient dans des villes de moins de trois mille habitants.

Le total des subsides est fixé à 16,500,000 pesetas (environ $2,300,000). Dans la dernière partie de 1932, le Parlement a aboli les octrois destinés à 40,000 prêtres catholiques.

## Le Vagabondage d'enfants en Russie

La ruine des campagnes, la famine et la décadence de l'industrie devaient inévitablement influer sur l'accroissement du vagabondage d'enfants.

Et, en dépit de toutes les mesures du Guépéou, les vagues d'enfants abandonnés, depuis le printemps de 1933, commencent de nouveau à inonder la capitale. Le TZIK de l'Union se voit obligé d'élargir la lutte contre ce fléau et alloué en avril dernier 45 millions de roubles pour les institutions deMoscou chargées de cette tâche.

Le journal Za Komm. Prosv. (du 24 novembre 1933) publie ce qui suit:

"Pendant cette dernière année, les abris pour enfants ont reçu de nouveau de nombreaux enfants ramassés dans les rues de Moscou. Des enfants sont amenés également des repaires de voleurs. Tous les enfants qu'on amène sont répartis d'après les catégories suivantes: les arriérés, les récidivistes, les normaux et les enfants difficiles. En outre, il sont partagés d'après leur sexe et âge.

"Conformément aux informations qui nous parviennent des différentes localités, il ressort qu'il arrive fréquemment que la lutte contre l'enfance abandonnée ne soit qu'une pure formalité. Elle se réduit au fait de rassembler les enfants des rues, de les placer dans les Maisons de l'Enfance.... et de ne plus y penser. Il existe d'innombrables preuves qui nous amènent à la conclusion que nous avons en ce moment un nombre incalculable... de Maisons de l'Enfance abandonnées. De semblables faits nous sont communiqués de la région de Gorki (Nijni-Novgorod), de telles informations nous parviennent du Caucase du Nord et d'autres parties de l'U.R.S.S.

"Il est urgent de venir en aide aux Maisons de l'Enfance, vu le nouvel afflux de *bezprizornyé* (enfants abandonnés) et leurs accroissement numérique."

## Nouvelles

### Importations d'armes

PARIS. — M. Désiré Ferry, rédacteur en chef de la "Liberté", journal qui appartient à M. André Tardieu, affirme que la police est intervenue trop tard pour empêcher les communistes et les socialistes d'importer des armes en prévision d'une guerre civile. D'autre part, l'"Humanité", organe communiste, dit que les groupes de droite ont importé des revolvers.

M. Ferry dit que les communistes et les socialistes projettent d'isoler Paris au moyen d'une grève générale, de rassembler 12,000 hommes armés au nord et au sud-ouest de la capitale, puis de marcher sur l'Elysée, le ministère de l'intérieur, les centraux téléphoniques et l'hôtel de ville.

:::

### Contre les bandits

WASHINGTON. — On annonce que le président Roosevelt prendra bientôt la direction personnelle d'une campagne nationale contre les bandits aux Etats-Unis, aussitôt que la loi qui est actuellement devant le Congrès, pour combattre le crime, aura été adoptée. M. Roosevelt a demandé au Congrès d'adopter cette loi le plus tôt possible. Ce bill comprend plusieurs mesures.

:::

### A propos de guerre

Un *clergyman de Québec*, qui fut un des aumôniers protestants les plus en vue des corps d'armée envoyés par les Dominions outre-mer. lors de la dernière guerre, le *canou* F. G. Scott, vient de dire à un journaliste de Toronto rencontré à Régina qu'il *"aimerait à voir le Canada avertir le gouvernement britannique que notre pays ne participera désormais à aucune guerre européenne tant que la Grande-Bretagne continuera de vendre des armes et des munitions à l'étranger*". (Star, Toronto, 27 mars).

:::

### Les journaux

Il y a aux Etats-Unis 145 journaux ayant un tirage de plus de 50,000 exemplaires, 131 ayant un tirage de 25,000 à 50,000 exemplaires, 283 en ayant un de 10,000 à 25,000 et 1,334 en ayant un de moins de 10,000 exemplaires.

:::

## L'année financière plus favorable

### Statistiques de onze mois de l'année financière écoulée

OTAWA. — L'année financière au Canada s'est terminée dans des conditions beaucoup plus favorables que l'année précédente, dit la revue hebdomadaire du ministère du Commerce. Les rapports pour le mois de mars ne sont pas encore publiés, mais les statistiques pour onze mois dépassent de beaucoup celles des onze mois précédents, et, en certains cas, elles dépassent aussi les statistiques de douze mois. Les nombre-indices hebdomadaires et mensuels sont aussi plus élevés que ceux de l'an dernier. Les chiffres suivants donnent une bonne idée de l'état des affaires:

| | 1932-33 (11 mois) | 1933-34 (11 mois) |
|---|---|---|
| Exportations domestiques | $437,221,121 | 521,705,424 |
| Revenus des douanes, de l'accise et taxes sur le revenu | 133,825,476 | 244,132,353 |
| Virements bancaires | $23,558,322,369 | 028,981,351,247 |
| Chargements de wagons | $1,920,943 | 1,947,677 |
| Nombre-indices: | | |
| Semaine du 24 mars | 21.6 | 92 |
| Placements 2 mars | 43.1 | 95.1 |
| Stocks miniers, 2 mars.. .. .. .. .. | 67.7 | 128.1 |

:::

### 100 expulsions par jour dans la Métropole

MONTREAL. — A Montréal, à l'heure actuelle, plus de cent familles sont mises à la porte par les propriétaires qui n'ont pas touché depuis longtemps le prix de leurs loyers, et ce, dans une seule journée. M. H.-A. Terrault, président de la Commission du Chômage, vient de déclarer: "Si les arriérés ne sont pas payés dans le cours du mois d'avril, le gouvernement ferait mieu d'envoyer 40,000 tentes à Montréal pour le premier mai."

Les procédures pour se débarasser des locataires sans le sou se généralisent sur un rythme inquiétant:

:::

### L'esprit chrétien

LAUSANNE. — (Havas) — La ligue pour le christianisme a adressé au monde chrétien un appel l'engageant à faire cesser la diffusion de l'athéisme dans l'univers. Cet appel, rédigé sous la forme d'un message de Pâques, porte la signature de 475 professeurs des deux sexes. Il y est dit que, devant la vague qui menace d'engloutir la civilisation chrétienne, un grand renouveau d'esprit chrétien dans le monde est l'unique moyen de salut.

:::

## LA SAUVEGARDE

(Suite de la page 11)

rieure. Je les remercie pour leur travail et les félicite de leur succès.

Je désire également souligner la tâche qui incombe aux officiers et au personnel du Siège Social.

Depuis une couple d'années, dit encore M. le Président, j'ai signalé à votre attention les efforts que nous faisons pour inciter nos compatriotes à encourager non seulement La Sauvegarde, mais notre commerce, nos industries, nos banques, nos professionnels, en un mot, le développement de notre patrimoine commun. Nous devons être forts et par le nombre et par la pratique constante des principes essentiels à notre survivance.

Pour notre part, nous avons cru le moment favorable de lancer un mouvement de propagande. M. Raymond Denis, notre gérant des provinces de l'Ouest, fort connu dans Québec, par ses luttes en faveur des nôtres, a fait, à notre demande, quelques conférences d'essai au cours des derniers mois. Le succés obtenu nous encourage à continuer et á organiser un Service permanent de Propagande qui devrait nous donner d'excellents résultats pratiques, tout en aidant la cause générale par l'éducation économique des nôtres.

Messieurs, dit M. le président, nous avons à déplorer la disparition récente de Sir Hormisdas Laporte, qui fut l'un des premiers à prendre place à notre Conseil d'administration, dont il fit partie pendant plus de trente ans. Il fut pour La Sauvegarde un conseiller précieux et éclairé. Sa perte sera vivement regrettée de tous.

Les directeurs de La Sauvegarde ont unanimement choisi M. le Sénateur Gustave Lacasse pour remplacer sir Hormisdas. M. le sénateur Lacasse, médecin de sa profession, est avantageusement connu dans l'Ontario pour sa collaboration active aux organisations nationales. Il représente dignement les intérêts de La Sauvegarde auprès de nos compatriotes de la province voisine, tout comme les autres membres du Conseil dans Québec.

Les directeurs sortant de charge ont été réélus à l'unanimité: MM. L.-M. Lymburner et C.-A. Roy, représentants des actionnaires et M. le notaire Adjutor Côté, représentant des assurés.

Les autres directeurs étant MM. Narcisse Ducharme, le notaire Robert Bachand, M.P.P., Paul Drouin, C.R., Alphonse Milette, Arthur Vallée, C.R. et le Sénateur Gustave Lacasse.

Immédiatement après l'assemblée, le conseil d'administration se réunit pour procéder à l'élection des officiers. M. Narcisse Ducharme fut réélu président, L.-M. Lymburner, 1er vice-président et M. Alphonse Milette 2ème vice-président et M. Jean Pasquin, secrétaire.